

Jean Bourgeon

Un village au Pays Nantais

Treillières

Première partie : Des origines à la Révolution

Chapitre 10 : La Révolution

1789 : L'espoir

1790 : Le vent nouveau

1791 : « Le patriotisme s'ensevelit »

1792 : La colère gronde

1793 : De l'insurrection à la peur

1794 : L'année terrible

1795 : Les Chouans

1796 : Le repli

1797 : Le complot royaliste

1798 : « L'esprit public est au plus bas »

1799 : « La paix est le vœu du plus grand nombre »

1789 : L'espoir

Les prémices

«Nantes est plus enflammée de l'amour de la liberté qu'aucune ville de France. La révolution de l'Amérique a jeté les fondements d'une nouvelle révolution en France, si le gouvernement ne prend garde à lui». Arthur Young, Voyage en France, 1788.

Dans ses clubs et sociétés de Pensée, la bourgeoisie nantaise, enrichie dans le trafic négrier, refait le monde à la lumière des Philosophes. Les idéaux de liberté, ravivés par la guerre d'Amérique, lui rendent encore plus insupportable la sclérose politique de l'Ancien Régime. Les bourgeois aspirent à jouer un rôle politique à la hauteur de leur puissance économique.

A partir de l'automne 1788 les affrontements politiques se multiplient entre bourgeois et nobles.

Le 28 janvier 1789, malgré un froid glacial, 200 jeunes Nantais *«montés sur des chariots, portant tous un ruban comme signe de ralliement et armés de longs pistolets d'arçon, de piques et de haches d'abordage»* passent à Gesvres. Ils vont à Rennes, prêter main forte aux étudiants de la ville en lutte contre les partisans de la noblesse.

Avec eux c'est la Révolution en marche que voient passer les Treilliérains. Pour l'instant elle est l'affaire des bourgeois. Les ruraux ne sont encore que spectateurs.

Face à la montée des mécontentements, Louis XVI convoque les Etats-Généraux pour le 1^{er} mai 1789. Les députés devront lui faire part des doléances de ses sujets.

La politique entre en campagnes

Chaque paroisse est invitée à rédiger un cahier consignait les doléances des électeurs. La «grande politique», la politique au niveau national, pénètre alors dans les campagnes. Les paysans habitués à une pratique politique essentiellement locale, par le biais des assemblées du Général, deviennent acteurs et enjeux.

Noblesse et haut-clergé vont essayer de dissocier les éléments constitutifs du Tiers-Etat (bourgeois et paysans) en opposant les campagnes aux villes. Apparemment la tâche est facile. Les paysans sont méfiants envers les empiètements des étrangers: bourgeois des villes rentiers du sol ou détenteurs de pouvoirs administratifs; bourgeois ruraux; artisans et marchands.

Mais la question des défrichements de communaux, la réactivation de certains droits féodaux (comme les redevances d'aveux), la hausse des fermages, associées aux difficultés provoquées par les mauvaises récoltes, ont creusé le fossé entre propriétaires nobles et agriculteurs.

Aux déclarations anti-bourgeoises que la noblesse fait circuler dans les campagnes, la bourgeoisie répond par une intense propagande. Elle répand dans les campagnes nantaises un modèle type de cahier de doléances qui associe habilement revendications paysannes et bourgeoises.

Les préparatifs et la rédaction des cahiers de doléances se déroulent dans une atmosphère alourdie par le marasme économique. L'été 1788, trop humide, a réduit les récoltes. L'hiver suivant a été très rigoureux.

Les paysans sont invités à prendre la parole au moment critique de la soudure. L'irritation populaire contre les propriétaires et les privilégiés s'en trouve accrue.

C'est dans ce contexte révolutionnant de crise politique et de crise économique que les habitants de Treillières sont appelés à se réunir pour élire leurs délégués à l'assemblée générale de la sénéchaussée de Nantes. L'âge minimum pour voter est fixé à 25 ans. Tous les hommes du Tiers-Etat inscrits au rôle des contributions sont électeurs. On les invite également à rédiger un cahier consignait leurs doléances.

Le cahier de doléances

Le 5 avril 1789, après la grand'messe, les Treilliérains s'assemblent à la sacristie, lieu ordinaire des réunions. Ils sont 40¹ sous la présidence de M^e Mainguy, sénéchal de la paroisse : des paysans et artisans, aisés ou modestes, habitués du Général ; un absent de marque, le plus riche d'entre eux, Alexandre Vincent, le maître de Poste de Gesvres.

Les leaders habituels, le curé, le vicaire et l'aristocrate Gabriel Du Noir ne sont pas admis à siéger, n'étant pas membres du Tiers-Etat. Les agriculteurs vont-ils se laisser circonscire par la bourgeoisie représentée par M^e Mainguy, mais aussi par Noble Homme Pierre Besnard époux d'Anne Cherbonneau, propriétaire de Fayau et dont c'est la première (et dernière) apparition à l'assemblée paroissiale mais qui fait office de greffier ce jour là ? Sans doute le craignent-ils car ils demandent d'entrée « *que leurs désirs étaient d'avoir à la présente assemblée Monsieur le recteur qu'ils ont été chercher, lequel est venu en conséquence de la prière qui lui a été faite d'une voix unanime...* ». Cette entorse à la loi confirme l'emprise du clergé sur la vie locale.

C'est M^e Mainguy qui tient la plume. Comme tous les sénéchaux de la région nantaise il a reçu le cahier de doléances modèle rédigé à Nantes dans l'hiver 1788 par des hommes favorables à la Révolution. Les paysans vont-ils succomber aux charmes discrets que la bourgeoisie déploie à leur égard ?

Leur méfiance traditionnelle vis-à-vis des gens de la ville les en empêche. Ils choisissent plutôt une alliance tactique. Après tout, bourgeois et paysans ont quelques intérêts communs contre les privilégiés. Les paysans prêteront leur nombre et la bourgeoisie son savoir et son organisation.

Le cahier de doléances de Treillières contient 10 griefs et une supplique.

Cahier de doléances, plaintes et remontrances pour le général de la paroisse de Treillières

Il demande:

Premièrement. La suppression des francs-fiefs, ou qu'il fut permis de les franchir; un tarif général des droits de contrôle a l'effet que tous ces droits soient connus de tout le monde et que la perception n'en soit pas à l'avenir arbitraire comme elle l'a été jusqu'à ce jour et que les contestations nées et à netre au sujet de tous ces droits soient portés devant les juges ordinaires, et non devant les intendants, autres juridictions d'attribution, etant toujours ruineux de plaider dans des tribunaux éloignés dans lesquels les malheureux ne peuvent obtenir justice.

Secondement. Que les taxes soient également réparties et que dorenavant il n'y ait qu'un seul rôle dans chaque paroisse, et egail duquel se trouvera indistinctement des personnes des trois ordres, et en nombre egal.

¹ Ce qui fait un taux de participation de 25% proche de ce que l'on trouve dans la région (22,7% pour l'ensemble des paroisses composant l'actuelle Loire-Atlantique).

Troisiemement. La suppression de la corvée, en tous cas que les trois ordres y soient contribuables.

Quatriemement. Qu'a l'egard des milices il n'y ait aucune exemption, pas meme les domestiques des ecclesiastiques et des gentilhommes.

Cinquiemement. La demolition des chemins que le seigneur a fait renfermer, sçavoir celui de Garambaud et celui qui conduisait de Nantes à Rhedon et etait chemin public.

Sixiemement. De ce que le seigneur a fait renfermer une infinité de landes et communs, ce qui est contraire à nos possessions et notre aisance.

Septiemement. Demandent la representation de l'original du role rentier de la seigneurie parce qu'il semble que chaque année les rentes augmentent.

Huitiemement. Notre paroisse est contrainte a conduire les troupes et leur bagages de Nantes a Blain et Nozay distant de Nantes de huit lieues; et on ne paye qu'une modique retribution qui a peine suffit pour notre nourriture et celle de nos boeufs et encore cela n'est il payé qu'un an apres; tandis que les paroisses voisines telle que Vigneux, Grandchamp et autres sur la meme route ny contribuent pas. Nous demandons que nous ne soyons à l'avenir assujettis qu'à les conduire de Nantes a la poste de Gevres a trois lieues de Nantes qui est a l'extremité de notre paroisse et qu'ensuite les autres paroisses les prennent.

Neuf viemement. Nous nous plaignons que quand on nous fait rendre des aveux on nous en fait couter autant que la terre ne vaut.

Dixiemement. Nous nous plaignons que les bêtes qui se trouvent égarées dans les paroisses sont vendues au bout de huit jours tandis qu'elles ne devraient l'etre qu'après trois mois.

Au surplus, nous supplions sa Majesté que notre province de Bretagne soit maintenue dans tous les droits, privileges et immunités declarant protester contre tout ce qui pourrait lui etre contraire.

Clos et arrêté ce jour d'avril mil sept cent quatre vingt neuf en l'assemblée paroissiale de Trellieres en presence de Monsieur le Senechal sous les seings des cy dessous et le plus grand nombre ne sçachant le faire. Un mot cy devant rayé nul.

MAINGUY Joseph RENAUD Joseph GOURHAND Pierre BIZEU L Fils Pierre BARDY
Claude DEMORTIER Jan BODIN Pierre BRETESCHE Jacques MAINGUY sénéchal
Pierre BESNARD

Liste des présents :

Antoine Simon Mainguy (sénéchal), Pierre Besnard (greffier), Pierre Grelier (laboureur), Julien Grégoire (laboureur), Pierre Briand (laboureur), Joseph Renaud (laboureur), Mathurin Brard (laboureur), Pierre Deniaud (laboureur), Jean Gergaud (laboureur), Luc Choimet (laboureur), Claude Desmortier (laboureur), Jean Thomaré (laboureur), Jacques Brard (laboureur), Pierre Briand(laboureur) , François Ragot (laboureur), Mathieu Bernard (laboureur), Mathurin Thomaré (laboureur), Pierre Breteché (laboureur), Denis Ragot (laboureur), Grégoire Busson (laboureur) , Jacques Savary (laboureur), Julien Fortin(laboureur), Pierre Lumineau (laboureur), Pierre Breteché jeune (laboureur), Pierre Brard (laboureur), Jean Violain (laboureur), Claude Desmortiers (laboureur), Antoine Sauzais (laboureur), Jean Drouet (laboureur) , Denis Dumoulin (laboureur), Pierre Litou (laboureur), Joseph Gourhand (charpentier), Mathurin Desmortiers (laboureur), Vincent Moulet (laboureur) , Julien David (laboureur), Adrien Renaud (laboureur), Pierre Bizeul (laboureur), Pierre Bardy (laboureur) , Jean Bodin (laboureur), Jacques Racine (laboureur).

Nous ne reviendrons pas sur le bien fondé des doléances, déjà évoqué dans les chapitres précédents. Essayons plutôt de voir comment a joué l'accord bourgeoisie-paysannerie.

Cinq revendications (1, 2, 3, 4, 6) sont reprises au cahier modèle dans des termes très proches. Elles concernent:

- des questions sur lesquelles les paysans sont très sensibles (impôt, corvée, milice, renfermement des landes) et les bourgeois intéressés (les propriétaires bourgeois n'aimaient guère voir leurs paysans perdre du temps en corvées et milice au lieu de travailler pour eux).

- des questions où la bourgeoisie et les paysans aisés ont des intérêts communs: francs-fiefs, droits de contrôle, justice).

Cinq revendications émanent directement des paysans de Treillières (5, 7, 8, 9, 10). Alors que les griefs inspirés du cahier modèle visaient surtout l'administration royale et se réclamaient de l'idéal d'égalité et de liberté, les revendications locales s'adressent surtout au seigneur et relèvent du bon sens et de l'intérêt bien compris du groupe.

Si le discours revendicatif tient de deux cultures (la bourgeoise et la paysanne), les griefs paysans dominant et laissent peu de place aux mots d'ordre bourgeois. Les paysans ne se sont pas laissés manœuvrer. Ainsi la 6^e doléance, concernant le renfermement des landes et communs, correspond à une réalité treilliéraine et reprend en partie une revendication du cahier modèle. En partie seulement; car les paysans ont pris bien soin de ne pas faire figurer dans leur cahier la dernière phrase de la doléance-modèle, ainsi formulée: « ... *nous demandons donc pour terminer la contestation mineure entre les seigneurs et les vassaux, une loi qui décide enfin la propriété des vagues communs à tous, et partables entre tous ...* ». Pas question à Treillières de partager les communs.

Les paysans ne laissent apparaître dans leur cahier aucune des nombreuses revendications plus politiques, révolutionnaires, du cahier modèle, comme celles concernant la représentativité du Tiers-Etat dans les assemblées, ou la réorganisation du pouvoir national et municipal. L'horizon politique treilliérain s'arrête encore aux limites de la paroisse. On veut bien faire une alliance tactique avec la bourgeoisie pour améliorer les conditions de vie locales, mais de là à bouleverser l'Etat ! Les Treilliérains seront plus «révolutionnés» que révolutionnaires.

Si les doléances révèlent de graves problèmes et demandent de réelles transformations, elles sont formulées sans excès. L'animosité est surtout dirigée contre le seigneur, mais sans virulence. L'absentéisme du propriétaire de Gesvres évite aux Treilliérains d'avoir à se plaindre des droits de chasse ou de pigeonniers toujours très provocateurs. On dénonce donc résolument les abus seigneuriaux, mais on ne demande pas la suppression de la féodalité.

En rédigeant leur cahier de doléances, les Treilliérains pensent d'abord améliorer leurs conditions de vie. Même si dans la formulation utilisée par le bourgeois Mainguy quelques revendications sont potentiellement révolutionnaires (égalité devant l'impôt et les corvées ...), la plupart des autres griefs témoignent de conservatisme: conservatisme économique et social dans la préservation des communaux; conservatisme politique dans cette supplique au Roi de maintenir «*tous les droits, privilèges et immunités ...*» de la Bretagne.

troisième et dernière page. e Mainguy

Sous vendus au bout de huit jours laudés quelle
ne devroient être qu'à trois mois,

avec surplus nous supplions la Majesté que Votre
provincie de Bretagne soit maintenue dans tous
les droits privilégiés et immunités, d'ailleurs
protestant contre tout ce qui pourroit lui être
contraire?

et les arrête ce jour cinq d'avril mil sept cent
quatre vingt Neuf en assemblee provinciale
de Treillieres en presence des Nonces du Sénéchal
sous les leings des cy dessus et le plus grand
nombre ne sachant le faire en un mot, des autres
page mil.

ne varietur e Mainguy

J. Renaud Joseph Gourhand Pierre Bizeul fils

Pierre Bardy e Desmortier Jean Bodin

Pierre Brétesché Jacques Racine

Mainguy

Le Sénéchal

Resnard

La dernière page du Cahier de doléances avec les signatures du Sénéchal Mainguy (2 fois), Joseph Renaud, Joseph Gourhand, Pierre Bizeul fils, Pierre Bardy, Claude Desmortier, Jean Bodin, Pierre Brétesché, Jacques Racine, Pierre Besnard le greffier

Bourgeois - paysans même combat ?

Le soir du 5 avril 1789, après l'inévitable détour par le cabaret, les paysans rentrèrent chez eux, soulagés d'avoir parlé, persuadés d'être entendus, satisfaits d'une alliance sans concession avec les bourgeois qui, pour une fois, s'intéressaient à eux.

M^e Mainguy aussi s'en retourna satisfait. Il avait placé dans le cahier de Treillières quelques doléances incorporables à la revendication d'ensemble du Tiers-Etat contre la

féodalité. Il venait de réussir l'alliance ville-campagne contre les châteaux. Alliance purement tactique qui ne saurait masquer que provisoirement d'évidentes différences d'intérêt.

En fait la bourgeoisie des villes méprisait les paysans. On pouvait lire dans le «Dictionnaire de l'Académie Française», dans l'édition de 1773, à «paysan» : « ... *on dit d'un homme mal propre et incivil que c'est un paysan, un gros paysan, il a l'air d'un paysan ...* ».

Ce mépris des villes pour les campagnes n'allait pas tarder à réapparaître.

Joseph Renaud, laboureur de Garambeau et son beau-frère Joseph Gourhand, charpentier à La Rinquais, sont élus pour porter le cahier de doléances de la paroisse à l'assemblée générale de la sénéchaussée de Nantes réunie le 7 avril dans la grande salle de l'hôtel de ville. Il y a là 630 délégués des campagnes et 50 délégués des villes. Ils doivent, à partir de toutes les doléances recueillies, rédiger un cahier de la sénéchaussée, puis désigner les 40 grands électeurs qui éliront les 8 députés du Tiers aux Etats Généraux. Ceux-ci seront chargés de transmettre à Versailles les doléances de la sénéchaussée de Nantes.

Les 50 délégués des villes se trouvent sous représentés par rapport aux 630 villageois, au vu du rôle joué par Nantes dans la vie économique de la région. Bien que Nantes n'ait que 80 000 habitants à opposer aux 350 000 habitants des campagnes, les citadins arrivent à faire réduire le nombre des députés ruraux de 630 à 178, chiffre correspondant aux paroisses du ressort.

Le samedi 18 avril, sur le coup de 15 heures, Joseph Renaud et Joseph Gourhand quittent la grande salle de l'hôtel de ville de Nantes déçus et amers de ce qui vient de se passer : le cahier de la sénéchaussée n'a repris aucune des doléances paysannes émises par les paroisses rurales et, sur les 8 députés du Tiers-Etat envoyés aux Etats-Généraux, il n'y a aucun représentant des ruraux, seulement des grands bourgeois de la ville. Même s'ils sont possessionnés à la campagne ces messieurs de Nantes penseront-ils aux paysans ? Ils en doutent sérieusement.

Les deux élus de Treillières se demandent bien ce qu'ils vont pouvoir dire à leurs électeurs qui attendent des réponses rapides à leurs problèmes. Après un hiver difficile on ne va quand même pas leur voler l'espoir d'un printemps ! Sinon va savoir de quoi seront capables les paysans l'été venu !

Le dernier été de la féodalité

La prise de la Bastille n'est connue à Nantes que le 18 juillet. Rapidement la grande bourgeoisie est maîtresse de la ville. Mais bientôt les rumeurs les plus folles courent le pays. On s'inquiète, on s'agite: c'est la Grande Peur.

Pour se prémunir des «brigands», on prend les armes. Dans les campagnes, certains tournent leurs armes vers les châteaux où ils croient discerner, dans le seigneur accapareur de communaux ou rentier féodal excessif, une sorte de brigand. D'ailleurs la victoire du Tiers-Etat ne les encourage-t-elle pas dans la voie anti-féodale ?

Treillières ne connut de la Grande Peur que quelques frémissements, et le château de Gesvres, toujours aussi vide, n'attira aucun geste de représailles.

A Paris, l'Assemblée Nationale Constituante (nom que se sont donnés les députés aux Etats-Généraux) dut prendre des mesures pour calmer les révoltes agraires qui avaient éclaté dans certaines régions de France. A la force, jugée trop risquée politiquement, on préféra un moyen pacifique: ce fut « la Nuit du 4 août ».

Cette nuit-là, après six heures de débats, il fut décidé:

«1. L'Assemblée Nationale détruit entièrement le régime féodal, et décrète que, dans les droits et devoirs tant féodaux que censuels, ceux qui tiennent à la main morte réelle ou

personnelle, et à la servitude personnelle, sont abolis sans indemnité, et tous les autres déclarés rachetables.

4. Toutes les justices seigneuriales sont supprimées ...

5. Les dîmes de toutes natures et les redevances qui en tiennent lieu sont abolies».

Six heures de débat ont détruit un ordre social édifié par dix siècles. Abattu le régime féodal: plus de corvée seigneuriale; plus de banc du seigneur dans l'église; plus de justice seigneuriale. La bourgeoisie n'a donc pas oublié l'alliance réalisée lors de la rédaction des cahiers de doléances. Ne libère-t-elle pas le paysan?

Elle le calme surtout. Elle pare au plus pressé. La nouvelle de l'abolition de la féodalité apaise les esprits ... momentanément. A y regarder de plus près, le vainqueur de la « Nuit du 4 août » c'est le bourgeois, pas le paysan.

Les droits seigneuriaux « personnels » abolis sans indemnité étaient pour la plupart (exception faite de la justice) tombés en désuétude depuis longtemps: banc dans l'église, quintaine, pigeonier... Par contre, les droits « réels » (taxes, redevances ...), les plus lourds pour les paysans, ne sont abolis que contre rachat; et à quel taux! Vingt ou vingt cinq fois les anciennes annuités, somme inaccessible pour beaucoup de paysans. Seule l'abolition de la dîme et de la justice pourrait être un bénéfice immédiat. Mais on décide que dîme et justice seigneuriale resteront en place jusqu'à la création de nouvelles structures ecclésiastiques et judiciaires.

En fait l'abolition des privilèges permet à la bourgeoisie d'abattre l'aristocratie et de préparer la mise en place d'un nouveau régime où elle occupera les premières places.

En abolissant les privilèges, les députés ont aussi supprimé les libertés attachées à la province de Bretagne. Les élus de la sénéchaussée de Nantes ne l'ont fait que sous la réserve d'obtenir l'adhésion de leurs commettants dont l'avis, clairement exprimé dans trois articles du cahier de la sénéchaussée, était contraire. Le 29 août, cinq d'entre eux écrivent depuis Versailles au sénéchal de Nantes, lui demandant de convoquer les délégués des paroisses afin que ceux-ci leur donnent les pouvoirs nécessaires pour adhérer aux décrets ou les refuser. Les habitants des paroisses sont donc invités à se réunir, en septembre, pour se prononcer entre l'adhésion à l'œuvre rénovatrice entreprise par l'Assemblée Nationale ou le maintien des particularismes locaux liés à l'ancien régime. Ils doivent en outre désigner, dans chaque paroisse, un délégué qui portera le résultat des délibérations locales à l'assemblée de sénéchaussée qui se tiendra le 30 septembre à l'hôtel de ville de Nantes.

Le dimanche 27 septembre, à l'issue de la grand'messe ils sont 34 Treilliérains (contre 40 lors de la rédaction du Cahier de doléances) à se réunir dans l'église sous la présidence du sénéchal : Me Mainguy. Il y a des absences remarquées : le recteur Nerrière, remplacé par son vicaire l'abbé Guiard ; Joseph Renaud qui avait été le délégué de la paroisse pour l'élection des députés aux Etats-Généraux à Nantes en avril ; Alexandre Vincent, la maître de Poste... Comme 48, 6 % des paroisses de la sénéchaussée, celle de Treillières se prononce pour la conservation des privilèges de la province : *« Les délibérants ont été unanimement d'avis de ne donner aucune adhésion aux arrêtés qui tendraient à la destruction des droits, privilèges, immunités et franchises de notre province de Bretagne, déclarant s'opposer et protester et comme de fait ils protestent contre tout ce qui pourrait avoir été arrêté et être par la suite arrêté en l'assemblée nationale de contraire aux droits de la province, voulant et entendant que pour le bien général de tous et chacuns les Bretons les articles [il y en a trois].... du cahier des doléances de la sénéchaussée de Nantes ... les députés de la sénéchaussée aux Etats généraux ne pourront sans aucun prétexte s'écarter ».*

Les trois articles auxquels tiennent tant les défenseurs des libertés bretonnes concernent : l'exemption de gabelle ; l'exemption du droit de lods et ventes pour la ville de

Nantes ; le maintien de « *tous autres droits et franchises consignés dans les contrats de mariage de la duchesse Anne avec les rois Charles 8 et Louis 12, les lettres d'union de la province à la couronne, et dans les autres chartres et contrats faits avec les rois de France* ».

Les villageois de Treillières, qui n'ont pas oublié la façon dont les Nantais ont traité les délégués des campagnes pour l'élection des députés aux Etats-Généraux, tiennent à préciser que leur délibération : « *ne puisse dans aucun cas être prise pour approbation de la nomination de la majeure partie des députés de cette sénéchaussée aux Etats généraux, contre laquelle nomination il y a des protestations faites par les éllecteurs et députés des paroisses de campagne, attendu l'irrégularité et l'illégalité de cette nomination* ». Ils n'ont pas un mot pour féliciter ou encourager l'Assemblée Nationale dans son travail de rénovation (1/4 des paroisses seulement lui apporteront un soutien).

Jean Bodin, de la Guittonnais est désigné pour porter le résultat de la délibération à Nantes, le 30 septembre. Echaudées par l'expérience d'avril, 26 paroisses n'envoient aucun délégué. Lors du vote, il n'y a plus que 37% des délégués paroissiaux pour donner un mandat impératif aux députés nantais contre la suppression des privilèges bretons. A la différence des Treilliérains, les habitants de la sénéchaussée ne se sont pas vraiment mobilisés pour défendre les privilèges menacés de leur province. C'est sans enthousiasme qu'ils les abandonnent à la cause nationale.

L'espoir soulevé au printemps n'a pas été satisfait. Malgré tout les Treilliérains restent dans l'expectative vis-à-vis du nouveau régime qui s'installe. Saura-t-on ne pas les décevoir davantage ?

De la paroisse à la commune

Le 20 décembre 1789 les Treilliérains renouvellent leurs instances paroissiales: fabriciens et délibérants.

L'assemblée paroissiale qui se met en place va voir ses pouvoirs considérablement transformés. Le décret de l'Assemblée Constituante rendu le 14 décembre 1789 crée les municipalités. Désormais la vie paroissiale sera distincte de la vie communale.

L'organisation nouvelle comporte un corps municipal de 6 membres et une assemblée de notables de 12 membres. La réunion du corps municipal et des notables constitue le conseil général de la commune. Le corps municipal est divisé en bureau (maire et procureur), et en conseil municipal (4 officiers municipaux).

En dépit de la Révolution, le passé survit donc: les 12 notables du conseil général de la commune ont pour ascendants directs les 12 du Général de la paroisse. Le maire et le procureur rappellent les deux fabriciens. Survivance encore dans l'attribution des pouvoirs: répartition et perception des contributions; entretien des églises, presbytères et autres objets relatifs au culte; surveillance des fabriques ...

En attendant que les municipalités se mettent en place, les anciennes assemblées paroissiales fonctionnèrent comme par le passé. Cette transition en douceur, jointe aux quelques similitudes entre les anciens corps paroissiaux et la nouvelle organisation municipale, entretint un moment la confusion dans les esprits. Les paysans mirent un certain temps à se rendre compte qu'ils étaient devenus, des citoyens.

Il y a cependant des différences de taille entre l'ancienne et la nouvelle organisation municipale: élections générales; disparition de l'homme du seigneur... La nouvelle organisation administrative mise en place par l'Assemblée Constituante va dans le sens des idéaux de liberté, d'égalité, d'émancipation.

Il est probable qu'à Treillières on ait été plus sensible à la continuité qu'à l'aspect nouveau et progressiste du projet.

Le nouveau corps municipal s'assembla, comme avant, à la sacristie, au son de la cloche, et, en 1790, sept de ses membres siégeaient également au Général. Celui-ci, dépouillé d'une bonne partie de ses attributions par la municipalité, ne se réunit plus qu'une fois par an en 1790, 1791, 1792 ; en fin d'année, pour renouveler ses membres.

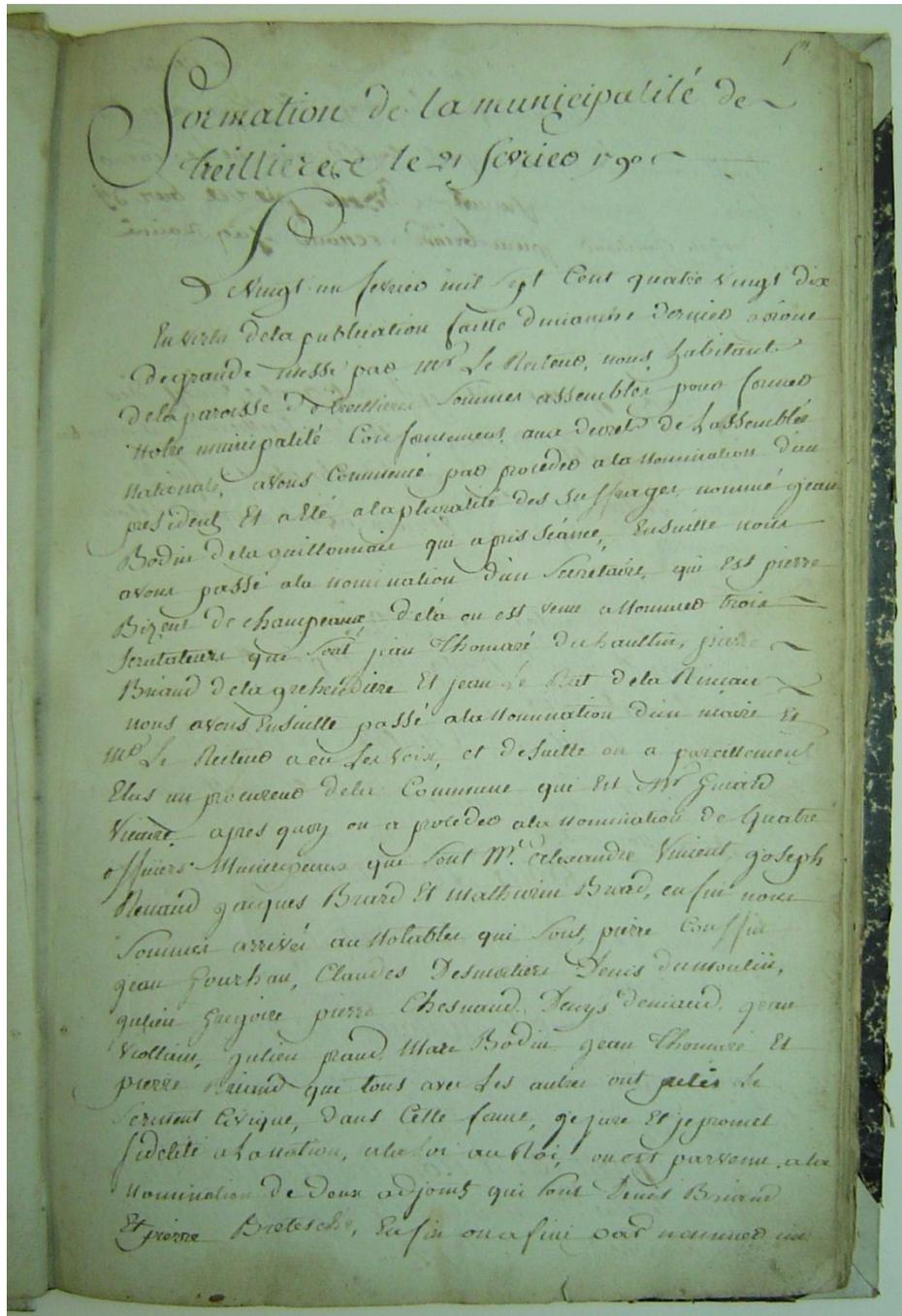
Mais à Treillières la confusion entre vie paroissiale et communale eut la vie dure. Les premières élections municipales en furent la preuve.

1790 : Le vent nouveau

«Mr le Recteur a eu les voix... »

L'élection de la première municipalité de Treillières est fixée au 21 février 1790. Pour être électeur il faut verser une contribution au moins égale à 1 livre 16 sols, correspondant à la valeur de 3 journées de travail; la journée étant fixée à 12 sols. Pour être éligible on exige 6 livres, soit la valeur de 10 journées de travail. Le pauvre est tenu à l'écart.

On lira à la fin de ce chapitre le compte rendu de cette élection tel qu'on le trouve à la première page du registre contenant les délibérations de la municipalité de Treillières pour la période 1790-1826 (Photo ci-dessous).



Les Treilliérains ont choisi pour mettre à leur tête, le recteur (maire) et son vicaire (procureur de la commune). Ils reconnaissent à ces prêtres issus du même monde qu'eux, aux animateurs de leur communauté, le rôle d'intellectuels capables d'exprimer leur conscience sociale.

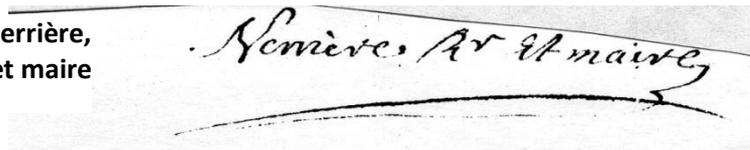
Dans cette paroisse modeste, où les rares bourgeois se désintéressent de la vie communautaire, le clergé a donc le monopole de la médiation. Seul un très riche artisan comme Alexandre Vincent aurait pu, par sa fortune, son activité, sa culture, jouer également le rôle de médiateur de la société rurale. Pour l'instant le maître de Poste marche, avec les autres paroissiens, dans le sillage des prêtres.

Ceux-ci, en s'associant aux réformes du nouveau régime et en y participant activement, accèdent à la Révolution auprès de la masse paysanne. Comme il expliquait les édits et prononçait les monitoires de l'ancienne monarchie, le recteur commente les décrets de l'Assemblée Nationale et modèle l'image de la Révolution dans l'esprit de ses paroissiens-administrés. Pour l'instant il s'agit d'une image positive.

Les autres membres de la première municipalité sont des paysans aisés et deux artisans: Alexandre Vincent et le charpentier Joseph Gourhand qui vient d'épouser la riche veuve d'Alexandre Renaud. Presque tous ont été fabriciens. Les deux adjoints sont les deux fabriciens en charge.

A Treillières, pour la gestion des affaires communautaires, c'est la Révolution dans la continuité.

La signature de Jacques Nèrière,
recteur et maire

A handwritten signature in dark ink on a light-colored background. The signature reads "Nèrière, Ar et maire" in a cursive script. The signature is written over a horizontal line that has a small upward curve at the right end.

Une volonté de changement

La première mesure prise par la nouvelle municipalité a une valeur hautement symbolique.

L'Assemblée Nationale ayant, dans la nuit du 4 août, aboli les privilèges, les officiers municipaux décident d'enlever de l'église de Treillières le banc du seigneur de Gesvres. Le ci-devant seigneur, Monsieur de Talhouët, qui n'éprouve guère de sympathie pour le nouveau régime, ne l'entend pas de cette oreille. Par la voix de son procureur fiscal il s'oppose à l'enlèvement de son banc, sous prétexte que la loi ne concerne pas les seigneurs fondateurs. Le maire-recteur, bien décidé à ne faire aucune concession à l'aristocrate, écrit à l'administration du district de Nantes, le 8 juin, pour lui demander lumière et appui. On lui répond deux jours plus tard: « ... que dans l'état des choses la prudence exige de demander au dit procureur fiscal de fournir la preuve de sa fondation à la municipalité de Treillières dans un délai de quinzaine à faute de quoi la municipalité demeure autorisée à faire l'enlèvement du banc ... ».

Cette passe d'armes, entre le maire et l'ancien seigneur, témoigne de l'adhésion du clergé local à la Révolution. Peut-être, comme le firent certains prêtres, le recteur de Treillières ornait-il de rubans tricolores le devant de sa chasuble avant de célébrer la messe.

Ces bonnes dispositions du recteur pour le nouveau régime dureront toute l'année 1790, jusqu'à l'épineuse question de la Constitution Civile du Clergé. En septembre 1790, à une enquête de l'administration départementale sur le comportement du clergé, les officiers municipaux répondent:

«*Nous vous observons Messieurs qu'il n'est pas nécessaire que nous cherchions les moyens d'obliger notre Recteur à publier les Décrets de l'assemblée nationale et tout ce que*

vous nous faites l'honneur de nous faire passer, il s'y est toujours prêté de la meilleure grâce et n'a jamais témoigné de mauvaise humeur».

C'est donc dans un certain enthousiasme que la nouvelle municipalité entame sa gestion. Les tâches ne manquent pas. Il en est d'anciennes, comme l'entretien de l'église, l'égal des impôts, et de nouvelles provoquées par le nouveau régime, comme la mise en place d'une garde nationale. Mais on prend aussi des initiatives pour améliorer la vie quotidienne des habitants: réparation des chemins, création de foires. Autant d'initiatives que ne prit jamais le Général. Dans le cadre municipal, les Treilliérains élargissent le champ de leur prise en charge des problèmes de la communauté. Ils sont plus responsables.

Cependant l'argent manque et, encore une fois, il faut demander l'autorisation à l'administration d'abattre des arbres pour se procurer les sommes nécessaires : *«pour réparer ce que nous désirons l'être».*

Que souhaite-t-on réparer?

L'église bien sûr, *«très froide en hyver et lorsqu'il fait de la neige elle en est quelquefois remplie à la hauteur d'un pied ... ».*

On veut aussi améliorer les chemins: *«L'abord de notre bourg est impraticable dans la longueur de 120 toises pendant tout l'hyver et une partie du printemps jusqu'à ce que l'ardeur du soleil ait desséché les eaux stagnantes auxquelles il n'est pas possible de donner de l'écoulement, l'endroit où elles séjournent étant plus bas que tous les contours ; nous désirerions faire faire une levée pour rendre l'endroit viable l'hyver ».*

On peut rompre l'isolement du bourg par l'amélioration des chemins, mais aussi en créant des foires: *« ... nous serions charmé d'en avoir outre celle du trois may trois autres, scavoir le trois juin, le trois juillet, le trois octobre».*

Un vent nouveau semble souffler sur Treillières. La paroisse, d'habitude si repliée sur elle-même, aspire à l'ouverture, aux échanges... au changement. On souhaite même se réunir ailleurs qu'à la sacristie: *«Nous désirerions également avoir une maison dans notre bourg pour tenir nos assemblées municipales mais comme nous n'en connaissons pas de vacantes nous les tenons dans la sacristie de notre église qui est assez grande».*

Toutes ces espérances portées par la Révolution qui lève seront trop rapidement déçues, par une administration citadine peu au fait des problèmes ruraux, pour que la paroisse réussisse son éclosion. Bientôt viendra le temps du repli.

Garder la paroisse contre les brigands

A l'imitation de la capitale, dès 1789, toutes les villes eurent leur garde bourgeoise qui prit le nom de Garde Nationale. En 1790, l'administration départementale incita les communes rurales à faire de même et, en juin de cette année-là, on vit des gardes nationales se former dans les campagnes.

Ce ne fut pas le cas à Treillières. N'y voyons pas une opposition ou une réticence à l'égard du pouvoir, mais plutôt une inadéquation du système aux structures d'habitat des petites communes.

Si la mise en place et le fonctionnement régulier d'un corps armé, rapidement mobilisable, se conçoit aisément dans une ville et un gros bourg à forte population artisanale ou indépendante, groupée et disponible, cela devient très difficile dans une petite paroisse rurale dotée d'un bourg minuscule et d'un habitat extrêmement dispersé. C'est ce qu'expliqua la municipalité de Treillières aux responsables du district:

«Nous désirerions bien aussi former une garde nationale, mais notre bourg ne contenant que seize ménages la chose n'est pas possible, d'autant moins que les villages en

sont éloignés. Le seul moyen que nous trouvions pour garder la paroisse en cas d'invasion ou d'atroupement des brigands serait d'avoir une cloche qui put se faire entendre dans les villages pour avertir les habitants de se réunir au son de cette cloche, les nôtres étant trop faibles pour la paroisse qui a trois lieux de long et son bourg a une extrémité».

Ce courrier révèle la crainte qu'éprouvaient encore les campagnes vis-à-vis des brigands, un an après la Grande Peur. Il est vrai que cette crainte venait d'être réactivée par des événements récents.

En février 1790, des paysans déçus par la timidité des décrets d'application consécutifs aux décisions de la « Nuit du 4 août », entreprirent d'attaquer les châteaux pour y brûler les titres des seigneurs. Ces incendies d'archives, et parfois de châteaux, se déroulèrent dans la région de Blain, mais provoquèrent des remous dans les paroisses des environs. On décida l'envoi de commissaires pacificateurs dans plusieurs communes dont Sucé, La Chapelle, Orvault, Vigneux, Treillières.

Quelques mois plus tard, le 26 avril, Mathieu Bernard métayer de Mauvais-Tour et son fils Pierre, furent assassinés près de Chambouin, en revenant de la foire de la Saint-Marc à Nantes. Il s'agissait d'un crime crapuleux sans rapport avec les événements précédents, mais il contribua à entretenir la crainte des brigands.

Des citoyens actifs

Au niveau paroissial, le passage de l'Ancien Régime au Nouveau Régime, du Général à la Municipalité, se fit sous le signe de la continuité. Par contre l'environnement administratif fut considérablement transformé.

En décembre 1789 la France fut divisée en 83 départements, ceux-ci en districts, ces derniers en cantons, enfin chaque canton en communes. Le Comté Nantais et le siège royal de Guérande formèrent le département de la Loire-Inférieure, subdivisé en 9 districts. Treillières releva du district de Nantes et du canton de La Chapelle-sur-Erdre.

Les Treilliérains allaient devoir s'habituer à correspondre avec les nouvelles administrations (Départements, District) plus proches, plus tatillonnes que les anciennes. Ils en feront rapidement l'amère expérience.

Pour l'instant les plus aisés d'entre eux ont la satisfaction de participer à la désignation des administrateurs.

Dans chaque canton des assemblées, dites primaires, durent choisir les électeurs qui désigneraient les membres des administrations du Département et du District.

Le 6 mars 1790, une commission fut désignée pour convoquer les assemblées et surveiller la mise en place des nouvelles administrations. D'abord les commissaires ordonnèrent dans chaque canton le recensement des citoyens actifs, seuls autorisés à voter dans les assemblées primaires.

Pour être citoyen actif il fallait être âgé de 25 ans, être domicilié dans le canton depuis un an, vivre de son travail ou de son revenu sans être en état de domesticité, payer une contribution directe égale à la valeur de trois journées de travail, enfin justifier de la prestation du serment civique. A Treillières on décompta 159 citoyens actifs en mars 1790.

Pour être électeur au Département et au District, c'est-à-dire pour être élu dans les assemblées primaires de canton, il fallait payer une contribution égale à la valeur de 10 journées de travail.

C'est le dimanche 28 mars 1790, à partir de 11 heures du matin, que se déroula, à La Chapelle-sur-Erdre, chef-lieu du canton, l'assemblée du 6^e canton du district de Nantes. Il y

avait là : *«les citoyens éligibles et actifs tant de la paroisse de La Chapelle-sur-Erdre que de celles de Sucé, Grandchamp, Treillières, Orvault et Sautron»*.

En fait, un grand nombre de citoyens actifs se déroberent. Certains, habitués à une pratique politique paroissiale, ne voyaient pas l'enjeu de ces élections qui sortaient de leur cadre traditionnel. D'autres renoncèrent à parcourir plusieurs kilomètres pour aller désigner des délégués chargés de mettre en place une administration nantaise.

Les citoyens présents se partagèrent : *«en deux assemblées primaires ... vu que les citoyens actifs tant présents qu'absents de ce canton se montent à 1211»*. Les citoyens actifs de Sautron, Sucé, Grandchamp, s'assemblèrent dans la partie nord du cimetière, près de l'église. *«Les citoyens actifs d'Orvault et de Treillières réunis à ceux de La Chapelle-sur-Erdre formant le nombre (théorique) de 635 se sont retirés dans le cimetière (partie sud) pour former l'assemblée ... »*.

C'est Messire Olivier Cheve, recteur de La Chapelle, qui fut élu président de cette deuxième assemblée, par 73 voix : *« ... soit la majorité absolue»*. (On est loin des 635 actifs recensés sur les trois communes)

«Procédant ensuite à la nomination d'un secrétaire, Messire Alexandre Oger prêtre vicaire de La Chapelle-sur-Erdre a été d'une voix unanime élu ... ». Ensuite le président et le secrétaire : *«ont en présence de l'assemblée fait d'une voix claire haute et intelligible le serment civique ... »*.

Puis on passa à l'élection des scrutateurs. Ce furent Messire Jacques Nerrière, recteur de Treillières, Joseph Bouchaud d'Orvault, et Pierre Potiron de La Chapelle-sur-Erdre. A leur tour ils prêtèrent le serment et prirent place au bureau.

On procéda alors à l'élection des 6 électeurs qui devaient participer : *«de concert avec les autres électeurs des différents cantons et districts de ce département à l'élection des membres qui formeront l'assemblée administrative de ce département et ensuite conjointement avec les électeurs du district de la ville de Nantes qui formeront rassemblée administrative de ce district ... »*. Les élus furent:

- Jean Thébaud et Jean Brard de La Chapelle-sur-Erdre;
- Messire Broussard recteur d'Orvault et Louis Robert également d'Orvault;
- Alexandre Vincent et Pierre Briant de Treillières.

Comme on a pu s'en rendre compte, le clergé des trois paroisses concernées par cette assemblée a participé activement à l'élection, apportant ainsi sa caution au nouveau régime.

Du 7 au 13 avril, les 504 électeurs du département se réunirent à Nantes et désignèrent les membres des administrations du Département et du District.

Les citoyens actifs du canton de La Chapelle furent de nouveau convoqués au chef-lieu, le 12 décembre 1790 pour désigner un juge de paix, un greffier et des assesseurs.

Ce tribunal cantonal élu, chargé des procès civils, remplaçait les anciennes justices seigneuriales. Le juge de paix était élu pour deux ans parmi les citoyens remplissant les conditions d'éligibilité aux conseils généraux de département et de district. On n'exigeait de lui aucune compétence juridique spéciale. Il avait à connaître sans appel toutes les causes inférieures à 50 livres, et avec appel les causes allant jusqu'à 100 livres.

Augustin Renaud, de Grandchamp, fut élu juge de paix; il eut pour greffier Guillaume Marquer, de Sucé. Pour prononcer les sentences, le juge de paix devait être assisté de 24 prud'hommes assesseurs (4 par commune), dont les fonctions étaient gratuites. Pour Treillières les quatre assesseurs furent: Jean Brard et Jean Bodin de la Guittonais, Claude Desmortier de la Rivière et Jean Lerat de la Rinçais.

Contrairement à ce qui s'était passé neuf mois plus tôt, le clergé ne participa pas à ces élections. Pour lui l'heure du doute avait sonné. La confiscation des biens de l'Eglise et la mise en place progressive de la Constitution Civile du Clergé semaient le trouble dans les esprits.

Les premières inquiétudes

En abolissant la dîme, l'Assemblée Constituante avait pris la responsabilité d'assurer le sort du clergé. L'accentuation de la crise financière accéléra le processus. On décida de faire d'une pierre deux coups: régler la dette et réorganiser l'Eglise de France.

Talleyrand, évêque d'Autun, proposa de remettre les biens du clergé à la disposition de la Nation. La mesure fut adoptée le 3 novembre 1789. On promit au clergé paroissial un traitement convenable. Le 19 décembre on créa une Caisse de l'Extraordinaire, chargée de mobiliser pour 400 millions de biens du clergé et du domaine royal sous forme «d'assignats» portant intérêt à 5%. Ces billets assignés, gagés sur les biens du clergé, furent difficiles à placer car, la réforme ecclésiastique n'étant pas commencée, on ne savait quelles terres seraient offertes aux créanciers. On laissa au clergé l'administration de ses biens pour quelques temps encore.

Le recteur Nerrière réagit sereinement à ces premières mesures, persuadé qu'elles allaient dans le sens de l'intérêt commun. A la fin du registre de baptême de 1789 il fait l'inventaire des domaines de la cure et conclut ainsi:

« ... Tous les biens ci-dessus doivent être vendus selon les décrets de l'Assemblée Nationale actuellement assemblée à Paris exceptés la maison presbytérale et le jardin. Les dîmes sont supprimées et on paiera les recteurs en argent ... Mes dîmes me valaient bon an mal an 2 000 livres. Les ayant déclarées sur ce pied on me donne d'abord 1 200 livres et la moitié du surplus c'est-à-dire 1 600 livres et mon successeur aura 1 500 livres parce que le nombre des habitants passe 1 000 se montant à 1 106».

Le 17 mars 1790, l'Assemblée Constituante ôta au clergé l'administration de ses biens; le 17 avril elle créa le budget du culte, et le 14 mai décréta les modalités de la vente.

Le 14 juin, en tant que maire, le recteur Nerrière fit parvenir aux administrateurs du district de Nantes l'inventaire des biens du clergé sur la commune de Treillières, c'est-à-dire les domaines dépendants de la cure plus le bénéfice de Notre-Dame des Dons consistant en *«une borderie affermée 24 livres et une rente de 7 livres 13 sols».*

Pendant l'été l'inquiétude gagna le recteur. Il la communiqua à ses paroissiens en leur annonçant, le 12 septembre, que tous les biens du clergé seraient vendus. Aussitôt les Treilliérains imaginèrent les inconvénients que cela pourrait avoir sur la vie paroissiale et le salut de leur âme. Le 19 septembre les officiers municipaux écrivirent aux administrateurs du district:

«D'après la publication qu'il (le recteur) nous fit de l'aliénation de tous les biens ecclésiastiques ou nationaux nous lui avons demandé si les prés de la cure seraient vendus ; il nous a répondu qu'il n'en savait rien mais qu'il pensait bien qu'ils le seraient comme tous les autres. Sa réponse nous a décidé, messieurs, a vous représenter encore qu'en vendant tous les prés de notre cure nos prêtres seront donc forcés d'aller à pied voir les malades a plus d'une lieue et demie nuit et jour, l'été par les plus grandes chaleurs et l'hyver par les ruisseaux débordés et les pluyes. Si le malade presse et qu'il meurre avant l'arrivée du prêtre il se trouve privé de ce qu'il désirait uniquement dans le dernier moment. Nous regardons donc comme besoin de première et plus urgente nécessité de conserver à notre cure au moins deux journaux de prés. L'un pour faire pâître un cheval pour notre service et l'autre pour lui fournir son foin. Ce n'est pas notre recteur qui perdrait le plus dans cette vente, se serait toute

la paroisse ... Nous espérons messieurs que vous voudrez bien faire droit a nos représentations en les faisant même passer à l'assemblée nationale s'il est nécessaire.

Nous avons l'honneur d'être avec respect vos très humbles et très obéissants serviteurs. Les officiers municipaux».

La nationalisation des biens du clergé sème le trouble dans l'esprit des Treilliérains pourtant encore confiants dans les vertus nouvelles de la démocratie (ils croient que l'assemblée nationale peut prendre en compte leur requête).

Les biens dépendants de la cure de Treillières furent arpentés et estimés le 13 décembre 1790 par : *«Joseph Robert expert nommé par le district de Nantes et en présence de Mr le Recteur qui nous a conduit par les prés et vigne»*. Le lendemain, le même expert estima les biens dépendants de la chapellenie des Dons. C'étaient là tous les biens nationaux de Treillières.

C'est encore aux affaires paroissiales que la municipalité consacre ses dernières assemblées de l'année 1790.

Le 12 décembre elle fait *«une. visite des réparations du presbytère ... »* et trouve que les *«dittes réparations ont été bien faites ... »*.

Le 19 décembre on nomme, en présence de la municipalité, deux nouveaux marguilliers et douze délibérants au Général. Parmi eux se trouve Mr Du Noir de Fournerat.

Annexe :

Election de la première municipalité

«Le vingt un février mil sept cent quatre vingt dix en vertu de la publication faite dimanche dernier a prône de grande messe par Mr le Recteur, nous habitants de la paroisse de Treillières sommes assemblés pour former notre municipalité conforméments aux décrets de l'assemblée nationale, avons commencé par procéder à la nomination d'un président et a été a la pluralité des suffrages nommé Jean Bodin de la Guittonnais qui a pris séance, ensuite nous avons passé a la nomination d'un secrétaire qui est Pierre Bizeul de Champeaux, de la on est venu a nommer trois scrutateurs qui sont Jean Thomaré du haut lin, Pierre Briand de la Gréhendière et Jean Le Rat de la Rinçais, nous avons ensuite passé a la nomination d'un maire et Mr le Recteur a eu les voix, et de suite on a pareillement élu un procureur de la commune qui est Mr Guiard Vicaire, après quoi on a procéder a la nomination de quatre officiers municipaux qui sont M^e Alexandre Vincent, Joseph Renaud Jacques Brard et Mat hurin Brard, enfin nous sommes arrivés au Notables qui sont, Pierre Couffin, Jean Gourhan, Claudes Desmortier, Denis Dumoulin, Julien Grégoire, Pierre Chesnaud, Denys Deniaud, Jean Viollain, Julien Praud, Marc Bodin, Jean Thomaré et Pierre Briand qui tous avec les autres ont pretés le serment civique dans cette forme, je jure et je promet fidélité a la nation a la loi au Roi, on est parvenu a la nomination de deux adjoints qui sont Denis Briand et Pierre Bretesché, Enfin on a fini par nommer un trésorier et l'unanimité des voix a tombé sur Claudes Desmortiers de la Rivière qui la accepté et signé avec les soussignés les autres ayant tous déclarés ne le scavoir faire de requis Vincent, Bizeul, Pierre Bardy, Joseph Gourhand, Pierre Briand, Renaud, Jacq Racine ».

1791 : « Le patriotisme s'ensevelit »

C'est la Constitution Civile du Clergé qui va remettre en cause l'adhésion du clergé de Treillières à la Révolution.

La Constitution Civile du Clergé

Que l'Église dut être réformée, les constituants et le clergé en étaient d'accord. Loin de penser à séparer l'Église de l'État, ils rêvaient de les unir plus étroitement. On s'attaqua d'abord au clergé régulier, mal vu depuis longtemps. Le 13 février 1790 on supprima les ordres monastiques: ceux des religieux qui le voulurent reprirent la vie laïque avec une pension. La réforme du clergé séculier fut adoptée le 12 juillet 1790 sous le titre de Constitution Civile du Clergé.

Comme le clergé devait conserver un grand rôle dans la société nouvelle, il convenait de l'éloigner des pouvoirs traditionnels: Roi et Pape. Le clergé serait donc élu comme les autres fonctionnaires. On eut alors dans chaque département un évêque fonctionnaire élu, et dans chaque paroisse un curé désigné par des assemblées de district. Le curé choisissait son ou ses vicaires.

Le 22 juillet, Louis XVI accepta la Constitution Civile du Clergé. On attendit la réaction pontificale. Elle tarda à venir. Le 21 septembre 1790 la Constitution Civile du Clergé fut affichée à Nantes. Qu'allait faire l'évêque de Nantes Monseigneur de La Laurencie ? Celui-ci, hostile au nouveau régime, avait quitté son diocèse depuis le mois d'avril; par un mandement au clergé local, il fit part de son opposition au projet, au mois de novembre.

Le 27 du même mois, devant l'opposition suscitée par sa réforme, l'Assemblée enjoignit à tous les ecclésiastiques de prêter serment de fidélité à la Nation et à la Loi, sous peine de poursuites. Dès le début de 1791 les municipalités de la Loire-Inférieure reçurent l'ordre d'avoir à exiger de leurs recteurs et vicaires la prestation publique du serment.

Le recteur Nerrière quitte la Révolution

Le recteur Nerrière ne suivit pas l'évêque de Nantes dans son refus du serment. S'il partageait les objections, d'ordre religieux, de l'évêque sur la Constitution Civile du Clergé, il n'acceptait pas sa condamnation de la Révolution. Il hésita et décida d'attendre la prise de position pontificale. Celle-ci ne venant toujours pas, et comme le Département le pressait de se prononcer, le recteur de Treillières essaya de gagner du temps en... démissionnant de sa fonction de maire. Le serment devant être prêté devant le maire, sa décision s'en trouvait repoussée après de nouvelles élections. Entre temps Pie VI aurait peut-être parlé.

Le recteur Nerrière et son vicaire Guiard envoyèrent donc leur démission de maire et de procureur de la commune de Treillières au District. Ils justifiaient ainsi leur décision: « ... ne voulant pas être tenus à faire arrêter les malfaiteurs et contribuer à leur destruction s'ils se trouvent convaincus de crimes capitaux leur état de prêtrise le leur défendant».

Les membres du District ne furent pas dupes. Ils répondirent au curé de Treillières le 26 janvier 1791 par une lettre où pointait l'ironie:

«Quoique votre délicatesse vous ait dicté de renoncer à la place de maire et Mr Guiard à celle de procureur de la commune rien n'empêche que vous prêtiez également votre serment au jour fixé par la loi ... Quant à la difficulté de n'avoir point de maire et de procureur de la commune présents à la prestation elle peut se lever d'un mot, le plus ancien de la municipalité fera les fonctions de maire un autre celui de procureur ... Nous sommes

charmés Mrs que vous ne trouviez pas d'autres obstacles à ce serment et nous voyons avec plaisir que vous ayez pris un parti qu'a suivi la partie la plus saine de vos confrères tels que les curés de St Nicolas, de St Similien, de Ste Croix ... ».

On procéda à l'élection d'un nouveau maire et d'un nouveau procureur le 2 février 1791 :

« ... les suffrages pris séparément ont été nommés à la pluralité de voix pour maire M^e Alexandre Vincent maître de poste et pour procureur de la commune J.L. Renaud ... ».

Le dimanche suivant les deux prêtres de Treillières prêtèrent le serment exigé; mais ils y mirent une réserve dans l'attente de la prise de position papale:

«Le 6 février 1791 Monsieur Nerrière Recteur de Treillières a prononcé a prône de grande messe le serment suivant ; je jure de veiller avec soin sur la paroisse qui m'est confiée d'être fidèle a la Nation a la Loi au Roy et de maintenir de tout mon pouvoir la constitution civile du clergé si l'église l'approuve, mais au contraire si l'église universelle n'approuve pas la constitution civile du clergé décrétée par l'assemblée nationale et sanctionnée par le Roi je révoque le présent serment. Le même jour Mr Guiard vicaire a prononcé le serment ... a la réserve du spirituel».

La décision de Pie VI ne fut connue que le 13 avril: *«Nous déclarons que tout ecclésiastique qui a fait le serment exigé par la loi doit se rétracter dans les 40 jours sous peine d'être suspens... »*. Les prêtres de Treillières se rétractèrent et rejoignirent la nombreuse catégorie des réfractaires au serment (environ 500 clercs réfractaires sur les 616 curés et vicaires du département).

L'ampleur du mouvement d'opposition au serment inquiéta l'administration départementale: *«... Nous n'avons pas encore connu d'excès mais nous découvrons ici ou là des attroupements qui pourraient devenir dangereux. Aussi nous serait il utile de disposer par avance d'une force armée qui puisse au besoin remédier à cet état de choses»*. (23 janvier 1791)

Utile précaution ! Des troubles graves éclatèrent dès le mois de mars, quand on entreprit de remplacer les curés réfractaires par des prêtres assermentés ou «constitutionnels».

En ce printemps, la paroisse de Treillières reste cependant tranquille. Ses prêtres, bien que réfractaires, sont toujours là et en activité.

Le 13 avril, la municipalité décida d'affermir les terres dépendant de la cure. C'étaient des biens nationaux destinés à être vendus. En attendant ils pouvaient procurer quelques revenus aux finances locales. On les loua donc à plusieurs villageois, en précisant que les baux seraient payés : *« aux fêtes de Noël en argent sonnant et non en assignat ni billet ... »*. Précision révélatrice.

Deux mois plus tard ces biens seront vendus privant de quelques ressources une municipalité qui affiche sa défiance envers la nouvelle monnaie: l'assignat.

L'installation du curé constitutionnel

Les électeurs au District de Nantes furent convoqués pour: *« D'après le refus de serment des curés de St Clément, Sucé, Treillières procéder au remplacement de ces fonctionnaires publics ... »*.

Le dimanche 15 mai, vers les 10 heures du matin, ils s'assemblèrent dans la grande salle du couvent des Jacobins. Là un détachement de la Garde Nationale vint les chercher pour les conduire à la cathédrale où étant arrivé on chanta le Veni Creator. Après la grand' messe, les électeurs, assemblés dans le chœur, élirent les curés des paroisses à pourvoir.

Arrivés à Treillières, les électeurs choisirent «*par 42 voix unanimes*» Félix Guillaume Deverdun. Cet ancien religieux bernardin de l'abbaye de Buzay, âgé de 63 ans, exerçait depuis le 1^{er} avril 1791 les fonctions de diacre à la cathédrale. Il accepta son élection à la cure de Treillières, mais fit savoir qu'il ne comptait pas rester longtemps dans cette paroisse. Cependant, le 8 juin, il prévint le District de sa prochaine installation:

«J'ai l'honneur de prévenir Messieurs les administrateurs du district que acceptant la nomination qu'on a fait de moy pour la cure de Trelières mon intantion est dy être installé dimanche prochain».

Le District de Nantes prévint aussitôt la municipalité de Treillières qu'elle aurait à s'assembler pour installer son nouveau curé et enregistrer sa prestation de serment. Mais les élus municipaux refusèrent d'accueillir celui qu'ils considéraient comme un intrus. Certains le firent savoir nettement au maire. D'autres alléguèrent la maladie. Le maire, Vincent, dut aller exposer la situation au District. Là, on comprit vite.

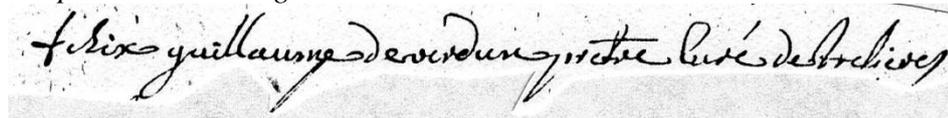
Depuis quelques mois, l'installation des curés constitutionnels occasionnait des troubles. La Garde Nationale de Nantes devait multiplier les sorties pour imposer leur nouveaux recteurs à des populations en révolte ouverte. A Saint-Aignan, Basse-Indre, Saint-Herblain, Saint-Sébastien, Pont-Saint-Martin, Carquefou, des incidents graves eurent lieu.

Dans sa séance du 11 juin 1791, le District décida: «*... qu'il soit envoyé pour parer à tous événements malheureux une force armée capable d'en imposer et en conséquence que le commandant de la garde nationale soit requis de fournir cent gardes nationaux armés qui partiront demain dimanche douze du présent mois cinq heures du matin pour se rendre à Trelières et effectuer sans aucun trouble le placement de Monsieur Deverdun dans la cure de cette paroisse ...*».

Ainsi fut fait ; et le 12 juin, Félix Guillaume Deverdun fut installé curé de Treillières en l'église paroissiale, avec pour témoins le maire, Vincent, et le procureur de la commune, Joseph Renaud, qui relate ainsi l'événement :

«Ce jour 12 juin 1791 nous soussignés maire, procureur de la commune (les officiers municipaux absents) assemblés en l'église de Trelières pour l'installation de monsieur Felix Guillaume Deverdun pretre nommé à la cure de Trelières ; ce dernier présent après avoir invoqué les lumières du St Esprit, déclarons que le dit curé a remis a monsieur le procureur de cette commune extrait du procès verbal du corps électoral du district de Nantes portant son élection a la dite cure et son installation canonique signée Julien Minée évêque du département ... le susdit sieur curé étant au bas du grand autel et ayant la main sur les saints ordres a prononcé le serment prescrit par le décret de l'assemblée nationale ... dans ces termes : je promets de veiller avec exactitude sur les fidels de la paroisse qui m'est confiée, je jure d'être fidel à la Nation, à la Loi et au Roi, de maintenir tout mon pouvoir la constitution du Royaume décrétée par l'assemblée nationale et sanctionnée par le Roy ...

Nous déclarons que le sieur Félix Guillaume Deverdun a célébré la grande messe après avoir fait la procession d'usage».

Une signature manuscrite en encre noire sur un papier légèrement jauni. La signature est écrite en cursive et se lit 'Félix Guillaume Deverdun, curé de Treillières'. Le nom 'Deverdun' est particulièrement distinct.

Le nouveau curé signe l'acte de son installation

La présence de la Garde Nationale nantaise évita tout incident. Les Treilliérains n'en avaient pas moins manifesté leur hostilité au curé amené par les bourgeois de la ville. Ce n'était pas tant au curé Deverdun lui-même qu'ils en voulaient, mais plutôt à ce qu'il représentait.

Dans nos régions d'habitat dispersé, la religion structurait le mode de vie paysan; l'église était le seul lieu de rencontre, le pôle d'attraction; le recteur, médiateur entre les paysans et les pouvoirs économique, politique, surnaturel, incarnait la communauté villageoise. Toucher au recteur et à la religion c'était attenter à l'existence même de la communauté. Deverdu symbolisait cette agression; on le refusa.

Félix Deverdu ne resta pas à Treillières. Ce même 12 juin où on l'installait dans la paroisse, il était élu par le district de Paimbœuf à la cure de Corsept. Il démissionna officiellement de la cure de Treillières le 18 juin; mais la tradition orale raconte qu'il aurait quitté la paroisse le jour même de son installation.

Le recteur Nerrière était parti de Treillières dans les jours qui précédèrent l'arrivée du curé constitutionnel. Il s'en fut à Saint-Etienne-de-Mermorte où, du 13 juillet au 13 octobre, il remplaça le curé du lieu détenu à Nantes. Le 15 avril 1792 l'administration du district l'obligea à résider à Nantes, ce qu'il fit jusqu'à son départ en exil.

Le vicaire Guiard demeura sur la paroisse et continua à exercer le culte, illégalement. L'après-midi du 12 juin il présida les obsèques religieuses du sacristain fossoyeur Guillaume Violain mort la veille à 64 ans.

La vente des biens du clergé

Le conflit religieux qui s'amplifiait dans le département hâta peut-être la mise en vente des biens du clergé. Les domaines dépendants de la cure de Treillières furent vendus le 30 juin, lors d'une séance du District.

Ce matin là, à 10 heures, on fit annoncer à son de trompe que les dernières enchères étaient ouvertes pour parvenir à l'adjudication des prés dépendants de la cure de Treillières :

« Mr le président a fait allumer un premier feu et procédant à la réception des enchères au dessus de la somme de 990 livres portée par les premiers et à l'instant a été offert par

la dame Redoubel : 995 livres

le sieur Haudin : 1 000 livres

le sieur Huguet : 1 025 livres

le sieur Haudin : 1 050 livres

la dame Redoubel : 1 100 livres»

Après un deuxième feu les biens furent adjugés à Demoiselle Angélique Blond, veuve Redoubel, demeurant place Bretagne à Nantes. La fille de Jacques Blond se rappelait au souvenir des Treilliérains en arrondissant son patrimoine sur la commune. Aucun des paroissiens, dont elle ne se souciait guère, n'avait concouru avec elle à l'achat des prés de la cure. Réticence morale pour certains, mais surtout empêchement financier. Les constituants espéraient, par la vente des biens nationaux, calmer la faim de terre des paysans ; mais les prix des enchères réservèrent pratiquement les domaines aux seuls bourgeois des villes. Un seul Treilliérain se porta acquéreur: le maire, Alexandre Vincent.

Ce même 30 juin fut adjugé au District, la vigne de la cure. Les enchères démarrèrent à 836 livres. Alors que la vente précédente avait été disputée, il n'y eut à celle-ci qu'un seul candidat: Vincent.

De quelles complicités bénéficia le riche maire de Treillières ? Quel jeu mena-t-il pour qu'échappât à la vente le pré situé près du jardin de la cure et qui aurait dû faire partie du même lot que la vigne? Ce pré, pour lequel les officiers municipaux écrivirent au District, en septembre 1790, ne sera pas vendu bien que domaine national. Vincent le conserva à la disposition du prêtre encore présent sur la paroisse: l'abbé Guiard.

L'habile M^e de Poste agrandit son patrimoine, mais il dissipe l'hostilité qu'aurait pu lui valoir, de la part de certains, l'achat des biens du clergé, par la conservation à la paroisse du pré de la cure.

La tentation du repli

C'est aussi le 30 juin qu'eut lieu, à La Chapelle-sur-Erdre, l'assemblée primaire des citoyens actifs du canton. Il fallait désigner les 12 électeurs qui, réunis en assemblée départementale avec ceux des autres cantons, procéderaient au renouvellement des administrations du département et du district, et nommeraient les 8 députés de la Loire-Inférieure à l'Assemblée Législative.

L'assemblée primaire fut convoquée pour le 19 juin mais, suite à une erreur de procédure dans le déroulement des votes, il fallut se réunir à nouveau le 30 juin. Une infime minorité de citoyens participa. Pour les six communes du canton il n'y eut que 60 votants. A la désaffection pour un scrutin sortant du cadre strictement communal, s'ajouta celle provoquée par les difficultés religieuses.

Parmi les 60 participants, seuls nous sont connus les élus et ceux qui composèrent le bureau de l'assemblée, soit 14 personnes. Il y a parmi elles: quatre prêtres constitutionnels (le curé et le vicaire d'Orvault, le curé de Sautron, le curé de La Chapelle), le juge de paix du canton et son greffier, plus quelques bourgeois et laboureurs dont certains s'affirmeront par la suite comme étant de fervents défenseurs de la Révolution. Nous n'avons retrouvé aucun représentant de Treillières dans cette assemblée «patriote».

Dans ces jours où le trouble des esprits est aggravé par la fuite du Roi et son arrestation à Varennes (20-21 juin), les Treilliérains suivent leur tendance profonde. Ils délaissent la «grande politique» pour se replier sur leurs problèmes communautaires.

Le problème qui resurgit en cet été 1791 concerne les communaux. Julien Colvès, «*débitant vin*», originaire de Grandchamp mais domicilié à Treillières depuis 1775 (à Virloop d'abord puis tenant l'auberge située près de la maison de la sellerie au bord du grand chemin), à commencer à édifier une construction sur les communs de la Baclais. Aussitôt tous les habitants ayant droit sur les communs manifestent leur hostilité et portent l'affaire devant la municipalité. Celle-ci en délibère le 7 août, en présence des villageois de la Rinçais et de la Baclais.

L'affaire est présentée, comme le veut la loi, par le procureur de la commune, Joseph Renaud, celui-là même qui quelques années plus tôt s'en prenait aux hommes du seigneur défrichant les landes. Il s'agit d'un réquisitoire:

« ... cette entreprise de construction est absolument nuisible à l'intérêt public, étant un issue des voisins ... d'ailleurs la dite construction est sur les communs de la dite paroisse ou tous les propriétaires ont des droits et qu'au contraire le dit Colvès est sans aucune propriété et absolument sans droit ni qualité ; qu'en conséquence il requiert qu'il soit fait défense au dit Colvès de continuer son entreprise comme nuisible à l'intérêt public et qu'au surplus Colvès soit poursuivi en justice en temps que besoin sera pour parvenir à la démolition dont est cas ... ».

Le conseil municipal suivit le réquisitoire du procureur et condamna Colvès qui protesta près du District. Celui-ci donna raison à la municipalité de Treillières. Mais le jugement du District reposait plus sur la forme (le pouvoir de la municipalité) que sur le fond (la question des communaux).

Les Révolutionnaires allaient bientôt s'intéresser au problème de fond et trancher dans un sens défavorable à la masse paysanne. Malheureusement pour lui, Julien Colvès avait commencé sa maison trop tôt.

Réconcilier révolution et religion

Un autre problème préoccupa les paroissiens de Treillières pendant l'été 1791 : celui de la messe dominicale.

Parmi les prêtres qui avaient refusé de prêter serment au printemps certains, comme l'abbé Guiard, étaient restés sur place alors que d'autres avaient rejoint leur famille ou une famille amie. Leurs activités inquiétèrent des patriotes, en particulier les membres des clubs révolutionnaires nantais.

Le District fit alors arrêter quelques prêtres, qui devinrent vite encombrants. Cela lui valut les reproches du Département: *«En vous autorisant à faire arrêter les prêtres nous ne voulions parler que de ceux qui troublent notoirement l'ordre public et ceux qui ne sont pas indispensables pour assurer le service des paroisses. Priver celles ci de tout secours religieux serait un grand malheur, pire que celui que nous voulions éviter ... ».*

On libéra les prêtres emprisonnés en leur demandant, ainsi qu'à d'autres encore libres, d'aller vivre hors des frontières de leur paroisse ou de leur district. Cette attitude conciliante du Département encouragea l'abbé Guiard à assurer le culte sur la paroisse de Treillières, au grand jour. Il résida au presbytère et célébra les cérémonies religieuses comme avant. Des prêtres des paroisses voisines, interdits chez eux, vinrent l'aider dans son ministère.

Parmi ceux qui effectuèrent des baptêmes, mariages ou sépultures à Treillières, à cette époque, nous avons relevé: l'abbé Udin ; l'abbé Julien Michel, ancien curé de Puceul; l'abbé Pierre Tregret, ancien vicaire de Sautron; l'abbé René Lecoq, ancien recteur du Gavre et qui fut autrefois vicaire de Treillières.

En général ils restèrent peu de temps sur la paroisse. Seul l'abbé Jean Mondain, vicaire à Vay de 1785 à 1791, séjourna plus durablement. D'ailleurs, la municipalité de Treillières décida d'intervenir près du District pour qu'on l'autorisât à célébrer les offices sur la paroisse, bien que non assermenté. Cette lettre, touchante de naïveté, écrite par Joseph Renaud le 8 septembre, révèle le fossé existant entre l'administration du district, anticléricale, et la municipalité de Treillières qui affirme la nécessité de la religion et de ses prêtres pour assurer son équilibre communautaire:

«La paroisse depuis quelque temps se sentant extrêmement gênée de n'avoir qu'une messe le dimanche se féliciterait et vous en témoignerait sa reconnaissance si votre bonté voulait permettre à Mr Mondain qui après avoir il y a trois semaines subi un interrogatoire au district de Blain, s'est retiré dans notre paroisse selon l'avis des MM de Blain et avec une permission de dire la messe non solennellement mais ce prêtre malgré les prières de toute la paroisse n'a jamais voulu la dire sans votre permission et une sûreté signée de votre part. C'est pourquoy on espère que vous voudrez bien lui envoyer une sûreté d'autant plus que nous sommes sûrs de sa fidélité quand vous ne lui permettrez que de dire la messe c'est beaucoup et nous ne serons pas obligés d'aller ça et la. Si nous entendons dire quelque chose contre la constitution nous serons les premiers à l'interdire de toutes fonctions et à vous prévenir mais nous sommes sûrs de lui et nous pouvons vous certifier qu'il ne dira jamais la messe si vous ne lui permettez. Il assiste le dimanche comme un simple particulier en soutane seulement sans rocher ni surplis la paroisse vous en sera reconnaissante nous pouvons vous l'assurer d'avance. Répondez-nous dès aujourd'hui afin d'avoir deux messes demain».

Comme beaucoup d'autres Treilliérains, Joseph Renaud souhaitait réconcilier révolution et religion. A son grand désarroi, le District ne daigna pas répondre.

A cette déception viendra s'en ajouter une autre provoquée par la mise en place des nouvelles impositions. De vexation en déception, l'Administration poussait les Treilliérains dans le camp de la contre-révolution.

De la tristesse à l'hostilité

Dans une lettre adressée aux municipalités, le 5 septembre 1791, les administrateurs du département expliquaient qu'ils avaient procédé à la répartition des nouveaux impôts (contributions foncière et mobilière) en tenant compte des anciennes impositions directes levées en 1789.

Mais on n'hésita pas à dépasser largement le taux d'imposition maximum, fixé par la Constituante au 1/6 du revenu net de la propriété. D'où la réaction des Treilliérains auprès du District:

« Lorsque la paroisse de Treillières a entendu publier le montant des sommes qu'on lui a imposé touchant ses contributions, elle n'a rien eu de plus pressée que de réclamer contre, persuadée qu'il n'était pas possible que la paroisse de Treillières qui est très pauvre et dont les terres sont très ingrates peut supporter une taxe de 9 400 qui cy devant n'était chargée que de 3 300 livres. La municipalité d'après ce bruit et a différent qui se répandait dans la paroisse s'est assemblée et après une mure et sérieuse délibération ose vous dire que réellement la dite paroisse a été trop imposée, et selon les décrets de notre célèbre assemblée vous demandez mieux que la moitié du bien d'après l'évaluation du revenu net ... Pour faire revivre le patriotisme dans notre paroisse qui commençait à s'ensevelir prenez la en considération, et bien la tristesse sera changée en joie et la municipalité vous en témoignera elle même sa reconnaissance et vous prouvera l'attachement fraternel qu'elle a pour tout ce qui vous regarde ... ».

Le District et le Département répondirent, en décembre, « ... qu'il n'y a pas lieu de délibérer ... » sur la requête des Treilliérains, et qu'il fallait « ... incessamment procéder au recouvrement de l'impôt ... ».

D'autres mesures fiscales eurent également de fâcheuses conséquences psychologiques. La loi permit de faire retomber l'impôt tout entier sur le locataire grâce à une clause du bail. Ainsi, alors qu'avant la Révolution les paysans payaient la taille et le propriétaire le vingtième, la contribution foncière cumulant ces deux impôts retomba entièrement sur le locataire.

En cet automne 1791 le patriotisme avait bien des raisons de « s'ensevelir » à Treillières.

La Révolution avait commencé par une énorme espérance. Les paysans autour de leur clergé avaient adopté et soutenu le nouveau régime, jusqu'en 1790. Puis les désillusions commencèrent. L'abolition des privilèges ne concerna pas ceux qui pesaient le plus lourdement sur le paysan. La vente des biens du clergé accrut la mainmise de la bourgeoisie nantaise sur la terre. La nouvelle organisation administrative rendit plus pesant le contrôle de la ville sur les affaires locales; et, lorsque la population se regimba, la bourgeoisie urbaine n'hésita pas à recourir à l'intimidation en envoyant sa garde nationale.

La question religieuse apporta un supplément d'âme à une hostilité qui se vertébrait. Quand ces Messieurs de la ville prétendirent retirer le recteur parce qu'il n'avait pas prêté le serment et en imposer un autre, les paysans interprétèrent la manœuvre comme une tentative pour changer la religion mais aussi pour briser leur communauté. Porter atteinte à leur clergé, n'était-ce pas déstructurer leur communauté traditionnelle, priver l'édifice social de sa pierre angulaire ?

Le maintien de l'abbé Guiard sur la paroisse empêcha l'hostilité d'acquiescer de la virulence et de se muer en opposition ouverte.

Mais si les Treilliérains avaient su ce qui s'était dit à Nantes le 4 décembre, peut-être se seraient-ils révoltés.

Ce jour-là les électeurs du district s'étaient réunis pour nommer des curés constitutionnels aux cures vacantes ; « ... restait à pourvoir à l'élection d'un curé pour la paroisse de Treillières. Mais l'assemblée considérant que cette paroisse trop petite doit pour l'intérêt de la Nation être réunie aux paroisses voisines et ignorant encore si l'administration du département n'aurait pas déjà ordonné cette réunion a arrêté de supercéder à l'élection d'un curé pour cette paroisse jusqu'à plus ample éclaircissement ... ».

Heureusement les éclaircissements tardèrent à venir, on oublia Treillières et ses habitants dont les sentiments envers la Révolution devaient osciller de la méfiance à l'hostilité en cette fin d'année 1791.

Tous les ans les municipalités devaient être renouvelées par moitié. Des élections eurent donc lieu à Treillières le 27 novembre 1791.

Alexandre Vincent et Joseph Renaud furent réélus respectivement maire et procureur de la commune : « *lesquels comme bons patriotes ont accepté leurs anciennes charges...* ».

On renouvela également les deux marguilliers et les douze délibérants du Général.

1792 : La colère gronde

L'année 1792 commença par une mauvaise surprise: on avait volé le ciboire de l'église. Ce vol ne pouvait qu'aggraver la tension provoquée par la question religieuse toujours d'actualité.

La paroisse sans prêtre

En novembre 1791 l'Assemblée Législative imposa le serment à tous les ecclésiastiques du royaume, priva les réfractaires de leur traitement et les menaça d'établir pour eux une résidence forcée.

Le 8 février 1792, le Département rendit obligatoire l'appel quotidien des prêtres détenus à Nantes en résidence forcée, afin de les empêcher de retourner dans leurs paroisses. Quelques jours plus tard il fut décidé que : *« tout ecclésiastique non assermenté qui n'aurait pas signalé sa présence au chef-lieu du département serait recherché et conduit de force dans la ville de Nantes »*.

Le 28 février, deux gendarmes vinrent à la cure de Treillières pour arrêter l'abbé Guiard :

« sommes transportés dans la paroisse de Treillières pour amener le sieur Guiard vicaire de la dite paroisse rapportons que nous y étant rendu vers les 11 heures du matin avons été à la cure ou n'ayant trouvé que la servante qui nous a dit qu'elle croyait que le dit vicaire était à voir les malades mais qu'elle ne pouvait pas nous dire où il était attendu qu'il était recherché de fort loin aux environs ... nous nous sommes retirés dans un cabaret du bourg chez le nommé Baudin pour attendre le dit curé au cas qu'il serait venu dîner à la cure ... nous avons remis la réquisition du district au sieur Vincent maire et en avons retiré un reçu ».

Le reçu de Vincent était ainsi rédigé: *« je me suis chargé du dit ordre pour lui remettre le plut tôt possible et l'engager à se présenter à la dit administration ... »*.

L'abbé Guiard n'en fit rien et continua à exercer son ministère, sous la protection des villageois, jusqu'au 6 avril. Ce jour-là, un détachement de 14 hommes du bataillon de Mayenne-et-Loire (actuel département de Maine-et-Loire) basé à Héric, l'arrêta et le conduisit à Nantes. Cette arrestation ne fut rendue possible que parce qu'un habitant de Héric guida les soldats à la cachette du prêtre située à Treillières. Il reçut 3 livres pour sa mission.

L'abbé Guiard fut ensuite détenu à Nantes, mais on ne sait dans quelles conditions. Peut-être fut-il enfermé, à partir du 5 juin, avec une centaine d'autres prêtres au séminaire, puis à Saint-Clément, et enfin au château; ou bien on le laissa en liberté très surveillée à Nantes. Le 26 août, l'Assemblée Législative ayant voté l'envoi en exil des prêtres et religieux qui en feraient la demande, l'abbé Guiard et le recteur Nerrière demandèrent un passeport pour l'Espagne.

L'abbé Guiard s'embarqua pour Saint-Sébastien le 13 septembre 1792 sur le navire «Notre-Dame de Pitié». Il reviendra à Treillières en 1801. Le recteur Nerrière partit pour la même destination le 15 novembre sur «La Jeannette». Il mourra en Espagne en 1802.

L'arrestation de l'abbé Guiard dut créer une forte émotion dans la paroisse de Treillières.

Comme de semblables opérations s'étaient déroulées dans plusieurs communes du département, la tension monta. On prévint le corps municipal nantais que les paroisses rurales autour de la ville : *« étaient dans la plus grande fermentation et que sous peu de jours plus de 20 000 paysans devaient fondre sur Nantes pour réclamer et enlever leurs prêtres détenus »*. La Garde Nationale multiplia les sorties ; rien ne se produisit.

Pendant que les ruraux n'osent encore tenter des actions d'envergure contre le pouvoir révolutionnaire, des gens s'emploient à préparer la guerre civile. En mars, le marquis de La Rouërie, reçut des deux frères du Roi, émigrés, le commandement suprême des forces contre-révolutionnaires de Bretagne, d'Anjou, du Maine et du Poitou, et prépara une insurrection. En mai le complot fut éventé, avant que la jonction entre la paysannerie et l'aristocratie ait eu lieu. Ce n'était que partie remise.

Entre le départ de l'abbé Guiard et la mise en place de réseaux religieux clandestins, par des prêtres réfractaires cachés sur la paroisse de Treillières et les paroisses voisines, les Treilliérains furent privés des services de la religion. Un homme essaya de soulager la détresse de ses concitoyens: Alexandre-Denis Renaud.

Il était l'aîné des onze enfants d'Alexandre Renaud, le notaire de la Rinquais, décédé en 1786. Né le 20 avril 1768, Alexandre-Denis fut destiné à la prêtrise par ses parents qui l'envoyèrent au séminaire de Nantes. La fermeture de l'établissement, en mai 1791, le renvoya à sa famille. Le jeune clerc-tonsuré se rendit utile sur la paroisse en aidant l'abbé Guiard dans ses tâches, ou en rédigeant les actes de la municipalité.

Après l'arrestation du vicaire de Treillières c'est lui qui, tout naturellement, tint les registres. Du 21 avril au 13 décembre 1792, il rédigea ainsi 30 actes de baptêmes, un acte de mariage et 34 actes de sépultures. A l'occasion, en tant que clerc-tonsuré, il baptisa les nouveau-nés.

En faisant fonction de prêtre, le petit neveu de Denis Renaud endossa un peu de l'autorité d'un recteur aux yeux des paroissiens de Treillières. Aussi quand il fallut, le 24 juin, affermer le pré de la cure, préservé lors de la vente des biens du clergé pour l'usage de la paroisse, c'est Alexandre-Denis Renaud qui emporta l'enchère, succédant ainsi au recteur Nerrière et à l'abbé Guiard comme fermier de ce précieux bout de terrain.

Mais les événements et l'ambition détournèrent bientôt Alexandre-Denis Renaud des tâches pastorales.

Le 4 juillet 1792 eut lieu au District de Nantes la vente des biens dépendant de la chapellenie des Dons: une petite maison et un jardin. Hormis le pré de la cure, c'étaient les derniers biens nationaux non vendus.

Le sieur Debruynes, de Nantes, proposa 540 livres. Guillaume Marquer, notaire à Sucé, offrit 560 livres. Ce fut le sieur Huguët, ancien trompette de la ville de Nantes, qui l'emporta avec 600 livres. Aucun Treilliérain n'avait concouru. Quelque temps plus tard, Huguët revendit la maison et le jardin à Monsieur Drouët, le nouveau propriétaire de Gesvres².

C'est le 6 mai 1792 que Louis Céleste de Talhouët, ci devant marquis de Bonamour, vendit Gesvres et ses dépendances pour 580 000 livres en assignats, qui représentaient en numéraire un capital de 376 216 livres. L'ancien seigneur de Gesvres, n'appréciant pas le nouveau régime, s'était résolu à émigrer. Comme, le 9 février 1792, l'Assemblée Législative avait arrêté de mettre les biens des émigrés à la disposition de la Nation, il se décida à vendre avant son départ.

L'acquéreur s'appelait François René Drouët. Il était né dans une famille de la riche bourgeoisie nantaise, le 23 novembre 1732, paroisse de Saint-Denis. De 1734 à 1783, les Drouët armèrent plus de 22 navires pour le commerce triangulaire. François René se maria, le

² La Chapelle des Dons, non comprise dans le lot n'étant pas considérée comme bien national, se trouva isolée dans les terres dépendant de Gesvres. Elle y sera abusivement annexée plus tard.

25 mai 1766 au Loroux-Bottereau, avec Marie-Julie, fille d'écuyer Jean-Baptiste d'Achon. L'année suivante il acheta l'onéreuse, mais anoblissante, charge de trésorier général des finances de Bretagne. Sa fortune s'étendait jusqu'à Saint-Domingue où il possédait des plantations.

C'est donc un sexagénaire extrêmement riche qui s'installe à Treillières. La révolte de Saint-Domingue et les événements révolutionnaires métropolitains allaient réduire sa fortune et assombrir sa retraite.

« Se refusent à faire tout serment quelconque »

En ce printemps 1792, pendant que Gesvres, c'est-à-dire le quart de la paroisse, change de mains, pendant que la révolte gronde dans les campagnes, l'orage éclate aux frontières du royaume.

Le 20 avril, le Roi et l'Assemblée, d'un commun accord, déclarent la guerre à l'Autriche. Le conflit européen allait durer 21 ans. Le Roi misait sur une défaite militaire française qui balayerait la Révolution et jetterait la Nation dans ses bras.

Effectivement l'armée française éprouva de sérieux revers, mais ces difficultés exaltèrent le sentiment nationaliste contre ... le Roi.

Face à l'invasion étrangère, le 11 juillet, l'Assemblée proclama la Patrie en danger et demanda aux volontaires de s'engager.

Le 10 août, la population parisienne en armes s'insurgea et prit d'assaut le palais des Tuileries. L'Assemblée législative suspendit le Roi et décréta la réunion d'une Convention Nationale, élue sans distinction de citoyens actifs ou passifs.

Les assemblées primaires de canton furent convoquées pour le 26 août. Le 24 août, le District envoya une circulaire aux municipalités afin de les informer sur la situation et pour demander à leurs membres de prêter un nouveau serment, signe d'allégeance à la révolution parisienne:

« à l'exemple de l'Assemblée Nationale et des corps administratifs vous voudrez bien prêter le serment en assemblée générale de la commune, de maintenir la liberté et l'égalité ou de mourir en les défendant ... ».

Les citoyens des communes du canton de La Chapelle-sur-Erdre se réunirent le 26 août dans l'église du chef-lieu. Le maire de La Chapelle :*« ... a déposé sur le bureau un exemplaire de cette loi par laquelle la distinction des citoyens actifs et non actifs est supprimée et que pour être admis à voter dans cette assemblée et y être éligible il suffit de ... la prestation de leur serment civique ... ».*

Cette mise en place du suffrage universel aurait dû augmenter le nombre des participants au scrutin. Ils ne furent que 200, dont seulement 4 Treilliérains.

L'absentéisme manifestait ouvertement l'hostilité au régime. Mais tous les présents n'étaient pas non plus des supporters inconditionnels de la Révolution du 10 août. La réunion devint houleuse quand on aborda la question du serment :

«Le bureau complet Mr le président ayant donné lecture à l'assemblée du serment que la loi exige de chacun de ses membres de maintenir la liberté ... le serment ayant produit une espèce de murmure dans l'assemblée, les uns se présentant à le faire et les autres s'y refusant... Ces discussions mêlées d'emportement étant continuées jusqu'à la nuit» ; on reporta la réunion au 28 août.

Le jour fixé, à 10 heures, ils n'étaient plus que 11 au rendez-vous. On tira la cloche et on attendit. A 3 heures de l'après-midi la réunion reprit avec 19 citoyens, y compris le bureau de l'assemblée. Comme l'avant-veille, quand le *« ... président a exigé le serment individuel à chaque citoyen votant»*, les difficultés ont recommencé:

«commancant par le sieur Julien Clouete maire de cette paroisse il a demandé s'il jurait et promettait de maintenir la liberté et l'égalité ou de mourir en les deffendant nous a répondu qu'il ne ferait point le serment non plus que tout autre qu'il n'en avait jamais fait et qu'il n'en voullait jamais faire, s'adressant successivement aux douze autres citoyens ils ont déclaré qu'à l'exemple du maire ils se refusent à faire tout serment quelconque».

Pour sortir de l'impasse, le bureau décida que l'élection aurait lieu malgré le refus de serment des votants.

Les douze électeurs désignés, avec parmi eux Jean Violin de Treillières, se réunirent avec les autres électeurs du département à Ancenis, du 2 au 9 septembre, pour désigner les huit députés de la Loire-Inférieure à la Convention.

La Convention se réunit le 21 septembre 1792, au lendemain de la décisive victoire de Valmy. Elle vota l'abolition de la royauté et proclama la *«République française une et indivisible»*. Le lendemain elle décida que tous les actes seraient désormais datés de l'An 1 de la République, à partir du 22 septembre 1792.

Si les Treilliérains n'éprouvaient guère de regrets pour la Monarchie expirante, ils ne nourrissaient aucune illusion sur la République naissante. N'était-elle pas l'œuvre de ceux qui, depuis un an, menaçaient leur communauté villageoise? L'hostilité exprimée lors des dernières élections n'allait pas faiblir. Au contraire, elle s'aggraverait au rythme des rumeurs et des vexations.

De vexations en réquisitions

La bourgeoisie au pouvoir, nourrie de Lumières et de Raison, voulait conduire l'agriculture sur la voie du progrès. L'utilisation collective des biens communaux lui parut une aberration économique.

«L'Assemblée Nationale a chargé son comité d'agriculture de lui présenter un projet de décret sur le meilleur emploi des biens communaux et sur la manière la plus avantageuse d'en opérer en partie ou en totalité le partage... Le comité... désirerait avoir des éclaircissements pour proposer une loi générale, en conséquence il vous prie de lui communiquer... les renseignements que vous croirez les plus convenables au bien public et aux progrès de l'agriculture ... ». (29 novembre 1791)

Cette lettre fut envoyée aux Districts qui se renseignèrent auprès de municipalités.

A partir du printemps 1792 l'émoi gagna les campagnes. On allait partager les communaux ! Des incidents éclatèrent. Les administrateurs du district de Paimbœuf firent remarquer au Département: *«...qu'il est dangereux d'aborder la question de la divisibilité des communaux à un moment où l'opinion des campagnes est déjà montée contre la République».*

Voilà en effet une erreur psychologique dont on aurait pu faire l'économie.

Les Treilliérains n'apprécièrent guère non plus que l'administration vint s'occuper de la répartition des impôts.

Depuis très longtemps l'égal et la collecte des diverses impositions incombaient aux villageois. La Révolution perpétua le système et, chaque année, la municipalité nomma des commissaires pour les contributions foncière et mobilière.

En 1792 le District nomma le sieur Pierre Cochet, de Nantes, pour superviser le travail des commissaires locaux. Qu'il rédige le rôle foncier, passe encore; autrefois ne payait-on pas un notaire pour cela? Mais qu'il décide de faire augmenter l'évaluation des biens servant de base à l'impôt, ça ne va plus ! *«La municipalité a dit hautement avec tous les commissaires adjoints que l'évaluation suffisait et qu'on ne devait pas l'augmenter».* (5 août 1792)

Le District ne céda pas. Il fixa l'impôt à sa convenance et exigea un rappel aux Treilliérains.

Avec la guerre, les besoins en argent et en nourriture se multiplièrent. Il fallut contrôler, exiger et, bientôt, réquisitionner. Les communes rurales ressentirent l'envoi de circulaires, souvent assorties de menaces et de commissaires, comme autant d'ingérences insupportables de l'administration urbaine et révolutionnaire dans leurs affaires.

Le 28 octobre 1792, la municipalité de Treillières se fit réprimander pour n'avoir pas encore livré l'inventaire de l'argenterie paroissiale:

«Vous êtes en retard d'apporter le procès verbal d'inventaires de l'argenterie de votre paroisse... j'ai lieu d'attendre de votre zèle pour le bien public qu'au reçu de cette lettre vous apporterez au district ce que je vous demande avec toute l'argenterie de votre paroisse à l'exception seulement des vases sacrés. Je vous préviens que si vous mettez du retard à cet envoi l'administration nommera des commissaires qui à vos frais se transporteront sur les lieux et rempliront les voies de la loi».

Après le ciboire volé en début d'année, c'est du peu d'argenterie possédée par la fabrique qu'il allait falloir se séparer. A Treillières on fit preuve de beaucoup de mauvaise volonté, et l'on réussit à repousser l'échéance jusqu'au 24 janvier 1793. Ce jour-là, un commissaire du District vint se saisir de l'argenterie : *« ... qui consiste seulement en une croix composée de plaques d'argent, portant en devant un Christ, en tête le père éternel, au pied St Symphorien, de chaque côté l'image de Marie, au revers l'agneau paschal au milieu, les quatre animaux a chaque extrémité, laquelle croix n'a pu être pesée, parce que les plaques d'argent sont appliquées sur du bois ... ».*

Après l'argenterie ce fut aux grains que l'administration s'intéressa. Le 2 novembre 1792, le District décida que : *« ...par des commissaires qui se feront accompagnés de gendarmes il soit descendu dans la paroisse dont les officiers municipaux seront tenus de déclarer aux dits commissaires les greniers et autres lieux où il y aura des grains le nom des propriétaires et de les accompagner dans les visites qu'il feront pour parvenir au recensement ordonné par la loi».*

Les interventions répétées de l'administration urbaine et révolutionnaire dans la communauté villageoise, que ce soit sous forme armée ou par réquisition, accentuèrent l'animosité des paysans contre la Révolution.

Cependant le front paysan n'était pas uni. Les assemblées primaires de canton tenues en cette fin d'année 1792 allaient en témoigner.

« Un parti d'hommes forcenés ... »

Les citoyens du canton de La Chapelle-sur-Erdre devaient se réunir le 2 décembre 1792 pour désigner un juge de paix, un greffier et des assesseurs.

La réunion commença vers 1 heure de l'après midi, dans l'église de La Chapelle, mais fut bientôt perturbée par la question du serment à prêter à la République. Cependant, cette fois-ci, le serment ne fut qu'un prétexte à un conflit d'une autre nature: une querelle de clocher.

Sucé contestait à La Chapelle le chef-lieu du canton. On avait jusque là évité les problèmes par quelques concessions réciproques: lors du choix des électeurs, on essayait de répartir les candidats, équitablement, entre les communes.

Ce 2 décembre il fallait renouveler le juge de paix du canton et son greffier. Augustin Renaud, juge de paix sortant, étant de Grandchamp, et Guillaume Marquer, greffier, de Sucé, les gens de La Chapelle et de Treillières espéraient bien que ces deux fonctions, importantes

pour la vie quotidienne, reviendraient à leurs candidats : Michel Martin de La Chapelle et Alexandre-Denis Renaud de Treillières.

D'où une lutte acharnée qui dépassa les querelles politiques. Dans le camp sucéen on trouva réunis pour l'occasion, des citoyens de tendances très diverses. Il y avait là : Marquer, républicain convaincu; le curé constitutionnel Coudray; le maire, Le Vacher, adversaire déclaré de la Révolution et qui périra bientôt sur l'échafaud. Le patriotisme local fut plus fort que tout.

Le soir tombé, les citoyens présents n'ayant pas encore décidé si et comment ils prêteraient serment, la réunion fut ajournée. Guillaume Marquer, de Sucé, président de l'assemblée s'en alla, suivi par les citoyens de Sucé et Grandchamp, dans une maison voisine où il rédigea un procès verbal qu'il fit signer à ses comparses, puis qu'il envoya au District. Il y relatait les troubles de l'après-midi, en accusant les citoyens de La Chapelle dénoncés comme favorables aux aristocrates. Il terminait le procès verbal en demandant:

- de transférer le chef-lieu de canton dans une autre commune;
- de protéger l'assemblée par une force armée;
- de lui faire savoir si le serment civique était indispensable.

Le parti opposé écrivit au District pour se justifier. Après avoir clamé leur civisme et rétabli les faits, les citoyens de La Chapelle et de Treillières s'employèrent à démontrer que le procès verbal de Marquer était un faux. Dans sa hâte, Marquer leur avait facilité les choses, datant par exemple le procès verbal du 2 novembre au lieu du 2 décembre.

Le District de Nantes décida qu'une nouvelle assemblée aurait lieu, le 16 décembre, à La Chapelle-sur-Erdre : « ...*n'étant pas compétent pour transférer le chef-lieu*». Pour calmer les esprits on pensa que la présence d'un membre du District serait une mesure suffisante. On repoussa l'idée d'un détachement armé, mais on exigea le serment civique.

L'assemblée du 16 décembre fut encore plus houleuse que la première: « *un parti d'hommes forcenés... composé des habitants de Sucé et de Grandchamp, ivres et armés menaçaient tous les membres qui n'opinaient pas comme eux, que sans respect pour les scrutateurs ils les menaçaient de les chasser de force et à coup de batons, ils portèrent leurs excès au point que les chaises qui servaient au secrétaire et aux scrutateurs furent brisées et jetées au bas de l'église... ainsy donc l'assemblée dans le plus affreux désordre n'auffrant plus le spectacle d'une réunion fraternel, mais bien celui d'une mêlée d'ennemis acharnés, se trouva dissoute... les habitants de Sucé et Grandchamp, toujours turbulents, voyant que l'assemblée était annoncée dissoute, et qu'ils perdaient par là tout espoir de vengeance, assouvirent leur rage à grands coups de batons sur plusieurs particuliers qu'ils rencontraient et qui se retiraient paisiblement chez eux sans même qu'ils fussent du nombre de l'assemblée ... ».*

Agacé, le District décida qu'une nouvelle assemblée primaire se tiendrait à La Chapelle-sur-Erdre le 20 janvier 1793 sous la protection de la troupe ou de quatre gendarmes, et en présence d'un commissaire du District. Michel Martin, de La Chapelle, y fut élu juge de paix du canton; il eut pour greffier Alexandre-Denis Renaud, de Treillières.

Cette querelle de clocher occasionna des haines tenaces qui réapparaîtront au grand jour lors de la guerre civile.

Dans les intervalles laissés par ces journées agitées, les habitants de Treillières renouvelèrent leurs marguilliers et leur municipalité.

Les marguilliers et délibérants désignés le 26 novembre 1792 ne seront pas renouvelés en 1793. Le durcissement de la Révolution devait interrompre le fonctionnement du Général jusqu'en 1801.

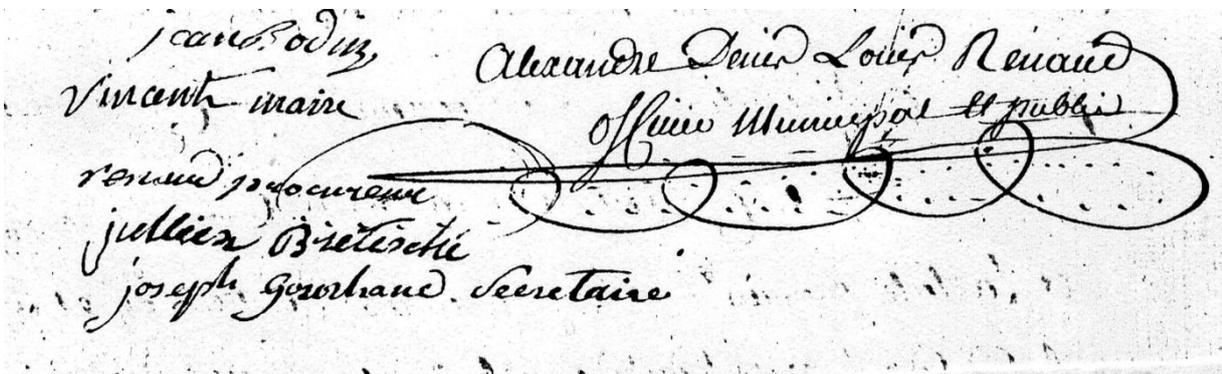
Le 30 décembre on renouvela la municipalité. Le droit de vote fut élargi, selon les modalités définies pour les élections à la Convention. On commença l'assemblée avec 75 votants; les retardataires étant arrivés, on se trouva 109 au moment du vote principal:

« le président a fait procéder à l'élection du Maire... Le scrutin fermé ouvert les billets comptés trouvés juste icelui dépouillé Alexandre Vincent ayant réuni 64 suffrages a été reconnu maire. De suite on a procédé à la nomination du procureur de la commune ... Joseph Renaud ayant réuni 60 suffrages a été reconnu procureur ... ».

On désigna les officiers municipaux, puis les notables et enfin le secrétaire greffier. Le scrutin fut clos à 4 heures de l'après-midi.

Le tandem. Vincent-Renaud fut donc reconduit à la tête de la commune avec une majorité confortable, mais non écrasante. Alexandre-Denis Renaud devint officier municipal en compagnie de Julien Bretesché, le fabriqueur en charge de 1793. Entre le général et la municipalité l'osmose était presque complète, puisque Alexandre Vincent et Joseph Renaud avaient été nommés délibérants pour 1793, ainsi que trois autres membres de la municipalité.

Une rude tâche attendait ces élus en 1793.



A photograph of a document with several handwritten signatures in cursive. The signatures are: 'Jean Bodin, Vincent maire', 'Alexandre Denis Louis Renaud', 'Renaud procureur', 'Julien Bretesché', and 'Joseph Gerbault Secrétaire'. A horizontal line is drawn across the middle of the signatures, and there are some decorative flourishes and scribbles over the text.

30 décembre 1792 : Les élus municipaux qui peuvent le faire signent

1793 : De l'insurrection à la peur

L'année commence par une série de réunions tenues à la sacristie, afin de pourvoir à plusieurs postes de responsabilités. Comme l'hiver est rigoureux, on a fait entrer «*une corde de bois avec un demi cent de fagots*» pour servir à chauffer la salle des séances. Au moins on délibérera au chaud

Le zèle d'Alexandre-Denis Renaud

Alexandre-Denis Renaud, qui vient d'entrer à la municipalité, se charge avec une belle ardeur de toutes les tâches proposées :

- il prend : «... *le rolle des contributions foncière et mobilière à percevoir pour l'an 1792*»;
- il est élu : «... *commissionnaire pour apporter régulièrement les paquets du district et y porter les lettres de la municipalité*», à raison de 30 livres par an ;
- Le District le nomme commissaire à l'entretien de la route Nantes-Rennes
- enfin, la loi ayant confié l'état civil aux municipalités : «... *Alexandre Denis Renaud a été élu officier public et chargé de tenir les registres de naissances mariages et décès de cette municipalité...*». (1^{er} janvier 1793)

L'appétit d'Alexandre-Denis Renaud ne saurait se contenter de ces quelques tâches municipales. Il prend goût aux responsabilités. Or le régime en propose, et les prétendants sachant convenablement lire et écrire ne sont pas si nombreux. Il brigue et obtient le poste de greffier du juge de paix du canton.

Alexandre-Denis Renaud est-il devenu un ferme soutien du régime ? L'avenir nous le dira. Pour l'instant, son ambition personnelle y trouve son compte.

Cependant, sa nouvelle fonction est incompatible avec celle d'officier municipal chargé de l'état civil. Il démissionne. Le 3 février la municipalité élit pour le remplacer Georges Jounaud. Mais les Treilliérains connaissent mal les textes officiels ; le District déclare l'élection illégale :

«... *Renaud devait être remplacé par le premier des notables, vous avez nommé Jounaud mal à propos officier public ce citoyen hors d'état de remplir ces fonctions compromet l'état civique des citoyens et que pis est il exige une rétribution des citoyens pour leur mariage... vous éclairerez cela avec le citoyen Guichet envoyé dans votre commune... vous nommerez de suite un autre officier municipal et vous conformerez à la loi...*».

Cette lettre, datée du 9 mars, est apportée à Treillières le lendemain par le citoyen Guichet. Il vient dans la commune effectuer une mission qui va déclencher dans tout l'Ouest de la France une insurrection. Autant dire que cette lettre fut complètement oubliée.

10 mars : l'insurrection

Au lendemain de Valmy, les armées françaises ont pris l'offensive. La guerre de propagande se mue bientôt en guerre de conquête, et au début de 1793 la France a contre elle une bonne partie de l'Europe. La Convention est amenée à lever 300 000 hommes pour faire face au danger. Le décret parvient au District de Nantes le samedi 2 mars.

La nouvelle est bientôt connue dans les campagnes. Chaque commune ne doit fournir que quelques soldats : La Chapelle-sur-Erdre 13, Grandchamp 14, Sucé 13, Orvault 18, Sautron 9, Treillières 12... Mais la mesure est impopulaire. Elle catalyse l'hostilité accumulée contre la Révolution. De plus elle vient à un mauvais moment ; moins de deux mois après l'exécution du Roi.

Le jour de la convocation, le 10 mars, ayant été annoncé à l'avance par des placards aux portes des églises, les opposants ont eu le temps de se concerter. Dès le 8 mars des groupes armés s'étaient formés au sud de la Loire.

Le dimanche matin 10 mars, à l'aube, les commissaires désignés par le District de Nantes pour veiller à la confection des rôles de la population virile dans les diverses communes du ressort, quittent Nantes :

«Le citoyen Guichet commissaire délégué par l'administration du District de Nantes pour la commune de Treillières afin de faire le relevé des noms et prénoms de tous les citoyens mâles de la dite commune s'est présenté en la salle ordinaire des séances vers les (?) heures. Le procureur de la commune se présente avec deux des officiers municipaux environ les midy survient une foule de jeunes gens qui crient que le premier b... de commissaire qui a le malheur de nommer un deux ils vont tomber sur lui et n'en faire point de reste aussi s'est il présenté que deux des commissaires à savoir Pierre Moreau et Jean Gourhan. Le citoyen Guichet voyant qu'il n'y avait rien à gagner avec cette populace s'est retiré chez le citoyen Vincent maire qui était absent et ou le présent procès verbal a été dressé sous le seing de quelques membres de la commune je dis municipalité».

Le même scénario se renouvelle, avec plus ou moins de violence, dans la quasi totalité des communes rurales du département.

Partout on relève la présence d'un grand nombre de jeunes gens. Ils sont 40 à Mauves le matin, mais bientôt leur nombre s'élève à 300 et même 800, le soir, quand les manifestants des communes voisines viennent les rejoindre. Des rassemblements analogues se forment à La Chapelle-sur-Erdre, Sucé, Orvault, Sautron... dont les participants se regroupent le soir en quelques points, sans doute prévus à l'avance : Saint-Etienne-de-Montluc, Sautron, le Pont du Cens.

Ce mouvement bien synchronisé semble orchestré à l'avance. Par qui ?

Dès le premier jour il est difficile de distinguer les meneurs. On signale bien, par ci par là, quelques domestiques ou fermiers d'aristocrates, mais rien de très précis. Aucun prêtre, aucun noble, n'apparaît à la tête des insurgés.

Les prêtres réfractaires qui officiaient dans les chapelles privées ont pu jouer un rôle dans la transmission des informations, voire dans la radicalisation du mouvement, mais ils restent dans l'ombre.

Les «*ci-devant nobles*» sont également très discrets. A Saint-Etienne-de-Montluc, Gaudin de la Bérillais, croix de Saint-Louis, ancien lieutenant colonel au régiment de Rohan, contre-révolutionnaire notoire, responsable de l'organisation de La Rouërie sur la région, éconduit poliment les insurgés qui viennent le solliciter pour prendre leur tête.

Le mouvement est donc conduit par les jeunes eux-mêmes. Mais il est probable que parmi les leaders, surtout ceux issus de la clientèle aristocratique (domestique, fermier, jardinier), certains aient reçu l'assurance d'une aide logistique et politique d'organisations contre-révolutionnaires.

Le manque d'encadrement laisse libre cours à la violence des jeunes révoltés, au matin de l'insurrection. Partout les commissaires du District sont rudement pris à parti, A Saint-Mars-du-Désert le commissaire Delorme est tué. A Orvault le commissaire Chaux échappe de peu au même sort «*il faut le pendre à la lanterne*», «*cassons lui la barre du col*», crient les manifestants. A Sucé, le commissaire Orioux est frappé ; il échappe de peu à la noyade dans l'Erdre et s'échappe dans une barque.

Parfois quelques personnalités locales (maire, officier municipal), empêchent le pire. La violence s'échappe alors en injures. C'est le cas à Treillières où Alexandre-Denis Renaud s'interpose entre les jeunes et le commissaire Guichet. Alexandre Vincent, le maire, a préféré s'éclipser ; attitude imitée par certains de ses collègues d'autres communes (Orvault).

51
Mille Sept cent quatre vingt trois Le Dix mars
Mille Sept cent Septuagiesime Republique Française
Le Citoyen Guichet Commissaire Delegue par l'Administration
Du District de Montreuil pour la Commune de Treillieres
afin de faire Le relevé des noms et prénoms de tous Les
Citoyens mâles de la Dite Commune, Sont presents en
La Sâle ordinaire Des Seances Vers Le heures Le procureur
de la Commune se presente avec deux Des officiers du paup
En Vers Le milieu Surviest une foule de jeunes gens
qui crunt que Le premier B. De commissaire qui est Malheur
Denomme au deux ils vont tomber sur lui il n'a faire
point de reste aussi se sont il presents que deux
Des commissaires savoir Pierre Moreau et Jean Gourhan
Le Citoyen Guichet voyant qu'il n'y avoit rien d'agagre avec
Celle populace Sont Retire Chez Le Citoyen Vincent
Maire qui étoit absent et ou Le present mois verbal
a été dressé sous Le Sceau de quelques membres de la
Commune je dis manipulate

10 mars 1793 à Treillières : un procès verbal non signé pour une levée manquée

Les maires restés fidèles au poste sont parfois pris à parti à leur tour, la colère des révoltés s'en prenant à tout ce qui représente le nouveau régime, ou à ceux qui le soutiennent (patriotes, curés constitutionnels...).

Cette poussée de violence s'accompagne d'une prise de parole. Déclarations longtemps contenues que l'on libère spontanément :

«J'observe qu'entre les murmures que j'ai entendus l'on demandait où était le Roi, que c'était à lui qu'on devait obéir, que puisque les citoyens l'avaient tué, ils pouvaient se défendre sans les campagnes, que celles ci aimeraient mieux voir les Anglais vainqueurs que de marcher, que les pauvres payaient plus qu'auparavant, que c'était les citoyens qui mangeaient les contributions, que celui qui n'avait rien ne devait rien payer, que les municipaux étaient des voleurs; ils se plaignaient surtout de l'impôt mobilier et plusieurs demandaient que de temps à autre, qu'on envoya des commissaires en campagne pour recevoir les plaintes que l'on aurait à porter». (Orvault)

« Les départements et les districts ont tué le roi, volé les biens des nobles et du clergé... c'était tous des gueux et des coquins... ils avaient déclaré la guerre à toutes les puissances. A eux de réparer le mal ». (Sucé)

Pendant que ces événements se déroulent, on va avertir le District de la situation. Pour les bourgeois de Nantes, imperméables aux vrais problèmes des ruraux, étrangers à la mentalité paysanne, les révoltés ne peuvent être que des marionnettes incapables d'une pensée politique propre :

«Vous connaissez le motif qui sert de prétexte et qui fait agir les gens simples et égarés... c'est sûrement l'effet du venin répandu dans ces âmes simples par les prêtres et les cy devant nobles qui portent ses habitants dans une aussi folle entreprise...». (Délibération du District le 10 mars 1793)

Mais les «âmes simples» font peur. Le lendemain, 11 mars, l'administration départementale appelle au secours :

«Citoyens

La sédition et l'insurrection ont éclaté dans les campagnes... des attroupements se sont formés; on a forcé les maisons des bons citoyens, on a enlevé leurs armes, on a dévasté les maisons communes, arraché les fusils qui y étaient en dépôt... Nous avons plus de 20 000 séditeux à réprimer, plus de 100 000 hommes encore chancelants à contenir, et nous n'avons pour opposer à tant d'ennemis que la seule garde nationale de Nantes...».

Les Nantais multiplieront les demandes de renfort ; en vain. Les départements voisins ont eux aussi leurs problèmes. Quant à la Convention, elle se contentera d'un soutien moral. Jusqu'en avril, où Nantes recevra un millier de soldats commandés par le général Beysser, la ville ne devra compter que sur les 5 000 hommes de la Garde Nationale. Troupe nombreuse, certes, mais peu maniable, indisciplinée et sans instruction militaire sérieuse.

« Ils veulent subjuguier tous les environs...»

La révolte qui vient d'éclater n'est pas une simple mutinerie momentanée, mais un mouvement décidé à s'étendre : une guerre civile.

Le 11 mars, les groupes qui se sont formés la veille se rassemblent à nouveau, recrutent de gré ou de force d'autres compagnons, et harcèlent les représentants de la République.

Un témoin de Saint-Etienne-de-Montluc déclare : *«Le 11 mars la paroisse se rassembla pour se révolter contre le tirage furent au Temple où alors il y avait foire affin*

d'accroître leur attroupement, vinrent à Sautron pour en faire autant et là attaquèrent la garde nationale... à la fin du jour les brigands³ se retirèrent chez eux».

Ce même jour, les révoltés d'Orvault s'en vont à Mauves où, selon Pierre Chédorge qu'ils rencontrent en chemin, un rassemblement s'organise. Le District de Nantes également prévenu, envoie un détachement de la Garde Nationale composé de 200 hommes d'infanterie, 40 cavaliers et 20 canons, pour disperser les rebelles. La rencontre a lieu au Chemin Nantais et dans la vallée de la Seillerais, sur la route de Paris. Après plusieurs heures de combat qui font de nombreux blessés de part et d'autres et trois morts du côté des révoltés, les Orvaltais reviennent chez eux, sonnent le tocsin, investissent la cure et se retirent au camp de Sautron (à l'auberge du Massacre sur la route de Vannes).

De l'autre côté de l'Erdre, ceux de Carquefou, Petit-Mars, Saint-Mars-du-Désert, commencent à s'organiser pour marcher sur Nort. Ceux des insurgés de Treillières et de La Chapelle qui ne participent pas à ces actions, organisent le camp du Pont du Cens (à la Barberie sur la route de Rennes).

Le lendemain, 12 mars, ceux qui sont au camp de Sautron, continuent leur recrutement, tout en se désaltérant. Vers 8 heures du matin ils apparaissent dans le bourg, envahissent la cure, s'emparent des ornements sacerdotaux, et boivent, tant chez le curé que chez l'aubergiste, la valeur de trois barriques de vin. Le procureur de Sautron écrit au District :

«Leur nombre est au moins de 2 000 hommes sans compter 17 paroisses voisines qui fournissent sans cesse de nouvelles forces. Leur rassemblement est dans la forêt de Sautron. Ils arrêtent presque tout le monde font marcher avec eux les pères de familles... Ils crient sans cesse vive le Roy et la Nation et veulent subjuguier tous les environs».

A quelques kilomètres de là, le même jour, quatre habitants d'Orvault sont saisis par une troupe de gens « malintentionnés et inconnus » qui les obligent à se rendre à Sautron sous peine de mort, puis de là à Savenay où 5 à 6 000 habitants des paroisses voisines attaquaient la ville.

Après avoir occupé les bourgs, les révoltés s'en prennent aux petites villes, sièges d'administrations révolutionnaires. Blain est prise ce 12 mars, ainsi que Nort-sur-Erdre.

Ce même jour, Alexandre Vincent faillit bien être recruté par les révoltés: « ... une bande de brigands est tombé chez lui en buvant et mangeant tout ce qu'ils trouvaient dans la maison... voulant qu'il marche avec eux mais il a fait en sorte de se cacher pour ne pas aller ». Ce n'était que partie remise : « le lendemain il en arriva environ 150 dont ils sont obligés d'aller avec eux au Pont du Cens dont il s'en est esquivé dans le courant de la nuit en leur disant qu'il allait leur chercher du pain montant sur son cheval et s'évada. A déclaré en outre que trois de leurs garçons ont été obligés de marcher avec les brigands ».

Alexandre Vincent fut régulièrement mis à contribution par les insurgés. Comme beaucoup d'élus, sa fonction de maire l'exposait à la vindicte. Sa modération ne lui attira aucune violence de la part des révoltés qui prirent un malin plaisir à le compromettre. Le prudent Vincent, jouant sur les deux tableaux, obtempéra aux ordres des « brigands » mais, dès que ceux-ci furent vaincus, il fit maintes démarches auprès de l'administration pour déclarer qu'il avait été « forcé ». Beaucoup agirent ainsi. Bien des leaders de la révolte jurèrent, au lendemain de la défaite, avoir été « forcés ».

³ C'est ainsi qu'on appelle les révoltés.

Le 13 mars, on emprunte les chevaux du Maître de la Poste de Gesvres pour aller aux nouvelles de l'insurrection. Écoutons le récit d'un autre «forcé», Pierre Ricordel de Grandchamp :

«Les brigands se sont présentés ché lui pour l'emmener avec eux en lui tenant le propos que ci il n 'avait pas avec eux ils bruleraient sa maison, qu'il était électeur et qu'il était cause de tout le trouble, duquel était Jean Bodin du bourg de Treillières, me dit tu viendra avec ton cheval... il mon emmené a Gesvres... ils voulaient me faire prendre la poste pour aller à Nozay pour savoir ce qu'il s'était passé et en rapporter la nouvelle, mais rencontrand les brigands qui revenaient nous ne fumes qu'à Bout de Bois, nous apprenand qu'il avait û la victoire, nous avons retourné en poste pour rendre la nouvelle au Pont du Cens...».

Avec Nozay, toutes les petites villes de la région sont tombées. Il ne reste que les plus importantes : Châteaubriant, Ancenis... Nantes. La grande cité attire de plus en plus les regards des insurgés. Chaque jour à ses portes le camp du Pont du Cens devient plus important. Les nombreuses dépositions au District, d'habitants de Sucé, Orvault, La Chapelle, Treillières... «forcés» de s'y rendre, témoignent du bon recrutement de cette base.

A la recherche des chefs militaires

Les insurgés se rendirent compte que, pour avoir des chances de triompher dans une attaque aussi importante que celle de la ville de Nantes, il leur faudrait des chefs expérimentés. Or ceux-ci étaient rares dans la région. La plupart des nobles ayant des capacités militaires avaient déjà rejoint l'armée des émigrés. Il en restait un cependant à Saint-Etienne-de-Montluc : Gaudin de la Bérillais.

Il s'était récusé à deux reprises le premier jour de l'insurrection. Ce mercredi 13, quand on vient le solliciter à nouveau, il doute toujours de l'efficacité de cette troupe disparate, sans discipline, et refuse encore. La demande se fait plus impérieuse. Pour éviter tout débordement, et gagner du temps, il accepte de parler aux insurgés et même de prendre leur tête : *« il fit ranger (les révoltés) sur deux rangs et montant sur le calvaire et les prêchant il leur fit part que le parlement demandait la paix et qu'ils eussent à se retirer et a ne commettre aucun mal ».*

Ce n'est pas là le discours qu'attendent les 800 paysans présents. Dans les rangs il y a des murmures ; certains veulent marcher sur Couëron. Gaudin les calme puis il se retire chez lui pour écrire au Département. L'aristocrate n'a aucune confiance dans ces paysans mal armés, inexpérimentés mais il pense pouvoir s'entendre, sur le dos des insurgés, avec un adversaire républicain socialement si proche.

Il expose aux autorités les plaintes des révoltés et les conditions qu'ils accepteraient pour revenir au calme. Les principaux articles de ce document exigent :

«... que jamais il n'y eut de tirage de milice; qu'il ne fût jamais pris de chevaux aux cultivateurs que de gré à gré et en les payant ; que les impôts ne fussent assis que sur les prisages des communes et non sur les arrêtés arbitraires des districts ; que les districts ne s'intégrassent jamais d'attenter la liberté des citoyens en faisant marcher contre eux la force armée qui ne doit marcher que d'après les ordres des tribunaux; que la liberté du culte fut maintenue, que tous les prêtres non assermentés jouissent de la tranquillité; que les églises leur fussent ouvertes pour célébrer l'office, chacun payant son ministre et étant libre de le choisir...».

Les autorités nantaises prirent connaissance de ces propositions le 14 mars, et la Convention le 23 mars. Aucune négociation ne fut entamée.

Les tergiversations de Gaudin privèrent peut-être les insurgés de la victoire, mais conduisirent l'ancien lieutenant-colonel sur l'échafaud le 18 avril 1793.

L'étai se resserre autour de Nantes

Le jeudi 14 mars, les hommes qui la veille s'étaient rassemblés à Saint-Etienne-de-Montluc, contre l'avis de Gaudin, marchent sur Couëron. Autour de Nantes l'étai se resserre. Vers l'ouest le camp de Sautron contrôle la route de Vannes.

A l'est, la Loire est très incertaine : «... *le rassemblement se fortifie du côté de Mauves... il est en majeure partie composé de bateliers qui interceptent le passage de la rivière qu'ils pillent et volent les passants*». L'Erdre est contrôlée à Nort par les insurgés installés dans le château de Pont-Hus.

Du côté de la route de Paris, le camp de Saint-Georges (à l'embranchement de la route de Paris et de celle de Châteaubriant) et le camp du Chemin Nantais empêchent toute circulation vers la capitale. Quant à la route de Rennes, elle est bloquée par le camp du Pont du Cens.

Chaque jour ce camp prend plus d'importance. Le «*recrutement*» des insurgés va bon train. Les Treilliérains y participent activement. Ce jeudi c'est Augustin Renaud, de Grandchamp, ancien juge de paix du canton, qui est «*forcé*» : «... *Jean Bodin demeurant au bourg de Treillières est venu chez lui et lui a dit que si lui Renaud ne se rendait pas de suite au Pont du Cens sa vie en dépendrait...*».

François Mortier, aussi de Grandchamp, subit le même sort : «*Jean Bodin tailleur demeurant au bourg de Treillières est venu chez lui et lui a dit que si sur le champ il ne marchait pas avec lui sa vie en dépendait... en marchant sur le grand chemin ils ont été rencontrés par le nommé Saint Louis, domestique de Mr Dorveau lequel était monté à cheval et ayant un sabre nud à la main leur dit ah foutus citoyens vous marcherez à la tête ou je vous abat le cou, il les a conduit de cette manière jusqu'au Bout des pavés, que là étant on est venu lui annoncer qu'un autre nombre ne voulait pas marcher, qu'alors le dit Saint Louis les avait quitté pour faire marcher ceux qui ne voulaient pas venir*».

Le même jour, des marchands de Nantes interceptés par une bande d'insurgés près des Dons, déclarent qu'ils «*ont toujours vu à la tête des brigands un abbé de 23 à 24 ans qui menait les brigands, son asile est à Treillières*». Nous avons de bonnes raisons de croire que ce jeune abbé n'est autre que Alexandre-Denis Renaud.

Pour alimenter le camp du Pont du Cens, les boulangers sont mis à contribution. Ragot, le boulanger de La Chapelle, témoignera avoir livré du pain tous les jours pour les insurgés du Pont du Cens.

Les propriétaires de charrettes sont réquisitionnés pour le transport de la nourriture. Ecoutons Pierre Ricordel, de Grandchamp : «... *le jeudi il passait deux charrettes de pain qui venait d'Héric dont je reconnu le citoyen Bizeul de Treillières avec ses boeufs qui faisait ce transport, que je pense avoir été forcé connaissant son patriotisme... Les dites voitures étaient accompagnées de plusieurs gardes de ses brigands que je ne peu reconnaître dans ce bouleversement*».

Au camp on prépare l'attaque de Nantes : «*Le citoyen Jameau roulier... déclare qu'en allant chercher du linge... passant par la Barberie les brigands l'ont arrêté et entré dans la cour même ou ils lui ont dit qu'il ferait bien mieux de conduire les dits paquets au Pont du Cens, qu'ils couchaient sur la terre, que samedi prochain lorsqu'ils auraient le renfort qu'ils attendent ils entreraient en ville au nombre de 10 000 hommes. Déclare qu'ils ont assuré à son garçon avoir fait une tranchée au Pont du Cens pour empêcher les canons de passer et qu'ils s'étaient pratiqués un chemin pour eux pour leur faciliter l'entrée en cette ville...*».

Le lendemain, vendredi 15 mars, la troupe de Saint-Etienne-de-Montluc va renforcer le camp de Sautron, où elle installe ses quartiers.

Au Pont du Cens le recrutement continue. Les insurgés par petites bandes parcourent la campagne pour forcer quelques «*volontaires*». Certains recruteurs ont une prédilection particulière pour les auberges :

«S'est présenté le citoyen Pierre Lequeux aubergiste au bourg de Sautron lequel déclare que le vendredi 15 mars les brigands au nombre de dix vinrent chez lui... ils burent son vin, dans le nombre des dix il a reconnu Pierre Briand fils du village de Garambeau...».

Pendant l'insurrection, les pertes des aubergistes de Treillières s'établirent ainsi :

- Alexandre Vincent : 7 barriques de vin ; 2 barriques de cidre et 200 livres de pain ;

- Georges Jounaud : 1 barrique de vin et la valeur de 30 livres de beurre ;

- Pierre Rincé : une barrique et demie de vin ; 25 livres de beurre et 200 livres de pain.

Ce 15 mars, François Mortier, présent au Pont du Cens, reconnaît «*dans l'attroupement Robert Bodin tailleur à Treillières et l'ex abbé Renaud avec un fusil à deux coups*».

La première bataille de Nantes

Le samedi 16 mars, le Pont du Cens est en pleine effervescence. La rumeur court la campagne selon laquelle l'attaque est imminente.

Julien David, le vicaire constitutionnel d'Orvault entend dire, du tas de foin où il est caché depuis quatre jours et quatre nuits, qu'au Pont du Cens il y a les effectifs de 22 paroisses révoltées, environ 18 000 insurgés, que Gaudin de la Bérillais en a 12 000 sous ses ordres, qu'ils projettent d'entrer à Nantes samedi entre midi et une heure, que les domestiques du château du Plessis sont toujours à la tête des révoltés.

Julien David se trompe : Gaudin de la Bérillais a refusé de prendre la tête des insurgés et les chiffres qu'ils donnent sont sans doute largement exagérés par la peur, mais ils témoignent cependant qu'une force importante est présente aux portes de Nantes.

Le samedi 16 mars les recruteurs opèrent toujours à Grandchamp, Treillières, La Chapelle, Sucé. Quelques Treilliérains se font remarquer :

«dépose Julien Michée qu'il a été caché deux jours dans le bois de peur d'être obligé de marcher avec les brigands le vendredi soir est arrivé le nommé Saint Louis et le nommé Hauray du Verger paroisse de Treillières lesquels lui ont ordonné de marcher de suite au Pont du Cens, le samedi matin plusieurs brigands l'ont fait marcher avec eux et l'ont amener jusqu'à Pierre Plate ou il a vu Robert Bodin du bourg de Treillières qui a dit en voyant le dit Michée, aha, voila encore un bougre de citoyen de Grandchamp».

Augustin Renaud, de Grandchamp «*étant arrivé samedi sur les trois heures de l'après midi au Pont du Cens il a vu beaucoup de monde armés de fusils et de divers autres instruments offensifs ; il a reconnu dans le nombre des brigands l'abbé Renaud demeurant au village de la Rincé paroisse de Treillières armé d'un fusil à deux coup... ».*

Malgré l'imminence de l'attaque l'approvisionnement continue. Trois habitants d'Orvault sont forcés : «*d'aller samedi à Treillières et à Vigneux chercher des vivres pour les brigands et dans les maisons où on prit des vivres nous donâmes des billets signés de nous afin de soulager les pauvres gens*». Guillaume Choimet est forcé de conduire sa charrette chargée de cidre et de pain au Pont du Cens.

Pour attaquer Nantes les insurgés hésitent, espèrent des renforts qui doivent leur venir d'Ancenis, une fois que cette ville aura été prise. Espoir vain ! Les républicains eux

n'attendent pas. Si Nantes ne veut pas succomber sous le nombre et l'asphyxie, il faut desserrer l'étau.

Le dimanche 17 mars, à 4 h. du matin, dans la nuit et la pluie, les bataillons de la Garde Nationale nantaise attaquent dans sept directions. Sur la route de Rennes, le canon républicain tonne à la Barberie vers 5h. Selon plusieurs témoins on l'entendit jusqu'à Sautron. Les insurgés résistent jusqu'à 9h. 30. A ce moment-là, les républicains les repoussent de l'autre côté du pont sur le Cens. La cause est alors entendue. La plupart des rebelles se dispersent. Une partie du bataillon de la Garde Nationale les poursuit sur la route de Rennes tandis que l'autre partie va prêter main forte au détachement engagé sur la route de Vannes contre les insurgés embusqués autour de l'auberge du Massacre et dans les bois de Carcouët. Là aussi le succès est total. A 13 h, on envoie des fiacres et des charrettes récupérer les morts, les blessés et les animaux abandonnés par les rebelles.

A l'est, sur la route de Paris, après une longue fusillade et plusieurs coups de canon, le bataillon de Cincinnatus chasse les rebelles embusqués dans le bois et autour de la chapelle Saint-Georges. A 16 h.15 il est de retour à Nantes.

Le bataillon de l'Egalité a plus de difficultés à venir à bout des insurgés installés sur le coteau de Toutes-Aides, derrière le ruisseau du Gué-Robert. A plusieurs reprises dans la matinée il faut envoyer des renforts. On puise d'abord dans le détachement qui se bat route de Paris, puis on fait intervenir la réserve, à savoir les réfugiés de Clisson appuyés par un canon de 2. A midi la situation n'a pas évolué. On envoie un canon de 4. Plus tard il faut expédier un canon de 14 servi par des grenadiers du Bouffay. A 16 h, alors que tous les autres bataillons rentrent victorieux à Nantes, on entend encore de lourdes détonations du côté de Richebourg.

En soirée, les rebelles se dispersent sans avoir véritablement été vaincus. Par prudence, on ramène les canons au château; il faut éviter qu'ils ne tombent malencontreusement aux mains des assiégeants qui en sont encore dépourvus.

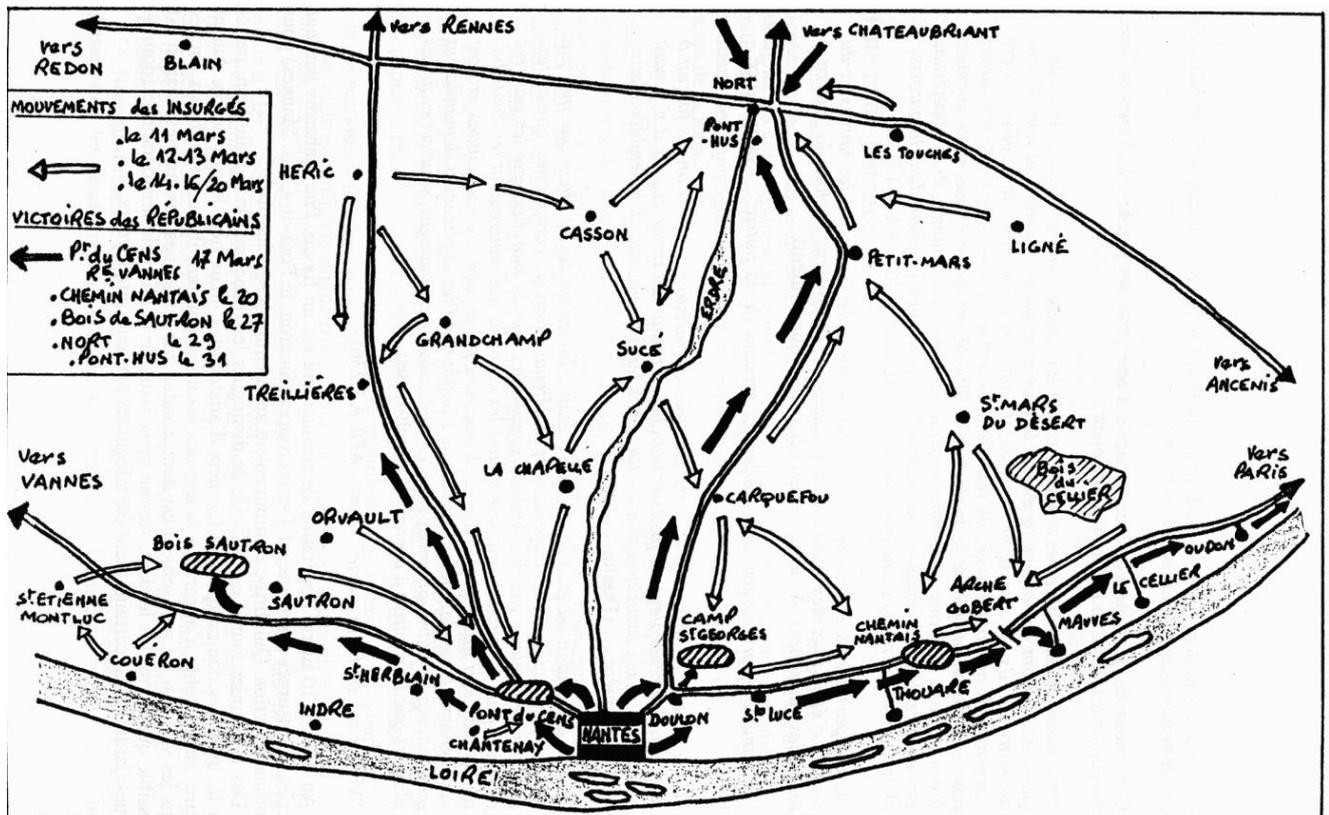
A l'ouest, il n'y eut pas de véritables combats. Les bataillons de la Fosse et de Chézine, soutenus par celui de Mirabeau, patrouillèrent autour de leurs postes de garde, se contentant de faire quelques prisonniers.

Au sud, le bataillon de l'île Feydeau poussa jusqu'aux abords du camp de La Louée, sur la route de Poitiers, sans engager le combat.

A 18 h. tout est terminé. Les gardes nationaux regagnent leurs foyers. Les prisonniers sont dirigés vers le château. Bientôt celui-ci s'avère trop petit et il faut transférer une centaine de détenus dans l'ancien couvent des Saintes-Claire.

On procède à l'inventaire du butin pris aux rebelles: 23 vaches, 20 bœufs, 5 veaux, 1 taureau, 6 chevaux et 1 cochon. Ces animaux sont parqués à l'hôtel de la Croix-Verte, à Saint-Clément, où leurs légitimes propriétaires peuvent venir les récupérer. (Signalons que la plupart des bêtes furent rendues à leurs maîtres les jours suivants après qu'on eût préalablement vérifié le civisme de ceux qui déclaraient avoir été victimes des "brigands". La République se montra loyale et magnanime malgré les circonstances.)

Pour les insurgés du nord de la Loire, c'est le début de la fin. Ceux qui ne restent pas sur le champ de bataille, tués ou blessés, rentrent chez eux ou, comme Alexandre-Denis Renaud, se cachent quelques jours, le temps de se faire oublier, avant d'aller à Nantes déclarer au District que pendant toute cette affaire ils ont été forcés ou réclamer leur bétail.



Opérations militaires au nord de Nantes en mars 1793

Rétablir l'ordre républicain

Dans les jours qui suivent, la Garde Nationale de Nantes opère de nouvelles sorties victorieuses pour desserrer l'étau qui a failli étrangler la ville.

Le 18 mars elle fait le tour des différentes chapelles où les jours précédents les rebelles sonnaient le tocsin pour appeler aux armes. Ainsi les cloches de Saint-Donatien, Toutes-Aides, Beaurepaire et Saint-Georges sont-elles descendues pour être conduites à Nantes. Le même jour un détachement s'avance jusqu'à Gesvres pour avoir des vivres.

Le 20 mars une colonne d'environ 600 hommes se porte sur Ancenis pour rétablir les communications avec Paris et assurer la navigation sur la Loire.

Le 23 mars les autorités nantaises chargent l'opticien Predalio : «*d'établir plusieurs télescopes sur le sommet de Saint-Pierre à l'effet de découvrir au loin les rassemblements et d'instruire l'administration de tous les mouvements des brigands*».⁴

Le 25 mars le Comité Militaire ordonne que : «*... la force armée qui passera dans les diverses communes révoltées se saisira de toutes les cloches des églises et chapelles les brisera pour que le transport en soit fait dans le chef lieu du département...*». On décide aussi de raser tout ce qui aux portes de la ville peut servir de refuge aux insurgés : les bois (ceux de Saint-Georges, de Carcouët...); des constructions (auberge du Massacre, chapelle Saint-Georges...).

Le 27 mars la Garde Nationale bat et disperse les insurgés qui se sont réfugiés et réorganisés dans la forêt de Sautron.

⁴ Les rapports que Predalio communique par la suite au comité militaire montrent que par temps clair il suit avec précision, grâce à son télescope, les déplacements des insurgés du Loroux-Bottereau à Petit-Mars.

Progressivement l'ordre républicain est rétabli au nord de Nantes. Les municipalités y reçoivent l'ordre de descendre les cloches des églises quand cela n'avait pas été fait par la Garde Nationale, et de désarmer la population. On s'exécute avec mauvaise grâce comme en témoigne ce courrier du District aux officiers municipaux de Treillières :

«6 avril 1793

Citoyens

Le département nous a fait passer votre lettre du 4 de ce mois, il ne suffit pas d'avoir oté les battans des cloches les cordes et les echelle, il convient que vous fassiez et sans délai conduire à Nantes les dites cloches, vous devez en outre procéder aussi sans délai au désarmement de votre commune et faire porter aussitôt en cette ville toutes les armes trouvées ou apportées».

Au sud du fleuve, après quelques victoires, fin mars et début avril, les Républicains connaissent de sérieux revers, et l'insurrection loin de se calmer comme au nord, se développe. Cette différence entre les deux régions tient moins aux causes du mouvement (identiques à notre avis), qu'à sa récupération (réussie ou non) par la noblesse.

« Brûler et piller la ville...»

Les causes de la révolte apparaissent dans les phrases prononcées par les insurgés le 10 mars : la levée des 300 000 hommes, la déportation des prêtres, les impôts, la mort du Roi. On les retrouve sur les lèvres d'un paysan agonisant, au soir de l'attaque manquée de Nantes :

«Le citoyen Subtil perruquier et grenadier présent à l'expédition d'hier au Pont du Cens à la poursuite des brigands côté droit du chemin a fait rencontre d'un homme mourant qui a l'article de la mort a fait déclaration que les prêtres et leurs messieurs les avaient engagés depuis longtemps à se révolter qu'ils voulaient tous leur prêtres point de milice point d'impôt et que le projet était de brûler et piller la ville...».

La levée des 300 000 hommes a été la mèche qui a fait exploser la rancœur paysanne progressivement accumulée depuis 1790. La défiance traditionnelle des paysans vis-à-vis de la ville s'était changée en hostilité avec l'abolition tronquée des droits féodaux, la mise en place des nouveaux impôts, l'ingérence progressive des citadins dans les affaires communautaires, l'intervention des gardes nationaux dans les campagnes. La question religieuse, en même temps qu'elle heurtait les consciences, mettait en danger la survie des communautés paroissiales et plaçait durablement les campagnes dans le camp contre-révolutionnaire.

La levée des 300 000 hommes transforma l'hostilité en haine ouverte. On osait demander aux paysans de partir pour défendre ces bourgeois de la ville, profiteurs de la Révolution, inquisiteurs méprisants pour les ruraux, alors que les gardes nationaux, bras armé du pouvoir urbain, étaient exemptés de la levée ! *«Ils aimeraient mieux voir les Anglais vainqueurs que de marcher...»* déclarent les insurgés.

En ce mois de mars 1793, les paysans debout, mis en confiance par leurs succès initiaux sur les petites villes, enhardis par la crainte qu'ils savaient inspirer aux citoyens de la grande ville, rêvaient de brûler et piller Nantes, corps étranger au milieu de la campagne. Ce n'était pas seulement aux symboles du pouvoir révolutionnaire qu'ils en voulaient, mais à la ville : cette ville qui, face à la société close, hiérarchisée, traditionnelle, des campagnes incarnait le bouleversement, la liberté des mœurs...

Cette ville qui menaçait de faire éclater les mille microcosmes ruraux, il fallait la brûler, la détruire par la flamme purificatrice !

Le soulèvement est-il à mettre au compte des seuls paysans, ou des paysans téléguidés par les *«prêtres et les messieurs»* ?

Les autorités révolutionnaires ne manqueront pas d'accuser prêtres et nobles d'être les instigateurs de la révolte paysanne, persuadées que les ruraux *«âmes simples»* étaient incapables d'une pensée et d'une action politiques autonomes. Pourtant au début de la révolte prêtres et nobles sont absents de l'action.

Certes le bas-clergé, d'abord partisan actif de la Révolution en 1789-1790, puis ardent adversaire de la Constitution Civile du Clergé, a dû, dans la mesure où il était encore sur place, favoriser l'explosion. Mais il ne prit aucune part active à la révolte de mars 1793 dans notre secteur.

La noblesse non émigrée avait ses propres réseaux contre-révolutionnaires et ses propres projets dans lesquels les paysans intervenaient comme force d'appoint, mais non comme partenaires responsables. Elle encouragea la révolte et donna quelques assurances aux insurgés par le relais de sa domesticité, souvent utilisée comme chef de file. Mais elle répugna à prendre la tête des insurgés. La réaction de Gaudin de la Bérillais est à ce propos éclairante.

Représentant local de l'organisation aristocratique et contre-révolutionnaire de La Rouërie au service des Princes émigrés, il se méfie des paysans, comprend mal leurs désirs, et traite par dessus leurs têtes avec des gens *«raisonnables»*. Les paysans cherchaient un chef militaire capable de les mener victorieusement au combat, non un leader politique au service d'une cause qui n'était pas forcément la leur. Au nord de la Loire, les insurgés ne trouvèrent pas ce chef et, malgré leur nombre et leur courage, ils furent rapidement vaincus.

Au sud de la Loire, les révoltés eurent plus de chance avec leurs Messieurs. Dès la fin mars les nobles, pressés par les paysans, prirent la direction militaire du mouvement, avant de le détourner politiquement et idéologiquement à leur profit. La jonction entre la révolte paysanne et la contre-révolution aristocratique permit au mouvement de se développer au sud du fleuve et de s'y enraciner dans ce qu'on appellera la « Vendée militaire » (Vendée, ouest du Maine-et-Loire, sud-est de la Loire-Inférieure, nord des Deux-Sèvres)

Au nord, les paysans laissés à eux-mêmes, vaincus, désabusés parfois, préféreront le repli villageois à l'agitation contre-révolutionnaire. La plupart, tout en conservant une haine tenace pour la Révolution, essaieront de s'en accommoder en attendant des jours meilleurs.

Certains, une très petite minorité, qui s'engagea fortement en mars parmi les insurgés, impressionnés par le triomphe des républicains, vont hésiter entre République et Contre-révolution, essayant de combiner un certain zèle patriotique avec une activité parmi les Chouans. A ce jeu périlleux quelques uns, tel Alexandre-Denis Renaud, laisseront des plumes.

D'autres, plus prudents, vont aussi miser sur la Révolution, mais avec modération, ménageant la chèvre républicaine et le chou paysan. Alexandre Vincent est de ceux-là.

Dans tous les cas le ressort insurrectionnel est brisé. La Chouannerie, qui apparaîtra plus tard, ne sera pas ici un mouvement de masse, mais une guérilla menée par quelques individus bénéficiant de la neutralité bienveillante de la population.

« L'administration désire la paix... »

Quand le calme fut revenu dans les campagnes, on procéda enfin à la fameuse *«levée des 300 000 hommes»* qui avait été le détonateur de l'insurrection. Elle eut lieu à Orvault le 30 avril, à La Chapelle-sur-Erdre le 4 mai, à Grandchamp et Treillières le 6 mai :

«Les citoyens de la commune de Treillières s'étant réunis conformément au décret de la Convention... sur le recrutement et se trouvant assemblés au lieu ordinaire de leur séance...» désignèrent 12 hommes *«pour se rendre du département de la Loire Inférieure à Brest pour remplir les régiments de la marine en garnison à Brest»*.

Sur les 12 recrues, deux seulement étaient originaires de Treillières : François Praud laboureur, 23 ans, et Jean Chédorge laboureur, 25 ans. Les autres recrues, âgées de 18 à 40 ans, étaient des ouvriers agricoles employés à Treillières mais non originaires de la paroisse. Ils venaient de Casson, Vigneux, Orvault, La Chapelle, Nozay, Rochefort-sur-Loire. Les Treilliérains se tiraient à bon compte de l'ingrate levée.

Satisfait de la bonne exécution de la levée, le District écrivit aux municipalités à la mi-mai pour proposer une sorte de « *paix des braves* » :

«A chaque nouveau moyen qu'employeront les méchants pour jeter le trouble parmi vous, nous ferons un nouvel effort pour vous ramener à la loi et à la tranquillité...

Revenez donc dans vos foyers si vous vous êtes absents, retournez à vos occupations et prenez soin de vos récoltes, et apprenez à aimer les loix en jouissant paisiblement de leur protection, les hommes qui resteront tranquilles chez eux ne seront nullement inquiétés nous vous l'assurons, l'administration désire la paix... mais nous vous déclarons qu'elle surveillera eux qui répandent des propos dangereux. Elle surveillera ces femmes qui à la faveur de la douceur qu'on a pour leur sexe, ne ménagent aucune expression, animent leurs maris, les exhortent et sont causes qu'ils se portent aux plus grands excès».

Si ces propos purent avoir quelque écho au nord de la Loire, ils n'entamèrent pas l'ardeur des insurgés du sud où la situation s'aggrava fin mai début juin.

Les Vendéens

L'insurrection vendéenne s'est organisée. A l'est elle a pris Saumur, Angers, Cholet et ramassé sur les champs de bataille fusils et canons abandonnés par les républicains. Dans le Marais, Charette a repris Machecoul et réoccupé toute la rive gauche de la basse Loire, sauf Paimbœuf.

Le prochain objectif de la « Grande Armée Catholique et Royale » c'est Nantes, que les insurgés ont décidé de prendre en étau : le gros des forces commandé par Cathelineau attaquera la ville par le nord, tandis que Charette et ses maraîchins opèreront sur la rive sud.

Le 28 juin, l'armée vendéenne, estimée généralement à 70 000 hommes, prend position autour de Nantes. L'assaut général est donné le 29, jour de la Saint-Pierre patron de Nantes. A 2 heures du matin, Charette attaque du côté de Pont-Rousseau. Ce n'est qu'une diversion pour attirer les troupes républicaines au sud. Vers 6 heures du matin l'attaque commence sur les routes de Paris, Rennes et Vannes.

Sur la route de Rennes, une colonne estimée à 14 000 hommes, soutenue par une grosse artillerie, s'avance vers la ville. A la faveur des moissons, hautes à cette époque, les Vendéens arrivent jusqu'aux premières maisons où ils s'embusquent. Pendant des heures, de très violents affrontements, parfois au corps à corps, ont lieu. L'artillerie nantaise, plus précise, détruit plusieurs pièces adverses, ce qui ralentit quelque peu le feu. Cependant quelques royalistes, conduits par Cathelineau, pénètrent jusqu'à la place Viarme. Là, un cordonnier qui tire de sa fenêtre, blesse mortellement le « *Saint de l'Anjou* ».

La mort du commandant en chef de toutes les forces vendéennes de la rive droite démoralise et désorganise les assaillants qui ne s'attendaient pas à une telle résistance. Après 18 heures de combat, les royalistes se replient par la route de Rennes ; ils vont se ravitailler dans les communes voisines. Alexandre Vincent leur livre deux chevaux, 15 milliers de foin, 20 boisseaux d'avoine et autant de son, sans compter la nourriture des hommes : 5 barriques de vin et une demi barrique de cidre.

«Nantes a sauvé la République» écrira Napoléon. Sans doute. Le 29 juin, l'expansion vendéenne est brisée. Les campagnes situées au nord de la ville ont assisté au combat dans

l'expectative. Une victoire vendéenne les aurait entraînées à nouveau dans l'insurrection. Tout l'Ouest se serait soulevé. La défaite les confirme dans leur repli.

La «*Vendée*», toujours vivante et insurgée, sera encore victorieuse quelque temps sur ses terres, avant de se lancer dans la désastreuse «*virée de galerne*» qui devait s'achever dans le massacre de Savenay, à Noël 1793.

Les Treilliérains ont assisté à l'attaque de Nantes aux premières loges, en spectateurs. Ils n'y ont pas participé. Déçus par la Vendée, exaspérés par la République, ils s'en retournent à leurs occupations ; c'est le temps de la moisson.

Mais quand la République vient frapper à leurs portes, en la personne d'Alexandre-Denis Renaud percepteur des contributions, ils refusent de payer. Intermédiaire entre ses concitoyens insubordonnés et une administration rendue brutale par les derniers événements, la municipalité du prudent Alexandre Vincent se trouve dans une position délicate. Craignant pour elle les représailles du pouvoir, elle décide, lors de sa réunion du 15 septembre, de faire appel à la force armée pour effectuer le recouvrement de l'impôt. Le District envoie quatre gendarmes : «... *pour contraindre les redevables qui n'ont pas payé leurs contributions de 1791*».

Cette capitulation de la municipalité devant le pouvoir révolutionnaire, qui put passer aux yeux des Treilliérains pour une trahison, inaugurerait une série d'autres renoncements. Mais que faire d'autre ? La révolte équivalait au suicide dans un environnement désabusé et face à un pouvoir qui s'installait, à Nantes, dans la Terreur.

La peur

Suite à la première insurrection, on créa à Nantes, le 13 mars, un tribunal Révolutionnaire, doté d'une guillotine installée place du Bouffay.

Dans les trois premiers mois, 40 inculpés furent exécutés. La répression s'aggrava pendant l'été, nourrie par la guerre de Vendée et la politique de la Convention. Celle-ci pour faire face à la guerre civile, à l'invasion étrangère, et aux difficultés économiques, mit au point un programme de Terreur. Une série de mesures autoritaires fut adoptée : réquisition des denrées, économie dirigée, arrestation des suspects...

Le 10 octobre le gouvernement fut déclaré révolutionnaire jusqu'à la paix. Les représentants du peuple en mission furent investis de tous les pouvoirs nécessaires pour épurer les autorités locales et les réorganiser. Les élections municipales furent suspendues.

A Nantes, le 10 octobre, les représentants en mission épurèrent l'administration du département et de la municipalité. Le lendemain ils créèrent un Comité Révolutionnaire dont le but était d'alimenter en «*suspects*» le Tribunal Révolutionnaire, lui aussi épuré pour une meilleure efficacité.

Le Comité fut aidé dans sa tâche par la redoutable compagnie Marat, une soixantaine d'hommes répartis en trois sections, recrutés dans les bas-fonds et gratifiés d'un salaire de 10 livres par jour quand un ouvrier gagnait au maximum 2 à 3 livres. L'une de ces sections, dite des Hussards Américains car composée d'anciens esclaves de Saint-Domingue, était commandée par Jean Pinard.

A la tête de ses Hussards, Pinard écuma la campagne nantaise, pillant châteaux, assassinant froidement ceux qu'il voulait voler. A Treillières et aux alentours son seul nom répandait la terreur :

«Le citoyen Jacques Rinçais âgé d'environ 30 ans laboureur a déclaré que sur les 9 heures du matin étant dans une pièce de terre située entre sa maison et la prairie de la Ganry il vit arriver à cheval par la route de Sucé le citoyen Pinard agent du Comité Révolutionnaire de Nantes, que la frayeur l'ayant saisi il se cacha derrière la haye de la dite pièce et qu'il vit le dit citoyen Pinard suivre, arrêter et assassiner à coups de sabre un individu qui fuyait au

travers de la dite prairie de la Ganry, que le dit Pinard s'étant retiré après avoir préalablement dépouillé le cadavre, environ une demie heure après, lui accompagné de François Rivron s'approcha du dit cadavre et quel ayant reconnu pour être celui du citoyen Lardic la Ganry apella... son voisin qui l'aida à l'enterré, le dit déclarant ayant été interpellé sur le motif qui l'avait empêché d'en prévenir l'officier public a répondu que depuis quelques mois la terreur lui avait fait suspendre toute fonction...». (décembre 1793)

Autant que la guillotine, les pillages, exactions, rançonnements des «*Marat*» répandirent la terreur à Nantes et dans ses environs.

Les moyens de la terreur étaient déjà en place et fonctionnaient quand arriva à Nantes, le 18 octobre, un nouveau représentant en mission envoyé par la Convention : Jean-Baptiste Carrier, 37 ans, avoué, député du Cantal. Sa mission à Nantes n'a duré que quatre mois, mais elle fut marquée par des tueries d'une grande ampleur et d'une grande atrocité.

Les réquisitions

Situés trop près de la grande ville, les Treilliérains avaient d'autant plus de raisons de craindre pour leur sécurité que l'administration révolutionnaire allait s'intéresser à eux pour approvisionner Nantes.

Les autorités nantaises devaient, en plus des difficultés politiques, faire face à un grave problème économique : le ravitaillement de la population en grains et farines, et le maintien du pain à bon marché, condition de la paix sociale. Le ravitaillement en blé, réalisé tant bien que mal jusqu'en 1792, fut gravement compromis par l'insurrection paysanne et le blocus maritime mis en place par les Anglais. La disette menaça. On eut beau ramasser dans la Vendée, désertée par l'Armée Catholique et Royale partie en «*virée de galerne*», tous les grains engrangés pendant l'été, cela ne suffit pas. A la population nantaise, déjà nombreuse, étaient venus s'ajouter les militaires en garnison et les républicains des campagnes voisines chassés de chez eux par l'insurrection. Il fallut mettre à contribution les campagnes.

Le 11 septembre, le District ordonna le recensement des grains et fourrages dans les communes de son ressort. Quelques municipalités, dont Treillières, opposèrent une résistance passive aux ordres du District qui dut envoyer un commissaire pour effectuer la besogne. Quelque temps plus tard, le District condamna sévèrement les récalcitrants :

«Il faut des châtimens pour tirer les âmes froides et insouciantes de l'engourdissement que laisse encore parmi eux la calotinocratie; les municipalités d'Orvault, Treillières, Sucé... ont eu besoin des commissaires pour l'exécution d'une mesure dont dépend au moins en grande partie le bien de la République, et il faut que desquelles ont désobéi à la loi la peine suive le crime. Il n'est plus temps de faire des menaces il faut aujourd'hui déployer toute la sévérité due à leur mauvaise volonté...».

Chaque officier municipal de Treillières fut condamné à verser 100 livres d'amende ; somme portée à 200 livres pour le procureur de la commune.

Le 12 octobre, le District décida la réquisition de 2 000 quintaux de blé répartis entre les communes du district «*qui jouissent du bienfait de la paix... celles possédées par les brigands ou qui ne jouissent pas d'une tranquillité parfaite ne seront point comprises dans cette répartition par la raison que les réquisitions à leurs égards resteraient sans effet*».

Treillières qui jouissait du bienfait de la paix se vit dans l'obligation de fournir 69 quintaux. Paix amère ! A Treillières, en 1793, on avait récolté 34 tonneaux de froment ; 66 tonneaux de seigle ; 49 tonneaux de blé noir. Le froment étant traditionnellement réservé à la vente pour servir à payer les baux, il ne restait aux paysans, pour se nourrir, que le seigle et le blé noir. La ponction du District les mettait dans une situation d'autant plus difficile qu'il ne fallait pas espérer s'approvisionner dans les communes voisines.

On réquisitionna aussi l'avoine nécessaire aux chevaux de la Poste.

Etant donné sa grande utilité dans les communications entre Paris et la province, entre le gouvernement et les armées, le service des Postes et Messageries fut protégé pendant toute la période révolutionnaire : protection armée, subventions, dédommagements, fournitures de fourrage...

Alexandre Vincent, le Maître de la Poste de Gesvres, tira très vite profit des bonnes dispositions gouvernementales. Le 1^{er} brumaire (22 octobre), ne pouvant se procurer de l'avoine sur les marchés de Nantes et de Nort, il s'en fit délivrer par le District sur les réserves de l'armée. Le 7 brumaire, il reçut 2 800 livres pour les pertes subies lors du passage des Vendéens, en juin.

Mais cette générosité de la Nation pour les Maîtres de Postes avait sa contrepartie pour les autres citoyens. Le 17 brumaire (7 novembre), le District réquisitionna toute l'avoine disponible sur la commune pour la donner au citoyen Caton, Maître de la Poste aux chevaux de Nantes.

A la fin de l'année 1793, la réquisition s'étendit aux charrettes. Les Treilliérains durent en fournir 36, pour transporter à Nantes le bois nécessaire à la construction et à l'entretien des navires. Selon une tactique, qui allait devenir habituelle, la municipalité fit la sourde oreille pendant plus d'un mois, malgré les démarches réitérées du District, avant de céder sous la menace :

«Citoyens

Nous étions sur le point de faire marcher la gendarmerie dans votre commune et de saisir des récalcitrants aux réquisitions..., le citoyen Renaud nous a assuré que sans faute vendredi prochain il arrivait 36 charrettes de votre municipalité chargées de bois de marine en cette cité. Nous vous invitons à ne pas manquer d'envoyer au jour indiqué les 36 charrettes car vous nous forceriez d'user de voies de rigueur voie qui ne convient nullement à nos coeurs» (1^{er} décembre)

Quatorze jours plus tard, une autre réquisition de charrettes eut lieu, pour transporter à Nantes 500 cordes de bois de la forêt de la Groulais (près de Blain) et de la forêt du Gâvre. Le 18 décembre il fallut encore 8 charrettes pour transporter à Nantes du bois abattu à Marigné, sur la commune de Treillières. La réquisition était accompagnée de justifications et des habituelles menaces républicaines :

« Partout victorieux sur terre, il est essentiel que nous en imposions également sur mer à tous les tyrans coalisés. De votre négligence il pourrait résulter les malheurs les plus grands et ce serait le cas de vous appliquer sans ménagement toute la rigueur de la loi sur le gouvernement révolutionnaire; mais nous sommes persuadés que vous ne nous mettez pas dans le cas de vous dénoncer pour fait de négligence. Votre zèle nous est trop connu pour concevoir la moindre inquiétude sur l'exécution de la réquisition...».

Le ton de la lettre n'était pas fait pour améliorer les relations entre les administrateurs du district et les Treilliérains. Cependant ceux-ci n'eurent d'autre solution que d'exécuter la réquisition avec leur *«zèle habituel»*.

Les populations rurales situées au voisinage de Nantes furent ainsi soumises à toutes sortes de réquisitions : céréales, foin, bois, chevaux, eaux de lessive et cendres (pour la fabrication du salpêtre), vieux linges (pour faire du papier), sabots (pour les défenseurs de la Patrie)...

Les Treilliérains durent parfois regretter d'être si près de Nantes, de ses gendarmes, de ses soldats, et si loin de la Vendée.

En cette année 1793, Gabriel Du Noir, de la Louinière, prit le chemin de l'émigration. La masse paysanne, pour qui l'exil était impossible, courba le dos en attendant que l'orage fût passé.

Pendant ce temps, au sud de la Loire, les Vendéens poussés par la menace républicaine, se lançaient dans la désastreuse «*virée de galerne*».

Après une marche épuisante qui les mena à Granville, en novembre 1793, ils revinrent vers Angers, remontèrent au Mans, où ils furent sévèrement défaits le 13 décembre, puis par Laval et Ancenis marchèrent vers la Loire dans l'espoir de la passer pour regagner leur pays natal. Mais l'armée républicaine de Kléber, Westermann et Marceau les attendait au bord du fleuve. Les Vendéens se dirigèrent alors vers Nort, pour franchir l'Erdre et rejoindre la Loire plus en aval. Ils arrivèrent à Blain le 19 décembre pour aboutir à Savenay. Là, dans le froid glacial de l'hiver, ce qui restait de la « Grande Armée Catholique et Royale » succomba, le 23 décembre.

Les rescapés errèrent dans toute la région, poursuivis par les troupes républicaines. Treize d'entre eux furent tués sur la commune de Treillières. En 1816 on transféra leurs ossements au cimetière.

Noël 1793 fut bien triste, et l'année 1794 s'annonçait très difficile...

1794 : L'année terrible

L'état d'esprit qui régnait dans les campagnes nantaises au début de 1794, nous est donné par cette lettre du District datée du 20 nivôse an 2 (9 janvier) :

« Dans les communes de notre ressort... nous avons à combattre la malveillance, l'inertie, la superstition, l'ignorance qui entravaient toutes nos démarches, aujourd'hui nous avons pareilles plaintes à porter contre elles, les menaces, tous les moyens ont été employés rien n'a pu nous réussir, nous leur avons mis sous les yeux la rigueur des lois, quelques unes ont été épouvantées et la peur leur a arraché ce que leur demandait l'amour de leur pays... elles ont toutes embrassé le parti des rebelles au commencement de l'insurrection dès le 10 mars dernier et si nous avons eu à combattre leurs armées, aujourd'hui nous avons à lutter contre leur ignorance et leur paresse... toutes sont enfin rentrées dans l'ordre... ».

La méfiance et le mépris qu'éprouvaient les citadins pour les ruraux n'avaient fait que croître au fil des événements tragiques connus par la région. On en jugera par cette proposition faite par le District au Comité de Salut Public, à propos de l'administration des communes :

« Ce serait d'établir auprès de chaque chef lieu de canton un sans-culotte intelligent et actif qui serait chargé de les (municipalités) diriger dans leurs opérations... il serait plus prudent de les choisir parmi les habitants de notre ville, les patriotes que nous fournirait les campagnes auraient peut être toute la bonne volonté que nous pourrions exiger mais les talents ne répondraient pas à la pureté de leurs intentions... ».

La misère des campagnes

Ces paysans sans talent sont pourtant nécessaires à la survie de la cité. Les réquisitions continuent. Mais les campagnes sont épuisées. Le ravitaillement devient difficile aussi bien pour les citadins que pour les ruraux :

« Notre ville manque de tout ce qui est nécessaire à la vie elle n'a plus aucunes ressources, les campagnes ne peuvent rien lui fournir parce qu'elles ont elles-mêmes besoin de tout... ». (Le District)

A Nantes, sur ordre de Carrier, on ne fabrique plus qu'une seule qualité de pain constitué de toutes les farines disponibles, comestibles ou pas, et vendu au prix modique de 3 sous la livre, afin de ménager les classes populaires urbaines. Les paysans ne profitent pas de la même mansuétude ; l'application de la loi sur le Maximum, fixant le prix que ne doivent pas dépasser les denrées, défavorise les agriculteurs et ne les incite pas à produire plus.

La misère des campagnes va encore s'aggraver par les pillages des soldats.

Après la déroute de Savenay, la chasse est donnée, dans toute la région nantaise, aux débris de l'armée vendéenne. Les cantonnements de militaires sont installés dans la campagne. En janvier, 400 à 500 soldats prennent garnison à Treillières, pendant quatre jours. Certains occupent la cure. D'autres logent et se nourrissent chez l'habitant.

Ils sont en pays conquis, menacent, volent... Assaillie de doléances, la municipalité écrit au District le 27 nivôse (16 janvier) :

« Nous soussigné maire, officiers municipaux de Treillières après nous estre transportés chez differanis particuliers de notre commune qui nous ont requis pour voir les torts que la troupe leur avait fait tant par foin, paille, avoine, pain, volaille sans avoir donné aucun bon... nous ont prié de bien vouloir prendre en considération leur sacrifice et les efforts qu'ils ont fourny... ».

La municipalité demanda 1 500 livres : *«pour dédommager ces pauvres villageois qui la plupart n'avait que cela pour aider à subsister».*

Le maire lui-même n'était pas à la merci des excès des soldats : *«Qui font les méchants quand je ne veux pas leur donner de billets de logement... je vous pris de m'envoyer un ordre par écrit ou sans quoi je ne pourrait pas rester ici attendu que ma vie serait en danger... Vincent».*

Une semaine après cette lettre, Alexandre Vincent dut encore s'adresser au District :

«Nous vous prions de nous faire passé dans notre commune la cantité de vint fusils pour montés la garde et patrouille quon et exposé la nuit pour faire la chasse aux brigands avescques des ezactions risque a y perdre la vie.

Citoyens soyez sure qu'an nous faisant passer les fusils et la munition que je nous en cerviron an vrais républiqins comme nous avons a toujours fait jusqua présent et nous continurons aux périls de la vie...».

Quels étaient donc ces brigands ? Des malfaiteurs profitant de l'insécurité générale ? Des chouans ? Peut-être quelques soldats pillards chargés de *«pacifier»* la région ?

Evidemment, Vincent n'obtint pas ses 20 fusils ; les Treilliérains, malgré les déclarations du maire, ne passaient pas pour de sûrs républicains aux yeux des administrateurs du district. On préféra installer une petite garnison d'une dizaine de dragons, à la Poste de Gesvres, chez Vincent lui-même. Le gouvernement de la République ne demandait-il pas que l'on protégeât en priorité les relais de Poste, si nécessaires aux communications !

En même temps que l'on protégeait les routes, on les réparait. Après les soldats, les Treilliérains durent héberger des ouvriers employés à la grande route :

«L'administration vous enjoint de procurer sur le champ un logement et de la paille à 50 ouvriers qui vont travailler aux grandes routes. Vingt ouvriers pourront être logés au chateau de Gesvres ou au village de la Ménardais et les trente autres à Trelières ou aux environs...». (15 pluviose - 3 février)

Les réquisitions et les hébergements forcés n'étaient pas faits pour ramener l'amour de la République dans le cœur des Treilliérains. Il fallait surveiller cette population suspecte.

«La Comitée Surveillante»

La loi du 21 mars 1793 avait décidé qu'il y aurait dans chaque commune un Comité Révolutionnaire, chargé de surveiller les citoyens et d'assurer la tranquillité publique. Composé des meilleurs révolutionnaires, en liaison régulière avec le District, lui-même relié directement au Comité de Salut Public, le Comité de Surveillance devait être à la pointe du combat révolutionnaire.

Dans de nombreuses villes, et particulièrement à Nantes, les comités révolutionnaires se signalèrent par leur cruauté. Il en alla autrement dans les campagnes. Dans les communes situées autour de Nantes on eut parfois bien de la peine à constituer les fameux comités. Ce fut le cas à Treillières où l'on recula jusqu'au 23 janvier 1794 la mise en place du comité.

Celui-ci devait se composer de douze membres. Les candidats ne se bousculèrent pas. Les notables, ceux qui avaient autrefois été fabricqueurs, restèrent à l'écart, sauf Pierre Brétécher et Denis Ragot. On ne trouva que onze personnes pour *«accepter la charge»*, selon l'expression du secrétaire de séance :

« Le conseil général étant assemblé aux lieu ordinaire de ces séance pour délibérer a la nomination des douze formant la Comitée Surveillante nous avons reconnu pour bon citoyens et vrais Républicains que nous croyons capable de ramplir cette charge qui sont Jean Bodin du bourg Pierre Bretesché de la Renaudière Morice Rousset de la Guitonnais

jean Choismette de Garambeaud Jean Marseille de la Chedorger Denis Ragot de la Ménardais Pierre Maisonneuve de la Leufe lacque Racinne de la Nous François Maisonneuve de la Catelinière Jean Gourhand Julien David de la Baclais qui ont tous promi accepter la charge en vrais Républicain...».

Quelque temps plus tard Pierre Moreau vint faire le douzième homme. Hélas, il était bien vieux et, pas plus que ses collègues, ne savait écrire. Le comité devant correspondre régulièrement avec le District, se devait d'avoir au moins un membre capable de tenir la plume, dans ses rangs. Le 13 avril, la municipalité proposa au District Pierre Briant : « *un excellent patriote, ont la averti de ce trouver a la maison commune et il n'a pas voulu nous vous prions de lui écrire attandu qu'il ni an a pas un dans la commune capable de remplir la place dans la comité que lui*».

L'excellent patriote Pierre Briant refusa. Le comité resta sans secrétaire. Seul Jacques Racine pouvait signer son nom au bas d'un rapport rédigé par un greffier d'emprunt. La tâche du comité en fut fort réduite.

Nous n'avons trouvé aucun document provenant du comité de surveillance de Treillières dans les archives du District. Mais, s'il n'y avait eu cette incapacité littéraire, les membres du comité auraient-ils rempli la tâche que le District attendait d'eux ? On peut sérieusement en douter.

Pendant leurs sept mois d'exercice, aucun d'eux ne dénonça qui que ce soit. Les prêtres réfractaires cachés sur la paroisse n'eurent rien à craindre de ces « *vrais républicains* ». Pierre Maisonneuve de la Loef, membre du comité en fonction se maria religieusement et clandestinement sans que personne ne trouva rien à redire. Jacques Racine, président du comité, apprenant que son ancienne propriétaire venait d'être internée à la prison du Bouffay comme noble, s'y présenta dans le but de certifier de son civisme. On l'incarcéra lui-même ! La municipalité fit une pétition pour obtenir sa libération, argumentant que Jacques Racine était le seul membre du comité qui sache lire suffisamment et signer pour correspondre avec le District. Le motif fut jugé sérieux et le président du comité de surveillance put recouvrer la liberté.

D'autres membres du comité n'avaient pas un passé des plus patriotiques. Jean Bodin, le tailleur du bourg, s'était signalé comme un recruteur zélé en mars 1793, et pour cela avait été dénoncé par des patriotes de Grandchamp.

Les membres du comité de surveillance de Treillières ne correspondaient certainement pas aux normes du républicanisme telles qu'elles étaient définies à Nantes ou Paris. Treillières devait avoir un comité révolutionnaire sous peine de sanction ; ainsi l'exigeait la loi ! Hé bien, on avait trouvé onze « *volontaires* » pour remplir cette fonction ingrate ! L'esprit révolutionnaire n'avait pas grand chose à voir dans tout cela.

D'ailleurs les autorités n'étaient pas dupes :

«Parmi les communes de notre arrondissement non insurgées, neuf méritent d'être distinguées par leur patriotisme soutenu quoique dépourvues de lumière... Les autres (dont Treillières) encore entachées de la rouille du fanatisme et de leurs préjugés religieux manquent également d'une instruction suffisante. Elles obéissent cependant aux lois mais il est facile d'entrevoir que la crainte plus que l'amour du devoir est le véhicule de leur obéissance».

Le 4 pluviôse l'an deuxième de la République française une & indivisible
 Le Conseil général étant assemblé aux lieux ordinaires de ces séances
 pour de libérer ^{ala} nomination des douze formant la Comité surveillante
~~de~~ nous avons ^{reconnu} bon Citoyens & vrais Républicains que nous avons la
 pable de remplir cette charge qui sont Jean Godin Du Colong
 Pierre Castelchi de La Renaudie
 Morice Rouffet de La quitonais Jean Choismette de Garambeau Jean
 marseulle de La Chedorges Denis Rogot de La menardais Pierre
 maisonneuse de La Seuffe Jacques Malinne de La nous François
 maisonneuse de La Catelinire Jean Gourhand Julien David de La
 ballais qui on tous promi accepter la charge en vrais Républicain
 fait & a été a la commune de Treillières sous les saint des sousigne
 Les autres ont de Clari ne savoir de faire
 Gourhand Secrétaire Jouaud Vincent Maire
 Bratouche municipal J. Godin officier municipal
 Rouaud agent national
 Jacques Racine Comité surveillante

23 janvier 1794 : mise en place de la « Comité surveillante » ; en dessous,
 signature de Jacques Racine son président

L'incarcération d'Alexandre-Denis Renaud

Si la crainte est mère de la sagesse il est bon de l'entretenir par quelques châtimens exemplaires. Alexandre-Denis Renaud va faire les frais de cette politique, au printemps de 1794.

En mars 1793, Alexandre-Denis Renaud avait participé activement à l'insurrection. Après la déroute du Pont du Cens, il s'était réfugié quelque temps à Nantes, où il avait essayé de se disculper en déclarant aux autorités avoir été « forcé » de participer à l'insurrection. Ensuite il était revenu à Treillières où il exerçait de multiples fonctions : greffier du juge de paix du canton, percepteur des contributions...

Tout en affichant auprès de l'administration des idées et des activités républicaines, il garda le contact avec les royalistes. Ce double jeu était périlleux. Ses ennemis en profitèrent.

Augustin Renaud, de Grandchamp, ex-juge de paix du canton et adversaire d'Alexandre-Denis depuis les épiques assemblées primaires de 1792, avait déposé contre lui dès le 23 mars 1793, imité en cela par deux autres citoyens de Grandchamp. Ils citaient nommément Alexandre-Denis Renaud comme faisant partie des insurgés armés présents au Pont du Cens. Le rappel de leurs dépositions, en cette époque de Terreur, eut vite fait de transformer le républicain Alexandre-Denis en suspect, puis en coupable. On l'arrêta le 19 mars, au siège de l'administration départementale où il était venu apporter une requête de la commune de Treillières. Il fut incarcéré ; d'abord au Château de Nantes.

A l'époque les prisons de Nantes avaient une sinistre réputation. Après le désastre de Savenay, les Vendéens ayant échappé au massacre et qui se faisaient prendre étaient expédiés à Nantes. Or les prisons locales n'avaient pas été conçues pour de pareilles masses humaines. Les conditions d'existence y devinrent vite épouvantables, au point que des épidémies meurtrières s'y déclenchèrent et débordèrent sur la ville. Le Tribunal Révolutionnaire s'en trouva gêné dans ses activités et s'en plaignit à la municipalité : *«La prison du Bouffay est infectée d'une maladie épidémique. La dysenterie y fait des ravages affreux et les malades sont mêmes jusqu'à la porte du lieu de nos séances. Vous sentez donc citoyens, que les exhalaisons y parviennent et que nous avons tout à craindre. Hier il n'était pas possible de respirer tant nous étions étouffés par cette atmosphère pestilentielle...»*.

Carrier ne put rester insensible à l'appel des pourvoyeurs de la guillotine. Il entreprit de nettoyer les prisons à sa façon... par le vide. La guillotine ne suffisant pas à la besogne, il organisa des noyades en Loire et fit fusiller 2 600 personnes en décembre et janvier. Les cadavres s'entassaient dans les carrières de Gigant, répandant une puanteur effroyable sur la ville.

Le départ de Carrier, à la mi-février, interrompit les exécutions massives et atténua la Terreur. Le tribunal de Nantes se montra moins expéditif, et le nombre des condamnations à mort diminua. Mais il restait encore dans les prisons, quand Alexandre-Denis Renaud y arriva, environ 4 000 personnes, entassées dans d'épouvantables conditions d'insalubrité, et qui avaient plus à craindre du typhus que de la guillotine. C'était une raison suffisante pour développer l'activité épistolaire de notre Treilliérain. Toutes les autorités reçurent des ses lettres : représentant en mission, président du Département, président du District...

Tantôt Alexandre-Denis Renaud arguait de son utilité à la chose publique (le stratagème avait réussi pour Jacques Racine) :

«Expose le citoyen Alexandre Renaud greffier de la justice de paix du canton... percepteur des contributions de la communauté de Treillières faisant les fonctions d'officier public dans la dite commune où personne ne savait écrire pour occuper cette place en un mot agissant pour la municipalité qui était et est encore aujourd'hui hors d'état de remplir ses fonctions... mon zèle pour le patriotisme est sans reproche soit pour la perception des contributions... soit pour ma charge d'officier municipal et public... que demandez vous de moi citoyens je suis prêt à obéir je suis l'aîné d'une veuve qui a sept enfants et sans fortune je ne puis faire de grand sacrifice mais que ne ferait t-on pas pour avoir un élargissement si nécessaire pour le bien public...».

Tantôt, Alexandre-Denis Renaud se défendait d'avoir participé volontairement à l'insurrection et assurait les autorités de son civisme.

Aucun des arguments utilisés ne fut suffisant pour ouvrir les portes de la prison du Bouffay où le pauvre Alexandre avait été transféré. La municipalité de Treillières par la plume de Joseph Renaud, son oncle, réclama le captif. Aussitôt celui-ci appuya la supplique par un nouveau plaidoyer où il fit étalage de son zèle patriotique.

Hélas, les prisons nantaises regorgeaient d'individus dont le zèle patriotique passé, présent et futur, s'enrichissait de preuves au fur et à mesure que se rapprochait la guillotine. Alexandre Renaud resta prisonnier.

Il décida de jouer à nouveau la carte de son utilité à la chose publique, la seule où il avait quelque crédibilité. Il persuada la municipalité de Treillières d'intervenir une nouvelle fois auprès du représentant en mission, en insistant bien sur l'embarras où les mettait l'absence du greffier-secrétaire-commissionnaire-percepteur... Alexandre-Denis rédigea lui-même le brouillon de la requête. Joseph Renaud la recopia, la fit signer par les membres de la municipalité et ceux du comité de surveillance sachant le faire, puis l'envoya au Représentant Bô le 24 juin.

La supplique aboutit d'autant plus facilement cette fois là, que le climat politique nantais était à l'apaisement. Le tribunal révolutionnaire avait été supprimé en mai. Seul le tribunal de Paris restait compétent pour les crimes politiques. L'envoi dans la capitale d'incarcérés dépourvus de preuves solides étant difficile, Bô préféra libérer la moitié des 4 000 prisonniers nantais en juin. Le 8 messidor (26 juin), jour de la victoire de Fleurus, le département décidait de remettre Alexandre-Denis Renaud en liberté. Il sortit de la prison du Bouffay le lendemain, après trois mois d'incarcération.

Malgré son absence la vie avait suivi son cours à Treillières. On l'avait même remplacé dans certaines responsabilités qu'il exerçait jusqu'alors. Marc Ravily avait été nommé : *«commissionnaire pour aller toute les décades à Nantes au district pour apporter et reporter tous les paquets qui regarde la municipalité et la Comité surveillance...»*. Jean Bodin, de la Guittonais, se vit attribuer le rôle de la contribution foncière et la fonction *«d'officier publique»*.

Le Maître de Poste se débrouille

Des réquisitions de toutes sortes s'abattirent sur la commune.

On prit les cordes servant à sonner les cloches (elles-mêmes déjà confisquées) pour les donner à la marine. On réclama aussi les cendres et l'eau de lessive. En l'absence d'Alexandre-Denis Renaud, Vincent dût répondre lui-même :

«Suivant votre lestre du 3 germinal que dans notre commune de Treillières qu'il n a point de boulanger pour mestres les cendre en réquisition. Les mainages en font peu entendu que nis y a point savon font peu de lessive, si nous pouvons en procurez tous le plus que nous pourront».

Si les réquisitions destinées à la ville font l'unanimité contre elles, elles provoquent aussi des remous dans la communauté locale lorsqu'elles sont destinées au premier magistrat de la commune lui-même.

Alexandre Vincent, maire de Treillières, doit assurer, au nom de la République, l'approvisionnement du relais de Poste de Gesvres, indispensable au service public. En général, le maire-maître de Poste, soucieux de garder de bonnes relations avec l'administration comme avec ses concitoyens, fait requérir le foin ou l'avoine manquants sur les communes voisines. Mais, lorsque celles-ci sont dépourvues, il faut bien forcer ses propres administrés. C'est ce qui arrive ce 8 germinal (28 mars) :

«Vu la pétition du citoyen Vincent... tendant à obtenir 4 milliers de foin et 3 milliers de paille pour l'aliment du nombre des chevaux qu'il est obligé d'avoir pour le service public

Un certificat de la municipalité de Treillières qui constate la pénurie du magasin du dit Vincent...

Considérant que l'exposant indique lui-même plusieurs particuliers de la commune comme ayant du foin et de la paille plus que leur provision...

Le district arrête que les dits officiers de la commune de Treillières fassent fournir au citoyen Vincent savoir par Thomas Gourby demeurant à la Bernardais 2 milliers de foin, la

veuve Bodin, Denis Deniau, Denis Thomaré demeurant tous ensemble à Garambaud 2 milliers de foin, le citoyen Drouet demeurant au château de Gesvres 3 milliers de paille. Lesquels foins et paille le citoyen Vincent payera aux citoyens dénommés ci dessus sur le pied du maximum».

Cette décision fit sans doute pâlir l'image du maire dans la commune. Pourtant, depuis le début de la Révolution, Vincent avait su se ménager les bonnes grâces de l'administration et la confiance de ses concitoyens, en évitant le zèle républicain aussi bien que la contre-révolution. Mais lorsque ses intérêts furent menacés, le maire usa de son pouvoir républicain contre ses administrés.

Le maître de Poste a su faire prospérer ses affaires privées et politiques, dans une conjoncture défavorable, tout au long de la Révolution. A plusieurs reprises, dans la même année 1794, il se fera fournir de l'avoine par le District, et il arrivera à convaincre les autorités de forcer les communes de Casson et Grandchamp à lui délivrer les foins dont il a besoin : *«... à l'enlèvement desquels elles lui- prêteront assistance et protection...»*. Il se fera rembourser tous les frais occasionnés par les *«brigands»*, aussi bien que le bois utilisé au chauffage des dragons cantonnés chez lui. En pleine crise agricole et frumentaire il obtiendra du District l'autorisation d'acheter aux services de l'armée : *«deux jeunes bœufs pour faire des élèves»*.

Le citoyen maire-maître de Poste se débrouille bien.

Le départ des jeunes

Les mois de juillet et août 1793 ayant été défavorables aux armées françaises, la Convention avait ordonné, le 23 août 1793, la levée en masse. Pour éviter une nouvelle insurrection, du genre de celle de mars, les représentants du peuple auprès de l'Armée de l'Ouest avaient autorisé des arrangements. Beaucoup de jeunes conscrits furent exemptés. Parmi les réquisitionnés de l'époque nous n'avons retrouvé, pour Treillières, que le nom de Pierre Guitton.

Mais, en février 1794, le gouvernement révolutionnaire décida de réquisitionner tous les jeunes gens valides, sans exception. A Treillières 71 jeunes hommes tombèrent sous le coup de la réquisition. Vincent fut assailli de plaintes qu'il transmit au District :

«Exposent les citoyens maire officiers municipaux et notables de la commune de Treillières qu'ils ... n'ont cessé d'être écrasés par les pères caducs et les mères veuves de ces jeunes agriculteurs alléguant pour raison qu'ils avaient tous boeufs et charrettes des métairies de 5 à 600 livres à conduire, si leurs enfants étaient forcés de partir ils seraient obligés de faire vente de tout et aitre a la dernière des misères vu que leurs jeunes gens étaient leur soutien et leur appui dans leur vieillesse ce qui est très vrai et que nous officiers municipaux attestons et certifions que si les jeunes gens sont contraints de partir au premier jour la majeure partie des terres de notre commune vont rester incultes et plusieurs familles misérables a cause que voilà le moment de remuer les terres pour le blé noir qui ne le sont pas et ne pourront l'être faute d'homme, car le peu qui restera sont attaqué de maladie très fréquente dans ce moment et que s'il existe quelque exemption pour quelqu'un c'est pour eux pourvu que ce ne soit point contre la loi».

On n'était plus en 1793. Les autorités ne transigèrent pas. Il fallut obtempérer. A Nantes, le 24 germinal-13 avril, les commissaires du District passèrent en revue les recrues. Sur les 71 Treilliériens réquisitionnés, 29 furent jugés aptes pour le service, 23 furent renvoyés chez eux pour incapacité physique, et 19 ne se présentèrent pas.

Le taux d'absentéisme à la réquisition témoigne de l'attitude des populations vis-à-vis de la Révolution. Il s'établit ainsi pour Treillières et les communes voisines :

Treillières	26,76% de réfractaires
Orvault	6,73% de réfractaires
Grandchamp	9,6 % de réfractaires
Sucé	34% de réfractaires
Sautron	47% de réfractaires
La Chapelle	51,7% de réfractaires
Moyenne du canton	29,8% de réfractaires

Treillières avec un taux moyen confirme son attitude de commune globalement réfractaire, mais obéissante sous la contrainte.

Les déserteurs iront grossir les rangs de la chouannerie, et certaines communes à fort pourcentage de réfractaires, se révéleront comme des foyers de la contre-révolution, en particulier celles disposant sur leur territoire, ou à proximité, de refuges boisés.

Les réquisitions successives avaient épuisé les réserves céréalières de certains Treilliérains bien avant le temps de la moisson. Au début du mois de mai, la municipalité exposa la situation au District qui l'autorisa à réquisitionner les grains se trouvant sur la commune pour en faire la distribution aux habitants nécessiteux.

« Nous mourons républicains... »

Guerre à l'extérieur, troubles à l'intérieur, départ des jeunes, misère, disette... c'est dans ce contexte que les Treilliérains reçurent la nouvelle constitution.

Cette constitution, dite de l'An I, proclamée le 10 août 1793 et aussitôt ajournée jusqu'à la paix, ne sera jamais appliquée. Chaque commune dut néanmoins l'approuver. Fidèles à leurs habitudes, les Treilliérains retardèrent au maximum l'échéance. Ce ne fut que le 20 floréal-9 mai, qu'ils répondirent au District. Comme aucun vote n'avait eu lieu sur l'acceptation de la constitution, ils prétextèrent pour s'en excuser, l'égarement du courrier, et calmèrent les administrateurs en les assurant de leur patriotisme :

« Mais si par hasard s'il se trouve égaré vous pouvez compter sur notre zèle et notre patriotisme que nous l'avons accepté et que nous continuerons toujours jusqu'à la mort et nous mourons républicains... ».

Ces déclarations patriotiques de circonstance tranchaient avec la réalité quotidienne des campagnes. Chaque jour la contre-révolution gagnait du terrain. Des insurgés, dans le but d'affamer les villes, s'embusquaient dans les taillis d'où ils s'en prenaient aux transports. En floréal la municipalité reçut la visite des commissaires chargés de *« faire araser tous les bois et taillis sur les grandes routes à distance de 50 toises (100 mètres) ».*

Quelques jours plus tard le District fit parvenir au maire un véritable assignat, afin que ses administrés puissent reconnaître les vrais des faux que répandaient les chouans pour désorganiser l'économie pourtant déjà bien malade.

Est-ce pour réactiver cette économie pantelante que les autorités incitèrent à la création de nouvelles foires ? Une enquête fut menée en avril auprès des municipalités, pour faire le point sur les foires existantes. Vincent répondit : *« il ni a point de marché, il ni tient qu'une foire par an qui sera le 14 floréal, 3 may vieux stile, il ne se vand que des boeufs et des vaches... ».* Quelques mois plus tard, Treillières eut deux foires supplémentaires : l'une le 12 mai et l'autre le 12 juin.

En attendant des jours meilleurs où l'on pourrait échanger, il fallut encore en ce mois de mai recenser : les cochons d'abord, les barriques ensuite. A propos de celles-ci, la municipalité écrivit : « *il n'y a point de vieux tonneaux et de vieilles banques pour mestre en réquisition... ce n'est point le pays du vin, que chaque habitant peuve avoir une ou deux pour mestre du sittre...* ». Malheureux Treilliérains, ce n'était pas les vieilles barriques que l'on voulait, mais les bonnes. Le District fit recommencer le recensement trois mois plus tard. On confia la tâche à Jean Ouvrard... cabaretier !

« L'Eglise souffrante et humiliée »

C'est à la fin du mois de mai qu'arriva à Treillières le décret de la Convention déclarant que : « *au nom du peuple français qu'il reconnaît l'existence de l'Être suprême et l'Immortalité de l'âme et institue des fêtes qui seront célébrées tous les décadi dont la première aura lieu le 20 prairial (8 juin) en l'honneur de l'Être suprême et de la Nature. Qu'au dessus de la porte (de l'ancienne église) on substituera à l'inscription le Temple de la Raison ces mots "Le peuple Français reconnaît l'Être suprême et l'immortalité de l'âme"* ».

Cet arrêté était l'aboutissement d'un long processus de déchristianisation commencé en 1789 et accéléré depuis 1793. En octobre de cette année-là, la Convention adopta le calendrier républicain. Elle essaya de déchristianiser la vie quotidienne : en substituant, comme ère, à la naissance de Jésus la date du 22 septembre 1792, premier jour de la République ; en remplaçant la mention des cérémonies religieuses et des saints par des dénominations empruntées à l'outillage et aux productions familières des Français ; et surtout en éliminant le dimanche au profit du « *décadi* », dixième jour de la semaine.

Non seulement on continua à pourchasser les prêtres réfractaires, mais les prêtres constitutionnels eux-mêmes ne furent plus soutenus par les autorités. On les invita à se marier et à se « *déprêtriser* », c'est-à-dire à renier leur sacerdoce. Un certain nombre le fit, notamment l'évêque de Nantes, Minée, en novembre 1793.

Cependant les leaders révolutionnaires, comme Robespierre, n'étaient pas athées, mais déistes. Opposés aux religions révélées, ils rêvaient de leur substituer une religion inspirée de la philosophie et particulièrement de Rousseau. Malgré les mises en garde de Robespierre contre « *toutes violences et mesures contraires à la liberté des cultes* », le processus de déchristianisation alla jusqu'au bout de sa logique. Dans certaines communes du département l'église et le cimetière furent mis en vente, et, en novembre 1794, une loi ordonna d'abattre tout ce qui pouvait rappeler le « *fanatisme* » : croix, statues...

Hormis la croix du cimetière, abattue par les soldats, Treillières échappa aux excès. Si la fête de l'Être suprême fut célébrée à La Chapelle-sur-Erdre, aucun document n'en conserve le souvenir pour Treillières. Le nouveau culte avait peu de chance de prendre sur un terrain où le christianisme devenu clandestin connaissait une vigueur nouvelle.

Depuis le départ du recteur et de son vicaire, des prêtres réfractaires officiaient sur Treillières et les paroisses voisines. L'un de ceux-ci, l'abbé Benoist, recensa les baptêmes, mariages, sépultures, réalisées de 1795 à 1800. En 1793, quatre baptêmes furent célébrés sur la paroisse, dont deux en la maison de Jacques Racine, le futur président du comité de surveillance. La même année trois mariages religieux eurent lieu sur la commune, et un couple de Treilliérains fit bénir son union à La Chapelle. Pour 1794, on recense 19 mariages religieux d'habitants de Treillières ; 15 furent bénis sur la paroisse et les autres à La Chapelle, Vigneux et Grandchamp.

Les prêtres qui officiaient, vivaient sur Treillières et les paroisses voisines. Habillés en paysans parmi les paysans, la plupart n'avaient pas de domicile fixe. Dans les familles qui les hébergeaient, on les présentait aux enfants comme quelque oncle ou cousin. Certains qui

voulaient se déplacer beaucoup et loin, s'habillaient en mendiants. Un tel mode de vie bouleversa complètement les conditions de l'exercice du culte.

Le culte clandestin se déroule ailleurs qu'à l'église, ailleurs qu'au bourg, sur les marges de la paroisse. L'église se réduit à une clairière, une étable ou une grange. Après des années de lutte pour imposer la Réforme Catholique, les prêtres enfin devenus respectables, se déguisent en vagabonds. Parfois les civils les remplacent quand ils sont absents. Cette inversion des rôles, loin de choquer ou d'ébranler la foi, la cheville au corps des paysans.

Voilà même que les femmes, confirmées jusque là dans un rôle de mineures, supplantent les hommes dans l'héroïsme religieux. L'historiographie les signale toujours comme les plus actives pour cacher les prêtres et les aider. A Treillières, la tradition orale rapporte que lors d'une perquisition des soldats au village de la Houssais, chez Julienne Goupil, celle-ci assise sur le coffre dans lequel était caché l'abbé Gain, leur dit en souriant : *«Celui que vous cherchez est sous mes cotillons, si vous voulez voir ?»*. Ils crurent à une plaisanterie et quittèrent la maison.

Cette complicité entre le prêtre et le paysan, provoquée par les événements, devait créer des liens solides et durables. La vie politique de nos régions en fut influencée jusqu'à une date récente.

Parmi les prêtres qui officèrent sur Treillières, peu ont laissé leur nom sur un document écrit. Des prêtres connus, celui dont le nom revient le plus souvent, est l'abbé Jean-Baptiste Gain. Il se présente dans un acte de baptême daté du 8 août 1793 :

«Sur les neuf heures du soir a été baptisé sous condition dans le village de la Barnais, paroisse de Treillières, en la maison de Claude Desmortier, à cause de la persécution, par moi Jean-Baptiste Joseph Gain, prêtre chanoine de Montreuil-Bellay au diocèse de Poitiers, réfugié dans le diocèse de Nantes pour les affaires du temps, un garçon nommé..., fait au dit village, les jour et an que dessus l'an cinquième de la persécution...».

Ce prêtre, au calendrier particulier, officiera sur Treillières et La Chapelle jusqu'en 1795, où il deviendra desservant officiel d'Orvault.

Citons également parmi les prêtres réfractaires officiant sur Treillières, l'abbé Claude-Bonaventure Bureau, ancien vicaire d'Orvault, et l'abbé Joseph Allot de Montigné *«prêtre insermenté natif de la ville de Vitré»*. Ce dernier avait suivi l'armée vendéenne lors de la « virée de galerne » ; après le désastre de Savenay il vint se cacher dans notre région.

Les prêtres réfractaires ne furent jamais dénoncés. Ils pouvaient officier dans une certaine tranquillité. Les mesures de prudence prises au début de la persécution religieuse (lieux de culte excentrés par rapport au bourg, offices de nuit...) furent peu à peu abandonnées. A l'automne 1794 on célébrait la messe dominicale au bourg de Treillières, et les paroissiens, loin de se dissimuler, y venaient en groupe par la grande route. Il fallut, le 10 octobre, que la troupe s'en prit violemment à ceux qui revenaient de l'office, pour obliger les catholiques de Treillières à plus de prudence. Quelques jours plus tard, le 24 octobre, l'abbé Joseph Allot célébra deux mariages : *«dans la nuit, à cause des circonstances présentes de l'Eglise souffrante et humiliée»*.

« Faire couper les seigles et les orges...»

A défaut de pouvoir forcer les esprits, les autorités forcèrent les corps. A l'approche de la moisson, les recensements et les réquisitions reprirent de plus belle.

Le 10 juillet un ordre de réquisition fut lancé dans le district. Il parvint à Treillières le 16. De suite la municipalité s'assembla :

«Vu l'arrêté du Représentant du peuple Bô portant que l'administration du district fera battre sans délai tous les orges et seigles du ressort et en fera transporter à Nantes jusqu'à la concurrence de 300 tonneaux.

Le conseil, ouï l'agent national, a arrêté et arrêté que de suite on va s'occuper de faire couper les orges et seigles dans les endroits où ils sont murs et les autres où ils ne le sont pas attendront l'espace de 8 jours pour l'asaisonnement et les feront couper aussitôt».

Craignant, à juste titre, la mauvaise volonté des paysans, le District avait pris soin d'envoyer dans chaque canton, des commissaires chargés de surveiller le battage du seigle et de l'orge. Les communes devaient fournir le fourrage pour les chevaux des commissaires. La municipalité de Treillières fit savoir au District qu'elle ne remplirait pas cette dernière obligation : *«... voyant que notre commune manque et est dépourvu de plus de 600 milliers pour avoir sa propre utilité ainsi que des vivres pour les commissaires car on manque entièrement de pain et de grains puisque plusieurs habitants ont été obligés d'en couper presque à demi mure pour se faire subsister, ne peuvent leur procurer».*

L'argument n'était pas nouveau, et on le réutilisera encore par la suite. Le jour même, les commissaires se plaignirent au District de *«ne pouvoir trouver aucune vivre tant pour eux que pour leur chevaux»* et d'être ainsi obligés de rentrer à Nantes chaque soir. Ces allées et venues ne pouvaient qu'arranger les Treilliérains qui ne moissonnaient qu'en la présence contraignante des commissaires. Le District compris la manœuvre et obligea la municipalité à *«procurer vivre et fourrages nécessaires aus commissaires».*

En présence des envoyés du District, les Treilliérains se hâtèrent avec... lenteur. Aussi, le 21 juillet, deux administrateurs du District réunirent la municipalité pour la forcer à : *« accélérer les travaux de la récolte et de battage des grains et pour les transport à Nantes, en gerbes, s'il n'y en a pas de battu...».* Le maire demanda, et obtint que les frais de transport soient remboursés par le District.

Ces réquisitions, et d'autres qui eurent lieu les semaines suivantes, ne laissèrent aux Treilliérains, selon un bilan dressé le 17 août par la municipalité : *« que 26 tonneaux et 6 boisseaux de seigle et d'orge, quantité très petite pour procurer la subsistance aux habitants et à ensemençer».*

« Jacques Rincé... a refusé d'obéir...»

Malgré la dureté des réquisitions, la majorité des paysans, sous la contrainte, préféra obtempérer. Les quelques uns qui osèrent esquisser un geste d'insoumission se retrouvèrent bien vite à la prison du Bouffay :

« Le nommé Jacques Rincé du lieu de la Ménardais en la commune de Treillières a refusé d'obéir à l'arrêté du représentant du peuple et a dit que ce ne serait que la force qui lui ferait donner du grain qu'il lui était égal de mourir puisqu'il voyait qu'on voulait faire périr de faim les habitants des campagnes et a levé les épaules sur les observations que faisaient les commissaires aux habitants de cette commune». (Dénonciation des commissaires datée du 9 thermidor-27 juillet)

Jacques Rincé fut arrêté par des gendarmes de Nantes le 15 thermidor-2 août. La municipalité de Treillières intervint en sa faveur :

« Exposit les citoyens maire et officiers municipaux de Treillières qu'ayant été mis en arrestation le 15 présent mois un nommé Jacques Rincé laboureur et habitant de notre ditte commune de Treillières pour avoir tenu quelques propos concernant le transport du grain à Nantes et surtout ces paroles qu'il ne donnerait point de grain qu'il n'en avait pas trop pour lui, malgré cela le dit Jacques Rincé n'a pas été le dernier à faire conduire du grain à la chambre commune et si le même Rincé a tenu ces propos il faut observer qu'il arrivait de Nantes et qu'il était plein de vin ce qui est une excuse qu'on peut alléguer mais si les officiers

municipaux réclament aujourd'hui sa liberté a cause de son utilité dans sa famille et donnent leur parole que s'il tient pareil langage ils seront les premiers à lui mettre la main au collet et à le faire punir».

Depuis la chute de Robespierre, le temps avait tourné à la clémence. On ne fit pas trop de difficulté pour libérer le prisonnier. Le 6 août, Rincé quittait la prison du Bouffay et rentrait à Treillières. Il n'avait guère de souci à se faire sur la vigilance de la municipalité à son égard.



**Le Bouffay de Nantes (lithographie de Daniaud)
(Musées Départementaux de Loire-Atlantique, cliché C. Hémon).**

«Les brigands sous le nom de Chouans... »

L'aventure de Jacques Rincé coïncide avec la fin de la Terreur. Le jour où il est dénoncé, le 9 thermidor, Robespierre tombe sous les coups de ses ennemis. Il est guillotiné le lendemain et ses amis les jours suivants.

Le 9 thermidor marque une rupture dans la Révolution. Les organismes révolutionnaires sont dissous ou réduits à leur caricature. La loi du maximum est rapportée et la liberté du commerce rétablie.

A Nantes les prisons s'ouvrent. Nombre de suspects et de royalistes qui en sortent, vont grossir les rangs du parti contre-révolutionnaire, lui redonnant une nouvelle jeunesse ; la chouannerie se développe. Les administrateurs du district ne tardent pas à s'en plaindre :

«Nous ne savons aujourd'hui que dire des communes du ressort parce qu'il est bien difficile d'en pénétrer l'esprit. Depuis que les brigands sous le nom de chouans infestent le côté droit de la Loire les assassinats s'y multiplient et tombent toujours sur les meilleurs patriotes».

Selon l'adjudant-chef républicain Savary, la chouannerie fut *«une guerre mille fois plus atroce que celle de la Vendée».*

La différence entre le mouvement chouan et l'insurrection vendéenne est plus d'intensité que de nature. Ce ne sont pas des colonnes épaisses que l'armée républicaine va rencontrer mais des petits détachements, des hommes éparpillés qui se montrent partout où les gardes nationaux sont passés. Tous les points du territoire sont à la fois occupés par ces nouveaux rebelles.

Leur système de guerre s'apparente parfois à celui des brigands de profession : vols, assassinats, atrocités. Il n'est pas toujours facile de distinguer les vrais brigands des « brigands du Roi », si l'on s'en tient aux actions. La différence réside dans les motivations : destruction de la République et de ses représentants, restauration de la monarchie, défense de la religion et des prêtres... Beaucoup aussi, entrèrent en chouannerie pour échapper à la réquisition militaire ou pour se venger des atrocités républicaines.

La chouannerie se développera dans notre région surtout à partir de l'automne 1794 mais déjà, en ce mois d'août, les rebelles *«infestent»*, selon l'expression des autorités, les communes du district de Nantes situées au nord de la Loire. Alexandre Vincent est au nombre de leurs victimes.

Le 7 fructidor-24 août, il est attaqué et volé en face de l'ancienne auberge du Pont du Cens, incendiée après les événements de 1793, mais dont les ruines servaient d'asile à quelques *«brigands»*. Le District, saisi de la plainte déposée par le maire de Treillières, estima :

«Que de ce qu'on débite assez fréquemment des chouans qui rodent par bandes dans la campagne, où cette espèce de brigands a déjà commis des horreurs, justifie les craintes des uns et des autres, arrête comme mesure de sûreté générale ce qui suit :

Tous les propriétaires ou fermiers des terrains à 50 toises de distance à droite et à gauche de la route de Nantes à Rennes seront tenus d'abattre ou de faire abatre sur le champ tant les arbres à émonder vulgairement dit télards, que ceux defutaye et même les fruitiers, à l'exception néanmoins de ceux qui ne seraient pas de grosseur à couvrir un homme et faciliter une embuscade.

Les propriétaires ou fermiers des mêmes terrains, outre l'abati des arbres, applaniront les élévations, buttes ou crêtes sur lesquelles des arbres seront abattus.

Ceux qui n'auront pas terminé les opérations présentes avant le 25 vendémiaire (16 octobre) seront regardés comme suspects et traités comme tels».

On décida aussi de mettre en coupe les bois et forêts qui pouvaient servir de refuge aux Chouans. C'était en même temps le moyen de procurer du bois à la ville de Nantes et à la marine. A Treillières on commença d'abattre les chênaies de la Rinçais et de Treillières.

Pillages

Le développement de la chouannerie ramena la soldatesque dans les campagnes. Les troupes indisciplinées et pillardes semèrent la terreur parmi les ruraux. De cette époque troublée, nous avons conservé le témoignage du propriétaire de Gesvres, René Drouet. Sa lettre du 25 vendémiaire-16 octobre, envoyée aux autorités laisse imaginer ce que fut la vie des Treilliérais à l'automne 1794 :

«Expose François René Drouet domicilié de cette ville rue Bayle et propriétaire en la commune de Treillières que quatre fois déjà depuis un mois il a eu recours à l'autorité des généraux pour arrester les désordres que se permettent dans la commune de Treillières et autres adjacentes les troupes qui passent journellement sur la route de Rennes. L'effraction des portes, le pillage des maisons, le vol sur la grande route mesme et dans les champs, les violences, les massacres tels sont citoyens Administrateurs les excès dont se plaint la commune de Treillières, commune toujours demeurée paisible, tranquille, soumise aux lois et écrasée par les réquisitions dans l'année dernière ; et les choses en sont venues à un tel point que les laboureurs ne peuvent ensemencer leurs terres avec sûreté, on les fusille à leurs travaux. Ils n'osent venir en ville apporter leurs denrées et s'il n'y est apporté un remède prompt et efficace Nantes sera privée de tous les recours qu'elle reçoit de ce côté et dont elle a un si pressant besoin.

Quant à ce qui concerne l'exposant en particulier, sa maison proche de la poste de Gesvres et peu éloignée de la grande route est perpétuellement assaillie ; plus de vingt fois les troupes y ont commis des ravages, des vols, des pillages et notamment le 20 du courant, sur le midi, six soldats y descendirent, la cour était fermée et sur le refus de l'ouvrir l'un d'eux tira sur la gardienne au travers du canal qui ferme la cour et la manqua heureusement, ne pouvant entrer par la cour ils franchirent les clôtures du jardin et trouvant les portes fermées ils brisèrent une croisée, entrèrent et emportèrent tout ce qu'ils purent des habillements et effets de la gardienne outre deux portefeuilles contenant 1 850 livres.

Et hier 24, sept soldats passèrent par le même endroit entrèrent dans le jardin brisèrent deux portes extérieures de la maison, deux portes intérieures, des armoires et autres meubles, firent fouille du haut en bas menacèrent le jardinier et deux maçons de Nantes qui étaient à diner prirent leur pain ôtèrent les souliers à l'un d'eux et emportèrent de linge habillements et provisions tout ce qu'ils en purent prendre.

Mais ces excès, citoyens Administrateurs ne sont encore rien en comparaison de ceux commis le 19 du mesme mois. Tous les citoyens et citoyennes qui revenaient paisiblement de la messe de Treillières furent assaillis par la troupe, tous furent fouillés et volés, les coiffures, les mouchoirs arrachés aux femmes, les coups de crosse de fusil même de bayonnette prodigués, la route fut teinte de sang et plusieurs citoyens sont depuis ce temps sur le grabat en danger pour leurs jours. Ce récit je le tiens du maire de Treillières volé lui-même, cruellement battu et je ne doute point qu'au nom de la commune la Municipalité ne vous en porte incessamment ses plaintes.

Veillez citoyens Administrateurs employés toute l'autorité qui vous est confiée pour remédier à de si grands maux, protéger des communes fidèles déjà trop malheureuses d'être harcelées par les chouans et assurer à la ville les secours qu'elle peut recevoir de cette partie dans son extrême besoin.

Nantes 25 vendémiaire an 3 de la République Drouet».

En réponse l'administration invita le général Canuel, qui commandait les troupes cantonnées autour de Nantes, à faire respecter les propriétés en provoquant : *«une des plus essentielles vertus qui caractérisent le républicanisme»*.

Pillés et battus par les soldats, harcelés par les Chouans qui, pour affamer Nantes, les dissuadent d'approvisionner la ville et démontent les roues de leurs charrettes, les paysans sont les principales victimes de l'insécurité ambiante. Excédés, certains se lancent dans une sorte de grève de la production : *« Plusieurs vendent leurs boeufs pour avoir un prétexte d'être exempts de réquisition et se borner à une culture suffisante pour alimenter leurs familles»*. (Lettre du District)

Fournir le pain aux ouvriers

A l'automne, la question des subsistances devient alarmante en ville. En octobre chaque citoyen nantais est *«taxé à une livre de pain par jour»*. En novembre la ration est ramenée à une demi-livre. En décembre le District écrit : *« nos ressources en subsistances de toutes espèces existantes tant dans la cité qu'en route de Paimboeuf à Nantes... ne montent qu'à 30 jours... à une demie livre de pain par individu»*. Encore ce pain est-il fait en grande partie de produits non panifiables, comme la farine de fèves.

Les paysans de Treillières n'échappent pas à la pénurie alimentaire. Réquisitionnés par les autorités, pillés par les soldats et parfois par les Chouans, ils doivent limiter leur ration de pain sous peine d'entamer les grains réservés à la semence. Pourtant les autorités vont encore exiger qu'ils nourrissent les ouvriers employés à l'abattage des arbres sur la commune :

«Le directoire du district..., requiert et enjoint à la commune de Treillières de fournir 40 livres de pain par jour pour 20 ouvriers occupés aux forêts de Treillières et de la Rinçais à raison de deux livres de pain par jour pour chaque ouvrier et ce jusqu'à ce que l'exploitation ne soit finie». (4 brumaire-25 octobre)

Encore une fois Alexandre Vincent protesta : *« S'il faut que notre commune fournisse cette quantité là il faudra donc la prendre chez les perres de famille qui n'an ont pas leurs provisions attendu qu'on an a déjà pris pour fournire a la commune de Nantes et à d'autres réquisitions qui nous ont été faites pour les grand routes...»*.

Le district gronda :

«Citoyens

Nous voyons, au pié de notre réquisition... un refus formel de votre part de faire cette fourniture sous le spécieux prétexte de reproches que vous ont fait les habitants de votre commune... vous vous êtes mis par ce refus dans le cas d'être traités comme rebelles à la loi, et d'être dénoncés pour être punis... vous exécuterez de suite et sans délai votre réquisition...

Sachez que nous l'exigeons sans balancer aux termes de la loi..., vous remettrez au citoyen Hasselay au reçu de la présente votre soumission et vous y conformez, parce qu'autrement vous nous forcerez à prendre des mesures qui répugnent à la bienfaisance de nos coeurs...». (12 frimaire-2 novembre)

Treillières était situé trop près de Nantes pour ne pas tenir compte de telles menaces. Il fallut donc partager le peu de pain disponible avec les ouvriers.

Le District profita des *«bonnes dispositions»* de la commune pour exiger d'elle une autre corvée. Cinq jours plus tard il réquisitionna 12 charrettes pour aller chercher du bois de chauffage destiné à Nantes, à la forêt du Gâvre. Pour accélérer les choses, deux gendarmes furent envoyés dans la commune : *« lesquels gendarmes les contraindront de s'y transporter*

de suite... vivant au surplus les dits gendarmes aux dépens des récalcitrants jusqu'à ce qu'ils aient satisfait à la présente réquisition».

Réquisitions, pillages, guerre civile... Treillières n'en peut plus. En décembre 1794 la région est tellement exsangue et peu sûre, qu'il n'est même plus possible d'y réquisitionner l'avoine nécessaire à l'armée et aux relais de Poste.

Espoirs

L'année 1794 qui se termine, aura été des plus sombres pour Treillières. Cependant, le mois de décembre va amener deux petites lueurs d'espoir.

Une loi du 4 nivôse-24 décembre, supprima les réquisitions et rétablit la libre circulation des denrées. Bien sûr, l'urgence provoqua encore quelques exceptions. Ainsi en janvier et février 1795, les autorités voulurent réquisitionner du fourrage pour la troupe stationnée à la Poste de Gesvres. La municipalité refusa deux fois, prétextant la rareté du foin, sans s'attirer les foudres du District. Le temps des réquisitions était enfin passé.

Ce même mois de décembre vit le gouvernement révolutionnaire changer d'attitude par rapport à la rébellion. Après avoir essayé de rétablir l'ordre par la contrainte, la Convention pensa que le moment était venu de se montrer grande et généreuse envers ses enfants rebelles. Elle rendit un décret complet d'amnistie. Le pardon serait accordé aux Chouans et aux rebelles de la Vendée qui déposeraient leurs armes dans le délai d'un mois.

L'arrivée de Hoche dans les départements de l'Ouest avec le titre de général en chef, fut du plus heureux augure pour ce projet. Ancien détenu des prisons de la Terreur, libéré par le 9 Thermidor, il mit la paix à l'ordre du jour.

1795 : Les Chouans

Au début de l'année 1795, la région nantaise offre un spectacle de désolation. La disette sévit en ville. Dans les campagnes le sol ne produit plus rien. Les paysans abandonnent les cultures, cachent ou dispersent leurs bœufs. Les Chouans démontent les charrettes. Le pays est paralysé. Même les réquisitions deviennent quasiment impossibles. Les troupes républicaines, indisciplinées, nourries un jour sur trois, vêtues d'habits volés ici ou là, et pour cela parfois incapables de se reconnaître entre elles, poursuivent un ennemi omniprésent mais invisible, mal équipé mais farouche et sans pitié.

C'est au milieu de ces difficultés que Hoche doit parler d'amnistie et de pardon. Il se trouva bien quelques personnes qui profitèrent de l'amnistie, mais les rebelles, massivement, la refusèrent. Leur ardeur au combat en fut même multipliée, persuadés que l'amnistie était un aveu de la faiblesse du gouvernement républicain. Des chefs de bandes déclarèrent *«qu'ils n'avaient point perdu la tête, et qu'ils voyaient bien que c'était pour les surprendre qu'on leur demandait leurs armes»*.

Un rapprochement sincère et de quelque valeur entre les deux partis semblait donc fort difficile. Cependant des contacts eurent lieu en janvier. En signe de bonne volonté, l'armée républicaine suspendit les hostilités. Les Chouans, profitant de la naïveté de leurs interlocuteurs, firent traîner les négociations le temps de s'imposer complètement dans les campagnes et de préparer le débarquement des émigrés.

En fait l'amnistie, loin de désarmer la rébellion, la fortifia. Les mois de janvier et février 1795 furent terribles dans tout l'Ouest. Partout les Chouans passèrent à l'attaque. Les victimes désignées étaient les agents de la République (juge, percepteur, maire ...), les propriétaires de biens nationaux, les partisans du régime en place.

La chasse aux « patauds »

A Treillières, les Chouans s'en prirent à Alexandre-Denis Renaud. Ses fonctions de greffier du juge de paix du canton le désignaient comme «pataud» (républicain). Bien sûr son passé d'insurgé de 1793, ses mois de prison, ses contacts (ses responsabilités ?) parmi les Chouans, plaidaient en sa faveur. Mais Alexandre-Denis menait un double jeu trop compliqué pour cette époque peu portée sur les nuances. Ses subtilités, son double langage, le rendaient suspect dans les deux camps. Si les républicains, en ce mois de janvier, étaient enclins à la clémence, les Chouans par contre ne montraient pas les mêmes dispositions. Au contraire ils durcissaient leur attitude, condamnant sans recours tous ceux qui travaillaient pour la République, quel que soit la nature de leur tâche.

Se sentant menacé par ses alliés de la veille, Alexandre-Denis Renaud se plaça sous la protection des soldats cantonnés, depuis un an, à la Poste de Gesvres. Tous les soirs il venait dormir chez Alexandre Vincent; sage précaution. Le 27 nivôse-16 janvier, les Chouans vinrent chez lui, mais ils ne trouvèrent que son frère et sa mère : *« qui nous disent que 7 à 8 chouans étaient venus à la maison qui m'avaient espéré pendant une heure de temps, ils se mirent à jurer et à dire le sacré gueux est bien heureux de ne se trouver ici car il eu dansé une jolie carmagnole, aussitôt quatre montent dans ma chambre et mirent sans dessus dessous tout ce qu'il y avait dedans, mon lit, mon armoire, tout mes papiers, de là ils rentrèrent dans mon cabinet bouleversent tout, rompent les tiroirs d'un bureau qui y était dedans prennent dans un 12 assignats de 50 livres et dans un autre 10 livres en même monnaie numéraire ... les mêmes chouans dirent à ma mère où est le pataud de Renaud le greffier de six paroisses il faut que tu le trouves ou nous foutons le feu à la maison où est son fusil, elle leur répondit son fusil est à la Poste car mon fils ne laisse jamais son arme à la maison quand il n'y est pas, hé*

bien nous irons sous quinze jours dans la caserne des dragons et ton fils si nous ne l'avons pas aujourd'hui nous l'aurons une autrefois car nous reviendrons, ils avaient pris à la maison un marteau à marquer le bois qu'ils avaient, ils étaient armés tous d'un fusil double. Je raporte en outre que ma charrette étant chargée de bois pour Nantes ils la renversèrent disant que si on n'avait le malheur de conduire quelque chose à Nantes on se repentirait. Renaud».

Dans les jours qui suivirent, d'autres patriotes reçurent la visite des Chouans, mais connurent un sort moins heureux qu'Alexandre-Denis Renaud.

Ainsi le 20 janvier, à Sautron, une vingtaine de rebelles se présentèrent, le soir, à la propriété du citoyen Phelippes. Après lui avoir volé toute son argenterie, ils l'assassinèrent lui et sa femme, puis incendièrent les bâtiments. Le domestique témoin des événements précisa que le plus vieux des assaillants semblait âgé de 25 à 30 ans, que tous portaient une cocarde blanche à leurs chapeaux ainsi que des bandes blanches autour du corps et qu'ils déclarèrent devoir s'emparer d'autres «patauds» sous peu.

La tradition orale rapporte qu'à Treillières la famille Bouchaud aurait été victime des Chouans vers la même époque, au Bois-Guitton. Les insurgés auraient forcé le propriétaire des lieux à leur dévoiler la cachette où il entreposait ses richesses en lui brûlant les pieds.

En quittant la maison d'Alexandre-Denis Renaud, à la Rinçais, les Chouans avaient promis de revenir sous quinze jours attaquer la «caserne des dragons», c'est-à-dire la Poste de Gesvres. Ils tinrent promesse. Un témoin raconte ce qu'il vit le 18 pluviôse-6 février:

«Le citoyen Jean René Halet marchand de bois demeurant à Nantes a déclaré que revenant ce jour des bois de la Rinçais près Gesvres qu'il fait exploiter pour le compte de la République il a vu les chouans dans un très grand nombre à la Poste de Gesvres dont ils s'étaient emparés qu'ils y ont arrêté un cabriolet dans lequel il y avait deux voyageurs un homme et une femme, qu'ils ont pillé et volé tout ce qu'ils avaient, qu'il les a vu fusiller un marchand qui passait sur la route qu'à quelque distance de là ils ont pris, sur la même route, deux volontaires⁵ qu'ils ont emmené avec eux, qu'il a entendu plusieurs coups de fusil ce qui lui fait présumer que les volontaires ont été fusillés ; que les habitants de Gesvres et environ lui ont dit que les chouans allaient fréquemment chez eux leur dire que sous peu ils les forceraient de marcher avec eux. Qu'un de ces habitants qu'il nommera s'il le faut, lui a payé aujourd'hui cent livres qu'il lui devait en lui observant qu'il ne le verrait peut être plus, que plusieurs autres de ses débiteurs lui ont fait la même observation en offrant de payer ce qui lui devaient et que sous trois jours il y aurait une insurrection générale».

Le même jour des Chouans furent signalés sur les routes de Vannes et de Paris. Ils arrêtaient les particuliers qui allaient vendre leurs marchandises à Nantes, s'emparaient des portefeuilles des marchands et, à Sautron, tuèrent deux soldats. Un témoin reconnu parmi les Chouans un jeune cultivateur du pays qui : «n'a pris le parti des chouans que lorsqu'il a fallu entrer dans la réquisition».

De tels actes se répétèrent dans toute la région située au nord de la Loire pendant les mois de janvier et février. Partout les Chouans, abusant de l'amnistie, parcoururent les campagnes, recrutent, saisissent les armes qui leur tombent sous la main. Les nombreux rapports des autorités font état des mêmes méthodes d'intimidation: pillages, incendies, pieds brûlés, assassinats ...

⁵ Volontaire : soldat républicain

La drôle de paix

Si au nord de la Loire les généraux républicains pouvaient estimer que l'amnistie était une duperie, au sud du fleuve les pourparlers entamés entre les représentants de la République et les chefs vendéens aboutirent, en février, au traité de la Jaunaie reconnaissant aux Vendéens le libre exercice du culte catholique, la rentrée en possession de leurs biens, une indemnisation des pertes ...

Bien des insurgés refusèrent de reconnaître les accords de la Jaunaie. En Anjou, la guerre continua avec Stofflet. Au nord de Nantes les troubles persistèrent, même s'ils perdirent en intensité : *«Quant aux chouans leur nombre n'est plus aussi considérable aux environs de notre commune (Nantes). Il en reste néanmoins assez pour commettre des vols fréquents et faire des menaces aux gens des campagnes qui voudraient y apporter des provisions et qui n'osent le faire de peur d'être assassiné. La pénurie des subsistances est toujours très grande».* (Administrateurs du district, début mars)

Pour ramener le calme définitif dans les pays situés au nord de la Loire, un projet de conférence calquée sur celle de la Jaunaie fut mis au point.

Une première rencontre entre chefs royalistes et représentants de la République eut lieu le 31 mars à la Mabilais, près de Rennes. Les choses ne se passèrent pas aussi bien qu'à la Jaunaie.

Les royalistes voyaient dans la négociation un moyen pour affaiblir la vigilance républicaine et préparer dans l'ombre, en liaison avec l'Angleterre, l'invasion des côtes bretonnes. Ils s'arrangèrent pour faire durer les débats. A ce petit jeu de la temporisation Stofflet, toujours hostile à tout traité, se montra excellent. Refusant de participer lui-même à la négociation, il promettait toujours quelque émissaire qui n'arrivait jamais. Pendant ce temps ses hommes, joints aux Chouans, faisaient le blocus de Nantes où la vie devenait de plus en plus difficile:

«Sur la rive droite de la Loire nos campagnes sont toujours désolées par les chouans malgré les promesses de leurs chefs. Les marchands qui nous apportent quelques denrées sont pillés, les voituriers avec charrettes nous fournissent très peu d'approvisionnement parce que les chouans ont rompu une grande partie des essieux des voitures...

Les chouans ont fait dire des messes en plusieurs endroits, un très grand nombre de gens de la campagne s'y est rendu et l'on nous a rapporté qu'à la fin des messes les cris de Vive le Roi ont été répétés par tous les participants ... ».

Pour confirmer ces propos des administrateurs du district, tenus début avril alors que se déroule la conférence de la Mabilais, citons le témoignage de Pierre Cottineau, citoyen nantais:

«Déclare qu'hier 23 germinal (12 avril) sur les dix heures du matin, allant à Bel Air commune de La Chapelle-sur-Erdre: il rencontra à la Verrière 40 à 50 personnes tant hommes que femmes dont le déclarant en vit deux armés et tous les hommes décorés de cocardes, rubans et plumets blancs... qu'ils lui ont fait crier Vive le Roi deux fois et l'ont laissé passer après ; de là il alla à la Dénerie, on y disait une messe, et qu'il y avait dix à douze mille personnes tant hommes que femmes et enfants, après la messe le déclarant qui connaissait beaucoup de monde dans le rassemblement les questionna, ils lui répondirent qu'ils devaient se rassembler aujourd'hui 24 germinal pour s'enrégimenter et jeudi prochain passer la revue de leur général, qu'ils lui ont dit que Stofflet avait passé la Rivière et était venu se joindre à eux ... que s'en revenant par la Verrière les insurgés qu'il trouva à boire dans une auberge lui dirent qu'après avoir passé la revue ils comptaient intercepter la route de Paris et celle de Rennes, afin qu'il n'entrât aucunes subsistances à Nantes, et qu'ils avaient

une colonne entre Blain et Savenay qui était beaucoup plus forte ; qu'ils ne manquaient point d'armes que leurs amis de Nantes leurs fournissaient des fusils et des munitions et qu'en effet le déclarant les avait vu bien armés ; que la messe se dit dans un des appartements du château de la Dénerie et qu'à l'élévation on fit présenter les armes, mettre genouil à terre .. ».

Ainsi en pleine négociation entre royalistes et républicains pour ratifier un traité déjà signé à la Jaunaie, les royalistes assiègent Nantes, recrutent des troupes, narguent la République. Au même moment près de Saint-Brieuc, 400 Chouans se portent au secours d'une flottille anglaise qui tente un débarquement.

Les Républicains laissèrent faire pour ne pas compromettre un accord qu'ils sentaient imminent. Leur naïveté dut bien amuser leurs adversaires.

Il y eut quand même des personnes sincères pour croire à la paix entre les deux camps. Pierre Cottineau, dont nous avons cité plus haut le témoignage, déclara que ce 23 germinal il avait vu : *«les militaires républicains qui sont en cantonnement à la Verrière jouer à la boule et boire avec les insurgés»*. Ceux-là en avaient assez de la guerre civile.

Une semaine après les événements survenus à la Desnerie, le 1^{er} floréal-20 avril, les actes de la pacification furent signés à la Mabilais. Les chefs royalistes firent une déclaration de soumission portant : *«que les causes qui avaient donné naissance à la guerre de la Vendée ayant cessé ... ils se soumettaient à la République ... et ne porteraient jamais les armes contre elle»*.

Que valait cette déclaration ? Les royalistes allaient-ils arrêter le combat alors que face à une République épuisée, prête à toutes les concessions pour un peu de paix, ils sentaient la victoire à leur portée ? Les combattants chouans allaient-ils oublier, pour une signature, des atrocités qui demandaient vengeance ?

L'illusion de la paix dura peu de temps. Autour de Nantes les Chouans acceptèrent de laisser passer les provisions destinées à la ville, mais ils continuèrent leurs rassemblements armés et les enrôlements. Certes, ils arrêtaient et livrèrent aux autorités républicaines les vrais brigands qui écumaient la campagne en se faisant passer pour chouans, mais ils continuèrent à narguer la République en arborant la cocarde blanche, et en ponctuant leurs salutations de sonores : *«Vive le Roi»*.

Quelques semaines après le traité les hostilités reprirent. Les autorités républicaines, dépitées, constataient :

«Les chouans de nos malheureuses contrées ne sont guidés par aucun des chefs qui ont reconnu la République, ils emploient tous les moyens pour affamer les patriotes, ils massacrent ceux qui, comptant sur leur parole, s'étaient rendus dans leurs foyers et déclarent hautement que si leurs chefs se rendent ils en nommeront d'autres».

A Treillières l'insécurité des grandes routes et la dépréciation de l'assignat acculaient le Maître de Poste, Vincent, à la ruine. L'administration l'obligeait à assurer son service, mais les Chouans faisaient fuir les clients. On le payait en assignats, alors qu'il n'obtenait foin et avoine qu'au prix fort, en bon argent d'autrefois, les paysans refusant les billets de la République. En prairial (mai-juin), la recette s'éleva à 596 livres, les dépenses montèrent à 12900 livres, soit un déficit de 12304 livres.

L'habile maire de Treillières fit vérifier ses comptes par les officiers municipaux de la commune et écrivit au District pour qu'on lui remboursât son déficit, sans quoi : *«il serait dans l'indispensable nécessité d'abandonner quoiqu'il lui reste 9 chevaux dans le meilleur état de service»*.

Le District examina la requête, émit quelques doutes sur l'ampleur du déficit, mais accepta en définitive de verser la somme de 12 304 livres : *« considérant de quelle importance il est que le service des postes n'éprouve aucune entrave »*.

Encore une fois Alexandre Vincent s'en tirait bien. Quant au service des postes ... il fut soumis au bon vouloir des Chouans qui, tout l'été comme les mois précédents, contrôlèrent les routes, interceptant l'approvisionnement destiné à Nantes.

La religion quitte le désert

Après une longue nuit d'épreuves, l'été apparut aux Treilliérains porteur de nouvelles espérances. La récolte s'annonçait bonne, au moins pour ceux qui avaient pu cultiver. Mais surtout le culte catholique reprit librement: l'église fut rouverte, et un curé officiellement nommé, le 22 août.

Pendant les premiers mois de 1795, la vie religieuse s'était déroulée dans la clandestinité, comme l'année précédente. L'abbé Jean-Baptiste Gain, aidé parfois par quelque prêtre de passage, assurait le ministère: 4 baptêmes et 3 mariages eurent lieu.

Le 21 février, la Convention confirma, par un décret, la première clause du traité de la Jaunaie, signé quatre jours plus tôt, autorisant la liberté du culte. Mais on prit bien soin d'interdire la réouverture des églises. On officialisait la clandestinité. Alors les Chouans décidèrent de rendre les églises au culte.

Depuis quelque temps l'église de Treillières servait d'entrepôt aux bois abattus sur la commune. Le 20 mai, Alexandre Vincent reçut l'ordre de la remettre en état. Cet ordre émanait des Chouans; prudent, le maire décida de consulter le District: *« ... les chouans nous ont averti de vider l'église ou sans quoi il ferait brûlé le bois, en conséquence il serait plus à propos de le faire mettre en charbon ou de le remettre à ceux qui l'ont fournis puisqu'il ne demande pas de pail pour l'ouvrage qu'ils ont fait »*.

Le District considérant *« le peu de sureté qu'il y aurait à l'exploiter, les frais exorbitants qu'il faudrait pour le faire transporter à Nantes, les menaces des chouans ... »*, arrêta que le maire serait autorisé à distribuer les bois à ceux qui les avaient fournis.

Tout le monde étant d'accord, l'église fut remise en état. La religion put quitter le désert et revenir au cœur de la paroisse. La culture villageoise retrouvait son centre. Il lui manquait encore l'animateur capable de rassembler dans un même lieu, au même moment, en communion, les paroissiens dispersés depuis trois ans de granges en taillis: un recteur.

Il arriva le 22 août, et alla se présenter à la municipalité réunie au grand complet:

« Aujourd'hui cinq fructidor 3^e année républicaine devant nous membres du Conseil général de cette commune a comparu le citoyen Jean Michel Benoit, pretre, lequel a déclaré se soumettre aux lois de la République pour exercé librement le culte de la Religion catholique apostolique et romaine, dans l'église de cette commune de Treillières ... ».

La communauté paroissiale retrouvée, les réquisitions oubliées, le grain dans les greniers, la vie allait-elle recommencer comme avant la tourmente?

On put le croire pendant un certain temps. Comme une famille heureuse de se retrouver au complet après une longue séparation, les Treilliérains se replièrent sur eux-mêmes. Ils aimaient se couper du monde, oublier Gesvres: la garnison de dragons, la maison du maire par qui arrivent les décrets, la route qui conduit à la grande ville révolutionnaire, les bleus et les blancs ...

D'août 1795 à avril 1796, aucune information ne nous parvient de Treillières : plus de séances de la municipalité, plus de correspondance avec les autorités ... Les Treilliérains hibernent.

Commune de Treillères, District de Nantes, Département de la Loire
 inférieure
 aujourd'hui Cinq fructidor 3^eme année Républicaine, devant nous
 membres Du Conseil général de cette Commune, a comparu
 le Citoyen Jean Michel Benoist, prêtre, lequel a déclaré, se
 soumettre aux lois de la République, pour exercer librement
 librement le Culte de la Religion, Catholique, apostolique
 et Romaine, dans les Eglises de cette Commune de Treillères
 de laquelle déclaration il lui a été décerné acte conformément
 à la loi du onze prairial de l'an trois de la République
 française, faite et arrêtée sous les signatures des soussignés et les
 autres ont déclaré en la séance faire Vincent main
Président municipal
Bureau officier municipal
Jean Benoist officier municipal
 Au quatre selon le p. de l'index.

**22 août 1795 : la municipalité installe le nouveau curé de Treillères :
 Jean Michel Benoist**

Le Directoire

Tandis que Treillères succombe à la tentation du repli, tout autour la Révolution suit son cours. Chouans et républicains jouent un cache-cache parfois cruel. Nantes connaît la détresse. A Paris les hommes qui ont renversé Robespierre, mettent en place une nouvelle constitution, dite de l'An III. Elle entrera en application le 27 octobre. De la Convention on passe au Directoire.

La Constitution de l'An III rétablit les assemblées primaires de canton, supprimées en 1793, mais cette fois il n'y a pas de suffrage universel. Le droit de vote est réservé aux citoyens exerçant une profession, sachant lire et écrire, et payant une contribution égale à la valeur de trois journées de travail. En outre les citoyens ne doivent pas être proches parents d'émigrés, ne pas être nobles ou anoblis et n'avoir pas rempli de fonctions parmi les rebelles.

Les assemblées primaires de canton se réunirent à la fin de septembre 1795. Le nombre de votants ne dépassa pas 10 000 pour l'ensemble du département. Parfois les Chouans empêchèrent la tenue des assemblées. Ce fut peut-être le cas pour le canton de La Chapelle-sur-Erdre, car nous n'avons trouvé aucun compte rendu de cette réunion.

La nouvelle constitution créait une administration centrale à l'échelon départemental, mais supprimait les administrations de district. Également, la commune ne conservait plus

qu'une demi-existence. On décida que le canton deviendrait désormais la base de la nouvelle organisation municipale.

Dans les communes de moins de 5 000 habitants, comme Treillières, il n'y eut plus, pour tenir les registres d'état civil, qu'un agent communal et un adjoint, élus. L'administration municipale proprement dite fut assurée au chef-lieu du canton par la réunion des officiers municipaux des diverses communes.

Les élections municipales auraient dû avoir lieu en novembre 1795. A Treillières on ne s'y décida qu'en avril 1796.

1796 : Le repli

Une commune tranquille

Pendant l'hiver 1795-96, aucun écho ne nous parvient de Treillières. Pourtant les environs bruissent des activités chouannes ; des rassemblements suivis d'échauffourées avec l'armée ont lieu à La Chapelle-sur-Erdre, Saint-Joseph de Porterie, Saint-Mars-du-Désert, Le Temple ...

Les Treilliérains restèrent-ils insensibles aux cris et à l'odeur de la poudre? On peut le supposer. Le 7 avril, à propos d'une requête pour réduction d'impôts, le commandant de la garnison stationnée à Gesvres délivre à la commune un certificat de bonne conduite:

«Le certificat du citoyen Daneul commandant la force armée à Gesvres que la commune de Trelières a entièrement rendu ses armes et qu'elle peut être regardée comme pacifiée et tranquille.

L'administration considérant que si les habitants de la commune de Trelières ont paru un certain temps peu disposés à se soumettre aux lois de la République le certificat qu'ils présentent aujourd'hui ne laisse plus de doute sur leur retour et leur dévouement à la Constitution.

Considérant que la somme de 38 940 livres à laquelle avait été taxée cette commune est beaucoup trop forte en raison des facultés de ses habitants et parce que les plus riches propriétaires ne l'habitent pas, arrête que la taxe est réduite à la somme de 3 000 francs que les habitants de cette commune sont tenus de payer ... ».

Si la commune peut trouver quelque avantage à ne pas se mêler, ouvertement au moins, à la chouannerie, un de ses habitants cependant demeura suspect: Alexandre-Denis Renaud.

Suite à quelque dénonciation, le Département envoya au Général Duthil, le 3 avril, l'ordre suivant : *«Je vous donne avis citoyen général que l'on m'a dénoncé un nommé Renaud ex-abbé et chef de chouans qui se retire dit-on à Gesvres et y vit sous la protection de la force armée cantonnée en cet endroit. Veuillez prendre les informations à cet égard et faire exécuter la loi concernant tel ecclésiastique réfractaire. Vous savez qu'il y a dans la maison du Bon Pasteur à Nantes un quartier destiné à recevoir ces messieurs».*

Le dénonciateur était plus mal intentionné que bien informé, et Alexandre-Denis Renaud n'eut aucune peine à éviter les geôles nantaises. Il mit à profit sa liberté reconnue d'honnête citoyen, pour épouser, le 23 mai, en l'église de Treillières, Jeanne Besnard la fille des gardes du château de Gesvres. Alexandre Renaud quitta la Rinquais pour venir loger chez sa femme, au château de Gesvres. Le propriétaire des lieux, René Drouet le nomma son régisseur, tâche qu'il cumula avec celle de greffier du juge de paix du canton.

L'année où il bénit le mariage d'Alexandre-Denis Renaud, l'abbé Benoist connut une intense activité. Etant l'un des rares prêtres officiellement nommés officiant dans la région, on venait le trouver pour se marier religieusement et au grand jour de Vigneux, Sautron, Orvault, Grandchamp, Héric, Fay, Saffré, Couëron, Cordemais, Blain.

L'agent municipal

La nouvelle constitution ayant supprimé les municipalités dans les communes de moins de 5 000 habitants pour les remplacer par un agent municipal et son adjoint, élus par l'assemblée communale, les électeurs de Treillières se réunirent le 20 avril :

«Les citoyens de Treillières se sont assemblés dans l'église de leur commune pour procéder à la nomination d'un agent et d'un adjoint ; tous citoyens dans la dite commune depuis un an, âgés de 21 ans et au dessus, vivant de son revenu ou du fruit de son travail et ceux des citoyens réunissant la condition d'activité et ayant justifié de la prestation de serment et formant ensemble le nombre de 38».

Louis Hauray, avec 32 voix, fut élu agent municipal de Treillières, et Pierre Briand avec 27 voix devint son adjoint : *«les autres étant beaucoup inférieur».*

Ainsi Alexandre Vincent abandonnait les responsabilités municipales. Était-ce un choix de sa part ou fut-il évincé par ses concitoyens ? Le procès verbal restant muet sur la question, les deux hypothèses sont plausibles.

On peut penser que le Maître de Poste était las d'une fonction qui certes l'avait flatté et même aidé dans ses affaires, mais qui aussi lui avait attiré bien des soucis. D'autre part il est possible que certains Treilliérains aient pensé que le maire, tout en ménageant ses administrés, avait montré quelques faiblesses coupables envers la République.

On lui préféra un ancien insurgé de mars 1793, Louis Hauray, cultivateur âgé de 35 ans *«taille de 5 pieds 4 pouces, cheveux barbe et sourcils noirs, yeux bruns, nez moyen, front haut, bouche petite, menton moyen, visage long».* Résidant à Treillières depuis 7 ans, originaire de Carquefou, il avait épousé en 1789 la veuve de Julien Jahan métayer du Verger, et il exploitait depuis lors cette métairie. Jamais il n'exerça aucune responsabilité paroissiale ou communale avant 1796. Lors de l'insurrection de 1793, il avait pris une part active au soulèvement, et fut pour cela dénoncé par des citoyens de Grandchamp. Son hostilité à la République ne fut sans doute pas étrangère à son élection.

Les nouveaux élus démissionnèrent de leurs fonctions quinze jours après leur élection. Louis Hauray prétextait un prochain déménagement :

«Citoyens

Instruit qu'on a bien voulu me nommer à la place d'agent municipal de ma commune je désirerai pouvoir remplir le vœu de mes concitoyens mais j'en suis empêché par mon peu de connaissance dans les affaires publiques et plus encore par l'incertitude de rester dans la commune de Treillières, ma ferme actuelle finissant à la Toussaint prochaine et étant à même de conclure pour une autre ferme située dans une autre commune. Ces raisons me déterminent donc à donner ma démission que je vous prie d'agréer.

Salut et fraternité».

Les prétextes avancés par Louis Hauray apparaîtraient sérieux s'ils n'étaient utilisés par la plus grande partie des élus de la région pour refuser leurs fonctions. Ainsi, à Orvault, Jean Métayer démissionne aussitôt nommé agent municipal : *«obligé de quitter la commune pour aller habiter celle de St-Aignan en qualité de fermier».* A La Chapelle-sur Erdre, Mathurin Bernard prétend : *«qu'il n'a pas l'intelligence que cette place exige ... ».*

En fait, il semble que les Chouans aient fait pression sur les élus pour qu'ils refusent les postes municipaux. De leur côté, les autorités départementales refusèrent les démissions et enjoignirent à Louis Hauray d'entrer en fonction. Celui-ci refusa. Alors la municipalité sortante de Treillières intervint auprès du Département pour : *« ... forcer l'agent et l'adjoint de leur commune d'entrer en fonction au premier jour ... car si le département accepte la*

démission des autorités dans lesquelles les communes ont confiance il ne se trouvera personne pour remplacer les anciennes municipalités qui doivent cependant l'être».

Visiblement les anciens élus ne tenaient pas à rester en place.

Contraints et forcés, Louis Hauray et Pierre Briand acceptèrent leurs fonctions d'agent municipal et d'adjoint. Mais ce n'est que le 28 août que le nouvel officier public prit possession des registres de l'état civil.

Alexandre-Denis Renaud à la tête du canton

Les agents municipaux des six communes du canton de La Chapelle-sur-Erdre et leurs adjoints, formèrent, selon la nouvelle constitution, la Municipalité Cantonale.

Le rôle essentiel des municipalités cantonales était d'ordre fiscal. Elles devaient surveiller la répartition des impôts directs entre les contribuables, et la levée des deniers publics.

La municipalité cantonale avait à sa tête un président, élu par l'assemblée primaire du canton, un secrétaire et un commissaire du Directoire nommé par le gouvernement. Ce dernier était chargé de surveiller et de requérir l'application des lois. Homme du pouvoir central, avec lequel il était en liaison régulière, le commissaire du Directoire était le personnage principal du canton.

Il y avait en France plus de 10 000 cantons et le gouvernement eut un certain mal à choisir un si grand nombre de commissaires. Il laissa ce soin aux municipalités cantonales et se contenta de ratifier leurs choix.

La municipalité du canton de La Chapelle-sur-Erdre se réunit à la Poste de Gesvres, sous la protection de la force armée, le 30 juillet, pour désigner ses administrateurs :

«Après tout examen des personnes les plus éclairées pour remplir ces places très intéressantes pour la chose commune on a nommé pour président le citoyen Chenard demeurant à la rue commune de La Chapelle sur Erdre, Renaud commissaire du Directoire exécutif demeurant à la maison de Gesvres commune de Treillières et Léon Marquer secrétaire greffier demeurant à Sucé».

Ainsi donc, alors que les fonctions électives ne semblent pas soulever l'enthousiasme chez la plupart des citoyens, Alexandre-Denis Renaud se fait nommer à un poste qui le désigne comme l'homme du pouvoir. S'est-il converti définitivement à la République? Travaille-t-il pour les royalistes? Alexandre-Denis n'est pas l'homme des situations claires. A une époque où beaucoup optent pour un repli frileux, lui choisit de s'exposer. Reconnaissons-lui ce courage!

Le Département ratifia le choix du commissaire du Directoire le 4 août.

Alexandre-Denis Renaud aime les difficultés. Il va être servi. Très vite l'administration du canton s'avère difficile. Dans un contexte hostile, entouré d'agents municipaux «volontaires forcés», peu instruits, incapables de comprendre les textes de loi, le commissaire du Directoire doit expliquer, réexpliquer, se multiplier dans les communes. Les campagnes ne sont pas sûres et les paysans mal disposés envers la République. En septembre, Alexandre-Denis Renaud doit demander l'aide de 10 gendarmes pour effectuer le recouvrement des contributions.

En novembre, Alexandre-Denis va affronter un problème que sa parenté a déjà rencontré à plusieurs reprises: la question des communaux.

Le 10 juin 1793, la Convention avait autorisé le partage des communaux entre les habitants des communes si le tiers d'entre eux le demandait. Les Treilliérains comme on le devine, s'y refusèrent. Cependant, profitant de l'affaiblissement des solidarités villageoises,

mises à mal par la guerre civile, certains habitants n'hésitèrent pas, qui à enclore, qui à bâtir, sur les communaux. La fin de la Terreur, un relatif apaisement de la guerre civile, amenèrent quelques explications «franches» dans les campagnes.

Pour mettre fin à une cause supplémentaire de troubles, dont le pays n'avait pas besoin, le Directoire, contrairement à ses principes libéraux favorisant l'individualisme agraire, abrogea la loi du 10 juin 1793. Il précisait cependant : «il est sursis provisoirement à toutes actions et poursuites résultant de la loi du 10 juin 1793 sur le partage des biens communaux ... Sont provisoirement maintenus dans leurs jouissances les possesseurs actuels des dits terrains».

Certains trouvèrent que la loi d'abrogation était, somme toute, encourageante pour qui avait accaparé des communaux, et ils décidèrent de continuer. Ainsi à Treillières Jean Bodin, Jean Cochet et quelques autres, bâtirent des maisons sur les communs et allèrent même jusqu'à enclore le champ de foire de la commune. Des habitants qui protestèrent contre cette usurpation furent pris à partie et malmenés par les entreprenants défricheurs.

Alexandre-Denis Renaud, en tant que Commissaire du Directoire, dut trancher dans une affaire qui menaçait l'intégrité de la communauté villageoise :

«L'administration municipale ayant délibéré arrête que sous huit jours les nommés Jean Bodin et Jean Cochet et autres qui ont bâti en terre des maisons et ont entouré de fossés le champ de foire les abattront et applaniront le dit terrain dans l'état ou il était primitivement ... Deffend à tout individu résidant dans l'étendue des six communes de cet arrondissement de bâtir ou enclore aucun commun ... leur défend pareillement de couper les arbres des communs ... et ce sous la responsabilité de tous les habitants voisins des dits communs qui en sont regardés comme surveillants ... charge les agents et adjoints des communs du dit canton de surveiller exactement de pareilles usurpations ... » .

Le champ de foire fut rendu à sa fonction, mais le problème des communs continua à se poser ailleurs. Les agents municipaux, même aidés par leurs adjoints, étaient bien démunis pour s'opposer à un mouvement qui prenait de l'ampleur.

Alors que se réglait l'affaire ci-dessus, les Chouans redoublaient d'activité dans les paroisses voisines de Treillières. Faut-il leur attribuer la mort d'un soldat de la garnison de Gesvres, le 20 décembre? L'acte de l'état civil ne permet pas de répondre.

Quelques signatures

28 août 1796 : Louis Hauray, agent municipal, prend possession des registres de l'état civil en présence d'Alexandre-Denis Renaud commissaire du Directoire

23 août 1797 : Drouet, propriétaire de Gesvres

Mars 1799 : Guillaume Marquer, commissaire du Directoire

alabre.

*N. et les percepteurs des contributions de Saumur
Le parant toujours disposé à servir le service de la chose publique
Cependant il se voit néanmoins des caractères de bon principe*

1797 : Le complot royaliste

Plus que des Chouans qui battaient la campagne, c'était de ceux qui intriguaient dont Alexandre-Denis Renaud devait se méfier.

Longtemps les royalistes essayèrent de renverser la République en utilisant la violence. Mais de « virée de galerne » en débarquement raté, le mouvement perdit et sa crédibilité et ses chefs militaires (Charette, l'un des derniers fut exécuté à Nantes le 29 mars 1796). Misant sur l'inconstance du Directoire, les adversaires de la République entreprirent de la renverser de l'intérieur, en se mêlant au jeu politique légal. Les centres du pouvoir devinrent des enjeux ; même les plus modestes comme les administrations cantonales.

Alexandre-Denis Renaud victime des royalistes

L'intrigue gagna l'administration du canton de La Chapelle-sur-Erdre à l'automne 1796. Le citoyen Jean-Michel Rolland, natif du canton mais résidant à Nantes, homme acquis au parti royaliste, n'eut guère de peine à convaincre les agents municipaux et leurs adjoints, que sa connaissance des lois, son expérience (il avait travaillé au service de l'intendance militaire), pourraient leur être très utiles. Le président en place, Chenard, démissionna et l'on procéda à l'élection de son successeur le 10 novembre :

«L'administration municipale considérant que la responsabilité dans leurs fonctions administratives augmente de jour en jour ... que leur bonne volonté à remplir le vœu de leurs concitoyens ne suffit pas et qu' il leur faut encore l'intelligence des lois et les connaissances requises pour remplir honorablement leur tâche ; vu que leur peu de capacité à cet égard principalement pour la partie de la comptabilité, ils ont besoin d'élire un président à leur administration qui les dirige dans la route qu'ils ont à suivre.

Ce considéré les membres de la dite administration ont nommé pour leur président le citoyen Jean-Michel Rolland dans les lumières duquel ils ont parfaite confiance».

Les jours d'Alexandre-Denis Renaud comme commissaire du Directoire étaient comptés.

Malgré son passé d'insurgé, Renaud n'était pas sûr. Le royaliste Rolland le suspecta d'être acquis à la République et décida de l'écarter. Il écrivit au Département pour demander le renvoi du commissaire, en s'appuyant sur la loi du 14 frimaire qui interdisait toute fonction élective à ceux qui avaient eu des responsabilités chez les rebelles :

«Citoyens

... le commissaire du Directoire près cette administration le citoyen Renaud est dans le cas de la loi, qu'il a été chef de chouans et que sa conduite dans ce party a été désordonnée autant qu'il est possible.

En conséquence les administrateurs soussignés demandent formellement l'exécution de la loi du 14 frimaire et le plus promptement possible, ne voulant souffrir parmi eux un être dont les mœurs et la conduite répugne à tout ami de la paix et de l'humanité, et qui d'ailleurs est immoral dans tous les cas ou on puisse le placer ce qui est même reconnu de tous les partis qui ont existés.

Les administrateurs déclarent en outre ne pouvoir rester à leurs places et sont décidés à mettre leur démission si l'individu dont il est question n'est suspendu et renvoyé de ses fonctions ... ». (17 février)

Alexandre-Denis Renaud ne tenant pas à ce que l'on fouillât dans son passé, démissionna de lui-même avant que l'administration départementale ne le lui demandât.

Guillaume Marquer, son successeur au poste de commissaire du Directoire, écrivit à ce propos:

«L'administration du canton et lui étant en bisbille il mit sa démission pour prévenir sa destitution que les agents sollicitaient sous le rapport de sa chouannerie, quoique plusieurs d'entre eux étaient plus royalistes que lui ... ».

Alexandre-Denis Renaud remit sa démission le 20 février. Selon Marquer il *«redevint aussitôt greffier du juge de paix de ce canton, il avait tout à la fois la confiance du citoyen Drouet propriétaire de la terre de Gesvres en Treillières, il était régisseur de cette terre».*

Quelques jours après la démission de Renaud, le Département proposa au ministre de l'Intérieur de le remplacer par Guillaume Marquer. Après enquête, celui-ci fut nommé commissaire du Directoire près de l'administration du canton de La Chapelle-sur-Erdre le 4 mai.

Guillaume Marquer était né le 19 juin 1760. Il avait été notaire et procureur à Sucé, avant la Révolution. Greffier de la justice de paix du canton, avant Alexandre-Denis Renaud, il opta très tôt pour la Révolution. Au moment de l'insurrection, il partit se réfugier à Nantes, et y resta durant toute la guerre civile. Il fut employé comme commis au Département. Marié, père de trois enfants, sa fortune personnelle consistait, selon ses déclarations à : *«environ 300 francs de rente presque tous en domaine ci devant nationaux».* C'était un républicain sûr et modéré. Il déclarait aimer : *«la Révolution pour laquelle je me suis dès son principe trouvé porté d'inclination, aussi ses ennemis sont les miens».*

Grâce à sa correspondance, Guillaume Marquer est un précieux témoin de la vie politique du canton de La Chapelle-sur-Erdre.

« Ce peuple si bon est facile à égarer ... »

Au mois de mars, l'abbé Jean-Michel Benoist, au grand regret des habitants de Treillières, quitta la paroisse pour aller à Saint-Etienne-de-Montluc où il avait été nommé. Les Treilliérains se retrouvèrent à nouveau sans prêtre résident. Cette situation durera jusqu'au 23 février 1801.

Ils se tournèrent alors vers l'abbé Gain, leur ancien curé de l'ombre, qui officiait à Orvault en tant que desservant officiel. Pour la messe dominicale et les sacrements les paroissiens de Treillières prirent l'habitude de se rendre à Orvault où, en cette année 1797, le curé Gain baptisa 35 enfants et maria 3 couples de Treillières.

Sans prêtre, sans conseil de fabrique, sans véritable municipalité, la communauté villageoise connut une lente désintégration.

Les assemblées primaires de canton se tinrent au mois de mars. Il fallait y désigner les électeurs qui renouvelleraient le tiers des députés. Les procès verbaux des trois assemblées primaires du canton de La Chapelle-sur-Erdre ont disparu. Nous savons seulement qu'elles *«se sont tenues avec toute la tranquillité et l'ordre désirables».*

Les royalistes, qui s'étaient lancés dans le jeu politique légal, triomphèrent aux élections. Une douzaine de départements seulement, sur plus de 90, restèrent fidèles à la République. La crise couva tout l'été. Elle fut réglée par le coup d'Etat du 18 fructidor (4 septembre) qui permit aux républicains de rétablir leur pouvoir. Cinquante trois députés royalistes furent arrêtés ou déportés; on annula les élections dans 49 départements; des lois d'exception contre les émigrés, les prêtres réfractaires et l'église catholique furent remises en vigueur.

Six jours après le coup d'Etat, Guillaume Marquer décrivait ainsi l'état d'esprit dans le canton de La Chapelle-sur-Erdre:

«Il est bon, sensible et juste aimant à s'acquitter de ses obligations envers le gouvernement. Il y est attaché naturellement plus que ne le croit l'opinion publique et il y serait invariablement attaché et pour toujours s'il était possible de décider les prêtres réfractaires à l'obéissance. Ce peuple si bon est malheureusement facile à égarer quand il s'agit de la religion de ses pères ... ».

La remise en vigueur de quelques mesures anticléricales contribua à égarer de nouveau le bon peuple. La chouannerie en fut réactivée. René Drouet demanda au Département l'autorisation d'installer à Gesvres une cloche qu'il pourrait faire sonner au cas où il serait attaqué par les brigands.

Le lendemain du coup d'Etat, le Directoire décida d'épurer les administrations gangrenées par les royalistes. La loi exigea que *«les administrateurs nommés par les assemblées primaires communales de l'An 5»* devaient cesser leurs fonctions. Le tiers des membres de la municipalité du canton de La Chapelle démissionna le 12 septembre.

Mais en ces temps incertains, il était bien difficile de trouver de nouveaux candidats aux fonctions électives. D'autre part Rolland et ses amis ne tenaient pas à voir une équipe docile, acquise à leurs idées, se défaire. Or, comme en démocratie l'incertitude des résultats électoraux est un inconvénient majeur pour les intrigants, on décida d'éviter un retour aux urnes. Une réunion de l'administration cantonale, le 15 septembre, suffit. Les agents municipaux, jugés un an plus tôt sans capacité et sans intelligence pour justifier la nomination de Rolland à leur tête comme président-guide, furent cette fois gratifiés de toutes les qualités des hommes indispensables :

«Considérant que toutes autres personnes du canton ne sont plus en état de remplir avec connaissance de cause, zèle et activité les fonctions administratives que ceux qui les ont cessées ... ».

Les agents municipaux sortants furent reconduits dans leurs fonctions, sans que l'on consultât les électeurs.

Bien sûr, Jean-Michel Rolland fut réélu président. Mais son triomphe fut de courte durée. Le 5 novembre, celui qui avait accusé Alexandre-Denis Renaud d'être un homme dangereux, fut à son tour dénoncé par un certain Landry:

«Je ne croyais pas d'après la loi du 19 fructidor que des royalistes connus puissent encore occuper des places administratives. Cependant je vois avec peine que celle de président de l'administration du canton de La Chapelle sur Erdre est remplie par Monsieur Rolland, royaliste prononcé et connu depuis longtemps pour tel ... lorsqu'il était sur les armées il fut accusé d'avoir vendu de la poudre de la République aux brigands ... lors des assemblées primaires il s'est fait nommer électeur et colportait des billets pour nommer les agents royaux ... il a de l'esprit par conséquent plus dangereux ... sa maison a toujours été le repaire des émigrés ... ».

Le 12 janvier 1798, le Département destitua Jean-Michel Rolland.

Les ennemis de la tranquillité publique

A l'automne 1797, la chouannerie, sous des formes diverses, connut une certaine recrudescence. Le brigandage reprit avec les «chauffeurs de pieds». Plus paisiblement, prêtres réfractaires et émissaires royalistes parcoururent les campagnes, déguisés en mendiants. Les autorités recommandèrent la plus grande surveillance aux administrations municipales. Dans le rapport qu'il leur envoya, Marquer se fit rassurant :

«J'ai pris toutes les informations possibles pour découvrir et reconnaître dans ce canton les ennemis du gouvernement et de la tranquillité publique ... les chefs en sous ordre de cette abominable chouannerie tels que capitaines étaient des gas des campagnes sans

principe et sans éducation qui laissent leurs troupes se porter à tous les excès et que l'opinion publique désigne aujourd'hui comme voleurs, pilleurs et assassins. Honteux de leur insigne conduite ils se cachent dans la foule et paraissent repentant de leurs crimes. Je désire que leur repentir soit sincère ... ».

Autant que les Chouans, discrets dans le canton, Guillaume Marquer craignait les troubles provoqués par la question de l'usurpation des communaux.

Malgré les consignes répétées de l'administration, des habitants continuaient à défricher les communs et à y bâtir, provoquant la colère des communautés villageoises, notamment à Treillières. Marquer, comme la plupart des bourgeois de son époque, était favorable au partage des terres communes. Il les considérait comme un legs féodal insupportable en cette époque progressiste. Dans une lettre qu'il envoya à l'administration départementale, le 2 novembre, il prônait la clémence pour les usurpateurs, et classait les villageois hostiles aux usurpations dans le camp des riches et de la contre-révolution.

Sa plaidoirie ne fut pas entendue par les autorités qui le rappelèrent à l'ordre : *«C'est à vous citoyen en secondant l'administration centrale à prévenir les suites qui seront faites, si dans une décade les fossés élevés ... ne sont pas comblés».*

On confia aux agents municipaux la tâche ingrate de faire la chasse aux usurpateurs. On leur demanda également d'effectuer la perception des contributions, car toutes les personnes pressenties pour être percepteurs s'étaient désistées.



Changement d'en-tête mais permanence du contrôle administratif

1798 : « L'esprit républicain est au plus bas »

Les agents municipaux, dont certains jugeaient publiquement leur charge « désagréable », virent avec soulagement arriver l'année 1798. Elus pour deux ans, leur mandat arrivait à expiration.

Les assemblées communales se réunirent pour les remplacer en janvier 1798. Le procès verbal de celle de Treillières ayant disparu, nous ne pouvons juger des réactions suscitées par cette élection. Nous savons seulement que Pierre Bizeul, de Champeaux, fut désigné agent municipal et qu'il eut pour adjoint Jean Bodin.

« Procéder aux élections qui leur appartiennent... »

Le Directoire n'était pas avare de consultations électorales. Chaque année il fallait renouveler le tiers du Corps Législatif. Certains attendaient avec appréhension les « ides de mars » : « *L'approche des assemblées primaires occasionne des intrigues royalistes dans un petit nombre de cantons...* ». (Département – février 1798).

Comme l'année précédente, les électeurs du canton de La Chapelle-sur-Erdre furent divisés en trois assemblées primaires : deux se tinrent à La Chapelle et la troisième à Treillières :

« *Environ les 9 heures du matin les citoyens de la commune de Grandchamp, Treillières et Sautron... se sont réunis en assemblée primaire dans l'église de Treillières lieu désigné par l'administration municipale à l'effet de procéder aux élections qui leur appartiennent d'après l'acte constitutionnel* ».

Ce 21 mars, ils n'étaient guère plus d'une trentaine dans la petite église paroissiale. Ils procédèrent à la désignation des trois électeurs qui participeraient à l'élection des députés au Corps Législatif. On choisit un électeur dans chaque commune ; pour Treillières, ce fut Joseph Gourhand.

On profita de la présence des « votants » pour procéder à d'autres désignations d'intérêt cantonal :

« *Le président (Alexandre-Denis Renaud) a annoncé à l'assemblée qu'elle devait s'occuper immédiatement de la nomination de 24 assesseurs du juge de paix à raison de 4 par commune* ». Les quatre prud'hommes de Treillières chargés d'assister le juge de paix pour la prononciation des sentences furent : Sébastien Leloup, Pierre Bra, Pierre Rouziou, Julien Bretesché.

« *Le président a annoncé à l'assemblée qu'elle devait s'occuper de la nomination d'un président de l'administration municipale... Le Dépouillement fait la majorité absolue des voix s'est réunie en faveur du citoyen Arthur Thomas (de Sucé) qui a réuni 22 voix, le citoyen Vincent 5, le citoyen Mégreau 1. L'assemblée a désigné Louis Hauray et Pierre Rincé, scrutateurs, pour porter le résultat de ce dépouillement à l'administration municipale* ».

Et l'on alla se restaurer pendant qu'à La Chapelle-sur-Erdre la municipalité du canton totalisait les votes des trois assemblées. A 8 heures du soir, les émissaires rapportèrent les résultats définitifs : « *Le citoyen Arthur Thomas avait été élu président de la dite administration* ».

En plus des six agents municipaux et des six adjoints, l'administration municipale du canton de La Chapelle-sur-Erdre se composait donc, en 1798, du président Arthur Thomas assisté d'un secrétaire, Benjamin Rolland, et du commissaire du Directoire : Guillaume Marquer.

Aux renseignements que lui demandaient les autorités départementales sur les membres de la municipalité du canton, Guillaume Marquer répondit le 25 mai :

« Le citoyen Lagarde de La Chapelle sur Erdre est le seul à qui je crois suffisamment de talent et conduit les autres qui tous optent du bonnet... Le malheur est qu'aucun salaire n'est attaché à ces places et il est difficile de trouver dans le canton des personnes aisées dévouées à la chose publique pour se livrer gratuitement aux travaux administratifs... l'intérêt est le mobile de tout ».

Guillaume Marquer ne fait que constater un phénomène qui va en s'amplifiant : le désintéret de la population pour la chose publique. Depuis 1793, la rupture est consommée entre la Révolution et le peuple des campagnes. Le Directoire, malgré de timides essais de libéralisme, n'est pas en mesure d'opérer la réconciliation. Ses administrations sont trop corrompues, trop ignorantes des choses de la campagne, pour obtenir quelque succès dans cette entreprise. Non pas que les paysans refusent la démocratie. En 1789 ils l'ont pratiquée avec enthousiasme. Mais ils ne veulent pas de ce simulacre de démocratie qu'on leur propose. Les décisions importantes sont prises à Nantes ou à Paris. On ne laisse à des municipalités croupions que les tâches les plus ingrates. Alors, après l'enthousiasme, le désenchantement, la colère, la crainte, la terreur, la Révolution ne provoque plus qu'une indifférence marquée de méfiance.

Ranimer la flamme républicaine

Le Directoire crut encore pouvoir ranimer la flamme révolutionnaire par des fêtes et des célébrations.

Les arbres de la Liberté plantés dans la joie au début de la Révolution, coupés dans l'allégresse en 1793, furent remplacés par de nouveaux arbustes, dans la morosité, à la fin de l'hiver 1797-98.

Le Département envoya force circulaires enjoignant aux municipalités d'organiser des cérémonies révolutionnaires :

« Aux administrations municipales

Nous touchons, citoyens, aux époques les plus glorieuses de notre révolution, le 14 juillet pour la première fois, le Peuple déploya sa force et le trône fut ébranlé ; un deuxième effort le renversa le 10 août.

De nouveaux tyrans ayant usurpé la souveraineté, le 9 thermidor les vit disparaître et assura pour toujours la liberté française à laquelle est consacrée la fête nationale du 10 thermidor.

La célébration des fêtes républicaines est un des devoirs des administrations municipales. Celles des 14 juillet et 10 août sont ordonnées dans toutes les communes.

Les fêtes des 9 et 10 thermidor sont ordonnées pour chaque canton... Vous ne négligerez rien Citoyens, pour donner à ces fêtes toute la solennité que les localités permettent. Vous y appellerez vos concitoyens par des publications précédentes et vous encouragerez de tous vos moyens les institutions républicaines.

Vous nous adresserez le procès verbal de chacune de ces fêtes

Salut fraternel ». (6 juillet 1798)

« Aux administrations municipales

La fête de la république, citoyens doit être célébrée dans chaque canton le 1^{er} vendémiaire. Cette fête consiste en chants patriotiques, en discours sur la morale du citoyen, en banquet fraternel, en divers jeux publics propre à chaque localité, dans la distribution des récompenses...

Vous vous efforcerez de faire sentir au peuple les avantages du gouvernement républicain... Attachez vous surtout à lui faire aimer l'administration républicaine, en employant pour son avantage l'autorité qu'il vous a confiée.

*Vous nous adresserez le procès verbal de la célébration de cette fête.
Salut fraternel ». (9 septembre 1798)*

De « fête de l'agriculture » en « fête des époux », la République se dépensa pour ranimer une flamme éteinte depuis longtemps.

Quels échos ces consignes eurent-elles dans nos campagnes ? Aucun document n'en fait mention. Ce mutisme témoigne sans doute d'une profonde indifférence. Les paysans continuèrent à célébrer leurs fêtes traditionnelles.

On essaya de relancer le calendrier républicain, de mettre à la place de l'ancienne religion le culte décadaire, religion civile célébrée tous les 10 jours, le décadi. Le Département envoya aux municipalités des brochures : *« contenant des mesures pour coordonner les jours et repos avec le calendrier républicain : vous y trouverez le complément des institutions républicaines des jours et repos proportionnés aux forces et aux besoins de l'homme »*.

Rien n'y fit. Les villageois de Treillières continuèrent à se rendre à Orvault le dimanche pour assister à la messe célébrée par le curé Gain. Comme beaucoup ils s'accommodèrent de la République, et leur silence passa pour de la tranquillité :

« La tranquillité publique n'est point ébranlée dans le canton tout y respire dans le moment actuel une sécurité républicaine ; le fanatisme me paraît s'y éteindre peu à peu et emporter avec lui la rouille de l'ancien régime ». (Guillaume Marquer – 27 juillet)

La sérénité apparente du canton ne fut troublée, à la fin de l'année 1798, que par quelques Chouans : *« Quelques échappés des prisons qui cependant ne se sont portés depuis à aucun grand excès mais font les insolents envers ceux qui les méprisent pour n'avoir jamais partagé leurs opinions et leurs crimes ; on s'en plaint de même que de quelques dilapidations de volailles et autres petits objets dont on les soupçonne grandement. Au reste c'est un mauvais gibier qui ne tend rien moins qu'à désirer une autre guerre civile pour se livrer à nouveau aux crimes qui leur sont familiers, aux vols, pillages et destruction des honnêtes gens »*. (Guillaume Marquer – 13 novembre)

1799 : « La paix est le vœu du plus grand nombre »

Gesvres

En décembre 1798, la terre de Gesvres changea de propriétaire. René Drouet étant mort le 20 avril 1798 à Nantes, âgé de 65 ans, la propriété se trouva appartenir dès lors à sa sœur cadette, Renée-Julienne Drouet, qui s'occupa aussitôt de s'en défaire. Des amis lui proposèrent un acquéreur : François Hervé.

Originaire d'Avranches, Hervé s'était installé à Nantes comme avocat. Pour avoir offert ses services aux prêtres réfractaires traduits en justice, on l'incrimina pour «*délits contre-révolutionnaires*», et il dut faire à pied le pénible voyage à Paris dit «*des 132 nantais*», en 1793-1794.

Le contrat d'acquisition fut signé le 15 décembre 1798. Il s'agissait en fait d'un bail à rente de 10 000 francs, payable en numéraire et franchissable pour 200 000 francs. Mademoiselle Drouet se réservait l'usufruit de la propriété.

François Hervé vint habiter Gesvres en janvier 1799. Il commença par renvoyer le régisseur, Alexandre-Denis Renaud, puis entreprit les réparations importantes dont avait bien besoin la propriété. L'usufruitière les paya. Il semble que la naïveté de Mlle Drouet était grande. Hervé la convainquit de réviser le contrat de vente ... à la baisse. Le 30 septembre 1799, la rente annuelle fut ramenée de 10 000 à 9000 francs, franchissable pour 180 000 francs. C'était un prix bien modeste pour un domaine tel que Gesvres acheté 580 000 livres six ans plus tôt.

A la mort de Mlle Drouet, le 10 septembre 1800, ses héritiers attaquèrent Hervé pour abus de confiance. Sans succès.

Le changement de propriétaire à Gesvres ne modifia pas le cours de la vie des Treilliérains. La seule victime fut Alexandre-Denis Renaud.

Décidé à gagner la confiance de Mlle Drouet afin de la mener à sa guise, François Hervé se débarrassa autoritairement du régisseur qu'il considérait comme un témoin encombrant. Alexandre-Denis Renaud dut quitter Gesvres rapidement sans même pouvoir emporter ses fusils, Hervé prétendant qu'ils dépendaient du château. N'ayant rien où aller, l'administration municipale du canton accepta de le loger dans le presbytère de Treillières.

La vie a de ces surprises. La cure de son village, autrefois rénovée et occupée par son oncle, Alexandre-Denis Renaud s'y destinait quand la Révolution lui offrit d'autres opportunités. Il rêva alors de responsabilités politiques, mais ne sut pas se montrer à la hauteur de ses ambitions. Guillaume Marquer, qui le connaissait bien, écrivit de lui, le 4 avril 1799 :

«Au reste ce pauvre Renaud, qui aujourd'hui père de famille est plus à plaindre que dangereux, est un pauvre homme. Il est malheureusement pour lui sans talent faute d'application et d'aimer le travail, il est léger, indiscret, babillard, mais je ne le crois pas dangereux. Il n'est pas susceptible de s'attacher à aucun parti et m'a toujours paru plus porté pour la révolution que contre. C'est même cette opinion qu'il a manifesté plusieurs fois qui lui a suscité beaucoup d'ennemis. Nous en avons tous plus ou moins et personne n'en est à l'abri. Il est percepteur des contributions de Treillières et paraît toujours disposé à servir et seconder la chose publique. Cependant je le crois vraiment sans caractère et sans principe».

Alors que la Révolution touche à sa fin, un curieux destin ramène Alexandre-Denis Renaud à son projet initial : la cure de Treillières. Mais c'est un Renaud pauvre et désemparé, dans une cure délabrée d'où n'émane plus aucune autorité.

Un petit nombre de votants

Le printemps 1799 revint porteur de ses élections habituelles. Les citoyens du canton de La Chapelle-sur-Erdre aptes à voter, furent invités à se réunir dans leurs assemblées primaires, pour désigner le juge de paix du canton et les électeurs du second degré chargés de renouveler le tiers du Corps Législatif.

Les élections eurent lieu le 21 mars. L'esprit public était alors au plus bas. La première assemblée primaire, tenue à La Chapelle, n'eut que 15 votants. La seconde assemblée primaire, également tenue à La Chapelle, en eut 5. La troisième assemblée primaire qui devait se tenir au bourg de Treillières ne put avoir lieu. Il se présenta bien 6 votants, pour les trois communes de Grandchamp, Sautron et Treillières, mais comme aucun ne savait écrire ils furent dans l'impossibilité de former un bureau.

Le canton ne put donc envoyer au Département que 6 électeurs du second degré, sur les 9 prévus. Léon Marquer, de Sucé, fut élu juge de paix du canton.

Le commissaire du Directoire, Guillaume Marquer, tenta d'expliquer aux autorités départementales les raisons de cet absentéisme record :

«Quant au défaut ou petit nombre de votans dans les assemblées primaires de cette année je ne me permettrai aucune réflexion sinon ... que moi-même j'avais engagé plusieurs habitants de si trouver pour leur bien particulier et l'intérêt général qui ni sont pas venus. En revenant de ces assemblées je me suis permis de faire des reproches à plusieurs qui ne si étaient pas trouvés, ils s'excusaient en me disant qu'ils avaient besoin de rester chez eux pour travailler, que l'hiver avait été si rude qu'ils n'avaient pu rien faire que leurs travaux étaient arriérés... que d'ailleurs ils n'avaient pas le temps d'aller comme électeur passer dix jours à Nantes dans le plus fort de leurs travaux... qu'enfin les personnes qui étaient en place dans le canton leur plaisaient et qu'ils ne voulaient pas aller en nommer d'autres ... ».

En fait plus personne ne croyait aux institutions. Pour la masse des paysans ce n'était pas une attitude nouvelle. Mais, plus étonnant, le désabusement gagnait maintenant les républicains eux-mêmes. A quoi bon voter ? Chaque élection était suivie d'un coup d'Etat qui en annulait le résultat: 18 fructidor (4 septembre 1797) ; 22 floréal (11 mai 1798) et bientôt 30 prairial (18 juin 1799). Ces coups d'Etat sonnaient le glas d'une République qui agonisait dans l'indifférence générale.

Gérer les affaires publiques

L'administration municipale du canton, renouvelée tous les deux ans, ayant été désignée l'année précédente, il n'y eut pas d'élections communales en 1799. Heureusement, car on se demande où l'on aurait trouvé des volontaires.

Les administrateurs municipaux en place continuèrent donc à essayer de gérer les affaires locales. Guillaume Marquer, leur censeur attentif, les jugeait ainsi au début de l'année 1799 :

«Président: Arthur Thomas, paraissant dévoué à remplir ses fonctions.

Secrétaire: Benjamin Rolland républicain prononcé. Bon copiste mais peu de talent d'ailleurs

- *La Chapelle-sur-Erdre :*

agent: Benjamin Lagarde, honnête homme beaucoup de talent aimant le travail

adjoint: F. Launay, assez brave homme sachant lire et écrire et se rendre utile au besoin

- *Grandchamp:*

agent: il a mis sa démission

adjoint: Jean Chesneau, bonnes dispositions mais sans talent

- *Orvault :*

agent: Jean Pierre Dumoulin, le plus en état d'après le citoyen Lagarde et le président
adjoint: Barais, bonne disposition mais peu de talent

- *Sauteron :*

agent: Jean Baptiste Bernard, homme réfléchi et à caractère suivant les apparences
adjoint: Cormier, je ne le connais pas assez pour en rien dire

- *Sucé:*

agent: Jean Baptiste Chesneau, sans caractère opinant du bonnet assez agissant d'ailleurs
adjoint: Michel Benateau, pour faire nombre

- *Treillières :*

agent: Pierre Bizeul, bonne disposition, tenace aux affaires
adjoint: Pierre Bodin, bon patriote homme à talent s'il voulait se livrer aux affaires».

L'administration du canton reposait sur les épaules du commissaire du Directoire, payé par le Département, et sur celles du secrétaire, payé par le canton. Les autres membres n'avaient ni les capacités pour la plupart, ni la volonté de jouer le rôle politique qui aurait pu être le leur. Déjà très occupés par leur fonction d'agent municipal, dans leur commune respective, ils se désintéressaient de l'administration cantonale qui les obligeait à des déplacements au chef-lieu jugés trop longs. Aucune indemnité ne récompensait leur dévouement.

Parmi leurs attributions, ils avaient à gérer l'administration cantonale dont les dépenses s'élevaient à 3 956,66 francs en 1799 :

- Traitement du juge de paix du canton	800 F
- Traitement du greffier du juge de paix	266,66 F
- Traitement du secrétaire de l'administration municipale	1 000 F
- Traitement du commis expéditionnaire	600 F
- Loyer du lieu des séances et bureaux	
- Salaires du concierge	500 F
- Frais et fournitures de bureau	
- Abonnement aux publications du Département	40 F
- Indemnité de logement et jardin de l'instituteur primaire	150 F
- Indemnité de logement et jardin de l'institutrice primaire	150 F
- Loyer de la maison d'arrêt, salaire du concierge	
- Nourriture des détenus, frais de bureau de contribution du tribunal de police judiciaire	150 F
- Dépense de la garde nationale sédentaire	100 F
- Dépenses imprévues et des fêtes nationales	200 F
TOTAL	3 956.66 F

Dans cette administration cantonale à la bureaucratie encore embryonnaire, nous voyons apparaître l'instituteur et l'institutrice de la République. Seul le chef-lieu de canton en était alors pourvu.

Treillières ne bénéficiait pas encore des lumières de l'instruction, et l'agent municipal Pierre Bizeul devait gérer un budget des plus modestes. En 1799, les dépenses communales de Treillières s'établissaient ainsi :

- Frais de bureau de l'agence municipale	25 F
- Coût des registres de l'état civil	43,50 F
- Dépenses des fêtes communales	20 F
TOTAL	88,50 F

Les recettes communales et cantonales étaient prélevées sur les diverses contributions.

A la fin de l'année 1799, il fallut rajouter quelques francs aux dépenses municipales de Treillières afin de rétribuer le garde-champêtre de la commune, exigé par la loi. Pierre Briant faisant déjà fonction de garde-champêtre pour la terre de Gesvres vit ses attributions étendues à l'ensemble de la commune.

Le pré de la cure

L'année 1799 vit ressurgir à Treillières la question, que l'on croyait réglée, des biens du clergé.

On se souvient qu'en juin 1791 avait eu lieu la vente des biens dépendants de la cure de Treillières. A l'époque, les villageois, soucieux de conserver une pâture pour les chevaux de leurs prêtres, avaient distrait de la vente un pré dit «*pré de la cure*». Après le départ de l'abbé Guiard, en 1792, le pré avait été affermé à Alexandre-Denis Renaud qui faisait alors office de clerc sur la paroisse. Celui-ci le sous-loua à Jacques Drouet, du bourg, qui en versa chaque année le loyer au bénéfice du clergé. Bien qu'aucun prêtre n'officiât plus légalement sur la paroisse, le pré de la cure resta pendant toute la Révolution «*bien du clergé*». Ce n'est qu'en janvier 1799 que l'administration se rendit compte qu'il y avait là une situation incongrue. Elle décida de procéder à la vente de ce «*bien national*».

La vente eut lieu le 14 mai. La mise à prix fut de 232 francs. Au 7^e feu, le pré de la cure fut adjugé, pour 1 025 francs, à Nicolas Anizon officier de santé demeurant à Nantes.

Ce médecin qui n'avait pas hésité à faire monter les enchères n'était autre que le second mari d'Angélique Blond, veuve Redoubel, acquéreur des biens dépendants de la cure le 30 juin 1791. L'héritière de Jacques Blond avait de la suite dans les idées.

Les « brigands » s'agitent

Tandis que la bourgeoisie arrondit son patrimoine, l'agitation gagne les campagnes.

La politique annexionniste du Directoire noua contre la France une deuxième coalition européenne. Bien que les départements de l'Ouest eussent été exemptés de la levée effectuée pour les besoins de la guerre, le royalisme chouan se ralluma dès que l'ennemi fut aux frontières.

Dans les campagnes nantaises les «brigands» s'agitèrent. Les républicains menacés se cachèrent ou se réfugièrent à Nantes. Ce fut le cas de Guillaume Marquer, le commissaire du Directoire, qui constate impuissant et désabusé, le renouveau de la chouannerie :

« Ce qu'il y a de bien malheureux c'est de ne pouvoir pas faire réprimer de pareils brigandages... de voir que ceux qui sont volés préfèrent de rester avec leur perte plutôt que d'en donner avis aux autorités constituées et de leur en dénoncer les auteurs par la crainte disent ils d'être sacrifiés par les scélérats. Chacun les recelle par la peur de la terreur qu'ils inspirent tout le monde les cache pour s'en faire ami les prévient et les avertit quand on cherche à les faire saisir, alors toutes précautions deviennent inutiles par la faute de mauvais habitants, la maladresse et l'indiscrétion des gendarmes. Les honnêtes gens, les hommes en place, les républicains prononcés courent dans ces contrées les plus grands dangers. Ce qui m'oblige à rester souvent à Nantes, plusieurs honnêtes habitants sont encore obligés de se découcher par la crainte de ces scélérats ... ». (20 mai)

Il est difficile de dire si la bienveillance dont bénéficient les Chouans auprès de la population rurale est due à une communauté d'idées ou à la crainte qu'inspirent les rebelles. Mais au cas où cela aurait été nécessaire, le gouvernement va être assez maladroit pour rapprocher Chouans et paysans.

Face aux périls intérieurs et extérieurs, le Directoire réagit par le coup d'Etat du 30 prairial (18 juin). Des mesures d'exception sont prises: suspension de la liberté de la presse, emprunt forcé, persécution religieuse ... Les prêtres officiant dans les églises paroissiales doivent partir. Le curé Gain rejoint la clandestinité. Les «messes de minuit» reprennent; la complicité de l'ombre rapproche paysans et rebelles. Va-t-on assister à une nouvelle insurrection ?

Le 18 juillet, Marquer juge ainsi l'état d'esprit du canton de La Chapelle-sur-Erdre:

«L'opinion publique en général des habitants des six communes est à peu près le même, tous sont un peu fanatisés ils tiennent aux préjugés de la religion de leurs pères, ce seul motif les empêchant d'aimer la République. Cependant ils s'y attacheront avec facilité aussitôt qu'elle sera en paix, mais jusque là il n'est pas possible de mettre de la confiance dans leur républicanisme... la paix dans l'intérieur fait l'objet des vœux du plus grand nombre, ils feraient tous les sacrifices possibles pour la maintenir moyennant que ce ne fût pas en hommes pour le dehors ni pour être armé parmi eux ; moins on s'occupera d'eux pour le maintien du bon ordre et moins ils seront dangereux, ils ne commenceront jamais les premiers d'insurrection, il la craigne et la déteste en général, mais si elle commençait dans les environs, très près de chez eux, une certaine minorité de jeunes gens qui ont fait la guerre des chouans, deviendrait dangereuse, autrement il n'y a rien à craindre, ils sont dans ce moment tout entier à l'agriculture».

Guillaume Marquer résume en quelques lignes les raisons du divorce entre les ruraux et la République: la question religieuse; la levée des jeunes gens pour la guerre; l'ingérence de l'Etat dans les affaires villageoises. Cela a été suffisant pour transformer de paisibles paysans en rebelles.

En cette année 1799, les raisons du divorce sont encore d'actualité. Mais si les esprits sont toujours rebelles à la Révolution, les insurgés en armes se limitent à quelques bandes. L'insurrection manquée de mars 1793 a découragé de recommencer bien des paysans. Face à la République et à ses soldats ils ont choisi de plier l'échine. Comme le constate Marquer : *«Les contributions se payent bien»*. Mais c'est contraints qu'ils obéissent. Ordinairement ils boudent la République, ses élections, ses fonctions, ses fêtes.

« Aux crédules habitants des campagnes ... »

Sous le Directoire, les fêtes sont devenues une arme psychologique aussi utilisée qu'inefficace. Pour raviver l'esprit public, anniversaire, victoire, deuil national... sont l'occasion d'organiser manifestation, défilé, proclamation. Dans l'avalanche de circulaires reçues par l'administration municipale du canton en 1799, voici quelques échantillons des fêtes recommandées par les autorités :

- 3 germinal : *«La loi ... ordonne de célébrer le 10 germinal chaque année, dans les chefs lieux de canton la fête de la jeunesse ... l'objet de cette fête est de rappeler aux jeunes gens leurs devoirs envers la patrie dont ils sont l'espérance ... »*.

- 25 floréal: *«Citoyens le 10 du mois prochain la fête de la reconnaissance et des Victoires doit être célébrée dans tous les chefs lieux de canton... »*.

- 8 prairial: *«La loi du 22 floréal prescrit aux citoyens de se réunir le 20 prairial pour célébrer la fête funèbre ... »* (de deux ambassadeurs assassinés à Rastadt).

- 1^{er} thermidor: *«Vous devez célébrer dans ce mois la fête de la liberté et les journées mémorables qui ont vu renverser le trône et les échafauds, les 10 août et 9 thermidor ... (vous ferez connaître au Peuple les dangers divers auxquels il a échappé et le prix réservé à ses efforts... Vous les rappellerez dans des discours, des chants patriotiques Tous les fonctionnaires, les instituteurs et leurs élèves, la garde nationale se réuniront à ces fêtes. Un*

appareil simple, des guirlandes de chene unies aux couleurs chéries des républicains y attireront le Peuple qui fait la pompe la plus touchante des cérémonies publiques».

- 22 thermidor: *« Le corps législatif a adressé une proclamation ... elle oppose le langage de la Raison aux séductions du fanatisme, le respect des lois et le charme de la fraternité aux horreurs des brigandages et du meurtre. Elle s'adresse principalement aux crédules habitants des campagnes de l'Ouest que plusieurs années de dévastation ont du éclairer sur les malheurs des dissensions civiles. C'est à vous citoyens administrateurs qu'il appartient de répandre parmi ces hommes simples l'instruction qui leur manque et à leur faire aimer la république et les institutions. Nous vous adressons (?) exemplaires de cette proclamation. Vous la ferez publier dans toutes les communes, la lire dans les réunions décadaires et la faire afficher dans tous les lieux publics».*

Ces textes, on s'en doute, eurent peu d'effet sur l'esprit public de nos villages. Ils révèlent chez leurs auteurs, d'une part une foi profonde dans la Raison triomphatrice de tous les obstacles, d'autre part une condescendance marquée de mépris pour les habitants des campagnes. Tout l'échec de la Révolution auprès des ruraux est là. La bourgeoisie, sûre de la justesse et de l'universalité de ses idéaux, a voulu les imposer à la société rurale sans chercher à comprendre les valeurs de celle-ci.

L'administration départementale s'inquiéta de savoir quel était l'impact de ses proclamations auprès du public. La réponse de Marquer montre que ce républicain sincère et libéral croyait encore pouvoir convertir les paysans à la République, à condition de prendre les vraies mesures:

«Les habitants en général ne savent pas lire cependant il n'est point de trop de leur envoyer des instructions par des proclamations, ceux qui savent lire en tiennent compte et cela ne peut faire que du bien surtout en leur promettant la paix générale, le rétablissement de la religion catholique dans toute sa pureté, élaguée des richesses de ses anciens ministres qui la perdaient, leur faire craindre le rétablissement du régime féodal que le plus grand nombre déteste». (18 juillet 1799)

Hélas, Marquer ne sera pas entendu. Au contraire; la persécution religieuse va reprendre et la guerre civile s'intensifier.

« La rébellion gagne chaque jour ... »

Les défaites subies au mois d'août par les armées françaises, décidèrent le Comte d'Artois (futur Charles X) à donner l'ordre aux Chouans d'entrer en campagne.

Dans le canton de La Chapelle-sur-Erdre les choses se passèrent comme l'avait prévu Guillaume Marquer : *« ... ils ne commenceront jamais les premiers d'insurrection ... mais si elle commençait dans les environs ... une certaine minorité de jeunes gens qui ont fait la guerre des chouans deviendrait dangereuse ... ».*

C'est ce qui arriva. Quelques paysans allèrent rejoindre les Chouans qui organisaient des regroupements dans leurs refuges habituels. Le 27 août Marquer nota: *«On a aperçu dans les environs de Sautron un certain nombre d'hommes vêtus en carmagnole pantalon vert chapeaux ronds armés de mousquetons sabres et pistolets».*

En septembre la menace se précisa. Les Chouans s'emparèrent de petites villes: Oudon, Pontchâteau ... Le bruit courait qu'ils préparaient une attaque de Nantes pour délivrer plusieurs des leurs, détenus dans les prisons, et menacés de la peine capitale.

Début octobre, la pression royaliste sur Nantes s'amplifia. Le 2 octobre le Département constatait : *« La rébellion gagne chaque jour sur tous les points du département: les chouans viennent maintenant jusqu'aux portes de Nantes».*

Mais au lieu de s'organiser les patriotes nantais sombrent dans l'apathie. Les autorités rassemblent à grand peine les gardes nationaux pour assurer la défense de la ville. Le 18 octobre 3 000 chouans, commandés par le Comte de Chatillon, passent la nuit à Carquefou. Le lendemain ils traversent l'Erdre à la Desnerie, sans être inquiétés. Dans la nuit du 19 au 20 octobre ils s'emparent sans difficulté des postes situés aux entrées de la ville. Pendant trois heures ils se répandent dans les rues et sur les places, fusillent les républicains qu'ils rencontrent, et libèrent leurs prisonniers détenus au Bouffay. A 7 heures du matin, le 20, ils quittent la ville par la route de Rennes. Les gardes nationaux les poursuivent timidement jusqu'au Pont du Cens.

Dans les mêmes jours, Vannes, Le Mans, St-Brieuc ... tous chefs-lieux de département, sont surpris ou forcés ainsi que beaucoup d'autres villes de moindre importance.

En dépit de ses succès spectaculaires, l'entreprise royaliste se solda par un échec. Malgré de hardis coups de mains réussis, les villes, pourtant démobilisées, n'ont pas été conquises définitivement. Même les ruraux ont mal répondu au soulèvement. Certes les campagnes ont bougé, mais timidement et sous la contrainte.

Paysans et citadins sont las de la guerre civile. L'esprit de 93 est mort aussi bien chez les ruraux que chez les patriotes. C'est le constat que dressent les autorités départementales à la fin d'octobre:

«Cette guerre ne ressemble point à l'insurrection de 1793. A cette époque le soulèvement fut général, simultané, sur une petite étendue... le fanatisme poussa d'abord ces masses inorganisées à tous les excès de fureur atroce et presque tout à coup il n'y eut plus que des rebelles dans nos campagnes ; on put agir contre eux sans ménagements et sans égards ; à cette époque aussi les patriotes ... étaient nombreux, des sacrifices en tout genres n'avait point encore attiédi leur zèle ou épuisé leurs forces ... Aujourd'hui le soulèvement n'est point général, les chouans recrutent par violence, dominant par la terreur et la majorité de nos campagnes répugne et refuse de se joindre à eux, circonstance heureuse qui nécessite beaucoup de précautions et de prudence dans l'emploi des mesures de répression ; enfin quatre années de guerre civile ont éclairci les rangs, attiédi l'énergie, diminué la force des patriotes».

Comble de malchance pour le parti royaliste, sur les frontières la situation se rétablit pour la République. Bien que privés pour un temps de perspectives politiques nationales, les Chouans restent mobilisés. Ils retrouvent alors leurs pratiques habituelles: blocus des villes, harcèlement des républicains, exactions, brigandages.

En novembre les autorités dressent un sombre tableau de la situation départementale:

«Un grand nombre d'administrations de canton sont actuellement sans fonctions plusieurs sont réfugiées à Nantes ... quelques unes ont été forcées d'abandonner précipitamment leurs postes. Les brigands se sont emparés des papiers et registres qu'ils ont brûlés ... Toutes les parties de la culture souffrent, les ravages occasionnés par la guerre ont anéanti les moyens d'exploitation et réduit l'agriculture dans un état de misère difficile à décrire ... Les grandes routes sont dans le plus mauvais état».

Les communes du canton de La Chapelle-sur-Erdre sont contrôlées par les Chouans :

«Le 17 brumaire (8 novembre) environ les 9 à 10 heures du soir les chouans se sont transportés tant à pied qu'à cheval au bourg de Sautron qu'ils y ont coupé l'arbre de la liberté et se sont emparés de quelques fusils chez plusieurs particuliers auxquels il n'ont fait aucun mal se bornant à de simples menaces de les contraindre à marcher ...

Que le même jour environ les 2 à 3 heures après midi les dits chouans s'étaient rendus au bourg de la commune de Trelières qu'ils y ont également coupé l'arbre de la liberté qu'ils ont contraint plusieurs citoyens de la commune à marcher avec eux mais que ces mêmes citoyens sont rentrés dans leur domicile dans la nuit suivante ...

Que dans la commune de Sucé les chouans s'y sont rendus en force depuis deux jours et qu'hier ils y ont contraint environ 50 à 60 citoyens à marcher avec eux ; qu'ils en sont partis environ sur les 11 heures midi mais que le soir à la nuit la majeure partie des particuliers qu'ils avaient emmené rentrèrent chez eux». (Administration municipale du canton)

L'année 1799 se termine dans la morosité. On se croirait revenu aux heures les plus sombres de la guerre civile. Dix ans de Révolution ponctués de luttes sévères ont abouti au marasme économique et politique. L'esprit public est mort aussi bien dans les villes que dans les campagnes. Hormis quelques minorités, la Révolution ne provoque plus ni l'enthousiasme des patriotes, ni la colère insurrectionnelle des ruraux.

Mais qui parle encore de Révolution ? Elle expire. Elle est morte. Le soir du 18 brumaire (9 novembre), alors que les Chouans parcourent la commune de Treillières, à Paris, Napoléon Bonaparte renverse le Directoire. Le lendemain trois consuls sont chargés de diriger l'Etat: Sieyès, Ducos et Bonaparte. Ce dernier assure seul la réalité du pouvoir.

Le 24 brumaire-15 novembre la municipalité du canton reçut une circulaire consécutive au coup d'Etat:

«Citoyens

Nous vous adressons ci-joint

1°- Le décret du 18 brumaire du conseil des anciens qui a transféré le corps législatif dans la commune de St-Cloud, et a chargé le général Bonaparte de l'exécution de cette mesure.

2°- Les adresses du général Bonaparte aux soldats et aux citoyens de Paris.

3°- La loi du 19 de ce mois qui crée une commission consulaire provisoire pour remplacer le Directoire Exécutif.

Vous ferez publier solennellement et afficher ces actes dans toutes les communes de votre canton.

Nous invitons les patriotes à rester unis et à attendre avec confiance l'effet des promesses du nouveau gouvernement pour le retour de la paix intérieure et extérieure et la prospérité de la République.

Salut fraternel».

Pour les quelques Treilliérains qui purent lire ces affiches placardées à la porte de l'église paroissiale, ce n'était là que péripétie d'une Révolution fertile en rebondissements.

Pourtant ces affiches marquaient la fin de la Révolution.

Pendant les dix ans que dura la Révolution les Treilliérains avaient tout connu, de la folle espérance au désespoir le plus profond. Ils avaient cru en un monde nouveau, version améliorée du monde qu'ils connaissaient déjà (moins de féodalité, moins d'impôts, moins de corvées ...) ; ils assistèrent à l'écroulement des valeurs dans lesquelles ils croyaient. Ils auraient voulu plus de convivialité autour de leur clocher, une réelle prise en mains de leurs affaires par eux-mêmes. On exila leurs prêtres, on confisqua leur pouvoir, on brisa leur communauté.

Ces paysans qui, pour une fois, avaient osé sortir de leur repli traditionnel pour faire un bout de chemin avec la Révolution, on en fit, par maladresse, des contre-révolutionnaires. Alors qu'ils n'aimaient guère les aristocrates sous l'Ancien Régime, on les amena à faire alliance avec eux. Les paysans progressistes de 1789 allaient se retrouver dans le camp du conservatisme, masse de manœuvre d'une aristocratie terrienne qui bientôt confisquera à son profit le sens de leur révolte.

Sources

Archives Départementales de Loire-Atlantique. Série L

Archives Municipales de Treillières. Registre des délibérations de la commune.